

L'échange



nous
rassemble



Vision

Valoriser la production des agriculteurs des Prairies en se révélant un leader dans la commercialisation des céréales dans le monde.

Mission

Créer un avantage concurrentiel durable au profit des agriculteurs et de la clientèle grâce à notre structure d'entreprise unique en son genre, à une approche de marketing innovatrice, à un service de qualité supérieure, à des placements rentables et à des partenariats efficaces.

Profil de l'organisme

La Commission canadienne du blé (CCB) commercialise le blé, le blé dur et l'orge canadiens tant au Canada que dans le reste du monde. Tous les produits des ventes, moins les coûts de commercialisation, sont restitués aux agriculteurs. Établie à Winnipeg, la CCB est une entité à gouvernance partagée dirigée par un conseil d'administration composé de dix agriculteurs administrateurs élus et de cinq membres désignés par le gouvernement fédéral. Jouant un rôle de premier plan à l'échelle internationale dans le commerce des grains, la CCB se mesure avec succès aux autres principaux intervenants de l'industrie céréalière, vendant du blé et de l'orge à plus de 70 pays dans le monde. Avec des ventes annuelles de l'ordre de 4 à 8 milliards de dollars, la CCB est le plus grand négociant en blé et en orge au monde.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration et du président directeur général.	4
L'échange nous rassemble.	6
Gouvernance de l'organisme.	16
• Conseil d'administration	
• Équipe de leadership de la CCB	
Rapport de gestion.	30
Résultats financiers	77

Faits saillants financiers

	2009-2010	2008-2009*	2007-2008	2006-2007	2005-2006**
États des résultats cumulés (en millions de dollars)					
Produits	5 151,0 \$	7 828,5 \$	8 418,6 \$	4 945,9 \$	3 498,3 \$
Paievements distribués aux participants des comptes de mise en commun	4 278,6	6 432,1	5 240,3	3 497,8	2 623,4
Paievements distribués aux participants d'OPA	278,2	679,3	1 921,1	1 060,3	537,2
Paievements distribués aux participants des opérations au comptant	6,1	5,2	–	–	–
Recettes (en milliers de tonnes)					
Blé	15 603,3	15 931,5	13 368,1	15 516,6	11 971,2
Blé dur	3 413,5	4 281,4	3 581,0	3 982,7	4 308,9
Orge de premier choix	1 445,0	2 411,4	2 444,9	1 851,3	1 464,7
Orge (compte A)	–	19,3	37,5	147,5	915,8
Orge (compte B)	–	11,6	418	19,8	127,5
Opérations au comptant	593,8	561,1	1 206,9	5,9	–
Total	21 055,6	23 216,3	21 056,4	21 523,8	18 788,1

* Les résultats de 2008-2009 ont été redressés pour être conformes à la présentation de l'exercice en cours, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

** Les calculs de 2005-2006 ne tiennent pas compte de l'incidence de la norme comptable canadienne régissant les instruments financiers.



Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Novembre 2010

La collaboration contribue à l'établissement de liens solides.



Ian White et Allen Oberg

En collaborant à la commercialisation de leur grain, les agriculteurs de l'Ouest canadien ont créé en 1935 la Commission canadienne du blé (CCB). En cette année 2010, qui marque le 75^e anniversaire de la CCB, la tradition de coopération profondément ancrée des Prairies se poursuit. Les producteurs d'aujourd'hui continuent à tirer profit de l'union de leurs forces pour la maximisation de leurs produits et de leur position concurrentielle dans un marché dominé par des acteurs désormais plus grands et moins nombreux. En tant qu'organisme représentatif des agriculteurs, nous avons pour objectif de les aider à réaliser leurs aspirations.

En 2009-2010 les agriculteurs ont touché des revenus de 4,6 milliards de dollars pour la vente de leur grain, l'un des rendements globaux les plus élevés jamais enregistrés (quoique considérablement inférieur à celui des deux campagnes agricoles précédentes, caractérisées par de spectaculaires reprises sur les marchés mondiaux des produits de base, hautement volatils). Les exportations totales de la CCB ont atteint 18,7 millions de tonnes, le volume le plus élevé en dix ans, soit 300 000 tonnes de plus que l'an dernier.

Non seulement la CCB permet elle aux agriculteurs de se regrouper comme vendeurs, mais elle leur fournit les moyens d'établir des relations avec leurs clients partout dans le monde. À titre d'agent de commercialisation du blé et de l'orge de l'Ouest canadien depuis 75 ans, la CCB a établi des relations commerciales de longue date fondées sur sa réputation, sur la confiance et sur une bonne

compréhension des besoins de ses clients. En tant qu'organisme de commercialisation détenu par les agriculteurs, nous nous démarquons dans un marché mondial dominé par les multinationales, et obtenons systématiquement des prix supérieurs à ceux de nos concurrents (voir la section Mesure du succès à la page 45).

Les éléments qui font notre force sont notre régime de vente par comptoir unique, les agriculteurs qui y contribuent et les produits de qualité supérieure qu'ils cultivent. Ce sont des personnes comme Kerry Maurer et sa fille Amy, qui travaillent ensemble dans les environs de Yorkton, en Saskatchewan (voir page 8). La campagne agricole 2009-2010 nous en offre un bon exemple. Dans les Prairies, les conditions climatiques de septembre, combinées à la persévérance des agriculteurs, ont permis de sauver une grosse récolte pour laquelle les perspectives antérieures étaient plutôt sombres. Au final, les Prairies ont amassé une grosse récolte de blé (24,6 millions de tonnes) de très haute qualité constituée à 78 pour cent de blé de printemps des catégories 1 et 2.

Le plus grand défi de la campagne agricole 2009-2010 a été l'offre abondante de blé sur le marché international de la plupart des régions céréalières du monde, offre qui a créé une forte concurrence à l'exportation tout en réduisant la demande d'importation. En dépit de la conjoncture, la CCB a accepté la totalité du blé (non dur) offert par les agriculteurs et a grandement surpassé ses attentes antérieures relatives aux ventes de blé dur et d'orge brassicole.



C'est ainsi que les exportations de blé dur ont atteint 3,8 millions de tonnes, les plus élevées en trois ans, ce qui est particulièrement appréciable compte tenu de l'abondance des stocks dans le monde. Pour ce qui est de l'orge brassicole, la CCB s'attendait à une année marquée par une concurrence très agressive, et notre objectif commercial consistait à majorer raisonnablement les prix par rapport à ceux du marché intérieur de l'orge fourragère. Pareille stratégie impliquait un compromis entre le prix et le volume, mais nous avons été en mesure d'obtenir des primes de prix supérieures à celles prévues, dégageant un bénéfice net de 9,44 \$ la tonne par rapport aux valeurs de nos concurrents, et d'exporter tout de même 1,2 million de tonnes, soit seulement 200 000 tonnes de moins que les niveaux records de l'an dernier.

Quelles que soient les tendances qui se dessinent au cours de l'année, notre tâche consiste à relier tous les éléments de la chaîne d'approvisionnement et de mise en marché du grain de la manière la plus utile possible aux agriculteurs. De ce fait, nos membres prennent part à un large éventail d'activités, toutes conformes aux quatre piliers de notre plan stratégique quinquennal, fermement axé sur une approche privilégiant avant tout les agriculteurs (« les agriculteurs d'abord ») et qui vise à produire de la valeur pour chacun d'eux (voir « Vision et stratégies » à la page 38).

À la base de la chaîne d'approvisionnement, nous maintenons un dialogue permanent avec les agriculteurs pour affermir les liens étroits qui nous unissent et toujours mieux connaître leurs besoins. Cette année, nous avons officialisé notre stratégie de mobilisation des agriculteurs pour nous assurer de pouvoir nous rapprocher de nos agriculteurs membres des manières les plus constructives qui soient.

À ce propos, l'un des nouveaux outils les plus utiles au rapprochement des agriculteurs est WeatherFarm™, le centre d'information agronomique et météorologique en ligne lancé en décembre 2009 et exclusivement conçu pour répondre aux besoins des producteurs des Prairies. Un an après son lancement, le centre compte près de 10 000 utilisateurs inscrits. Cet outil Web novateur extrait de l'information à partir d'un réseau de 800 stations météorologiques réparties à l'échelle de l'Ouest canadien et mis en place par la CCB et WeatherBug® en 2007.

Mais notre travail ne s'arrête pas à l'entrée des grains dans le réseau de manutention et de transport. En 2009-2010, nous avons apporté une série de modifications importantes à nos politiques et programmes de livraison. Au chapitre du transport, nous exerçons constamment des pressions en vue d'obtenir de bons tarifs et un bon service ferroviaire, plaidant devant les tribunaux en faveur d'un niveau de service accru, devant le Parlement, en faveur

de sites de chargement de wagons de producteurs, et devant le public, pour la révision intégrale des coûts de transport ferroviaire des céréales.

Et nos efforts ne prennent pas fin non plus au pied du silo. Au cours de la dernière année, la CCB a inauguré son premier laboratoire d'essai et de classification des grains des Prairies, améliorant ainsi le contrôle de la qualité et le service à la clientèle tout en réduisant les coûts imposés aux producteurs. Notre stratégie de marque continue de faire découvrir aux consommateurs de délicieux produits nutritifs à base de grains canadiens.

À titre de représentants et d'employés, nous sommes fiers d'être au service des agriculteurs, et ce, tant à la ferme, à la table du conseil et au siège social que partout ailleurs dans le monde. L'union fait la force.

Allen Oberg
Président, conseil d'administration

Ian White
Président-directeur général



L'échange



nous rassemble

La campagne agricole 2009-2010 a mis à rude épreuve le courage des agriculteurs des Prairies. Des conditions de croissance moins qu'idéales aggravées par la sécheresse du sol et par des températures anormalement fraîches en avaient amené plus d'un à prédire un rendement de culture désastreux. Mais, en pure démonstration du cran dont ils savent faire preuve, les agriculteurs des Prairies ont tenu bon et ont su conserver leur optimisme. En bout de ligne, les conditions météo de septembre ont évolué de façon inattendue pour le mieux, avec pour résultat une récolte de grande qualité ayant permis le volume d'exportation le plus élevé en plus d'une décennie.

Un esprit de coopération permet aux exploitations agricoles familiales de prospérer au cours des bonnes et des mauvaises périodes. Dans les pages qui suivent, nous présentons les témoignages et points de vue d'individus — agriculteurs, clients ou vendeurs — dont le gagne pain dépend de leur réussite collective. C'est dans un tel contexte que ressort notre thème de 2009-2010 : L'échange nous rassemble.

« Tous ces efforts permettent d'associer des visages à la culture du blé dans l'Ouest canadien, et cela a une valeur inestimable pour moi. »



CLIFFORD ALLEN
LEMBERG, SASKATCHEWAN

De la moissonneuse-batteuse au client : tout ne s'arrête pas au silo

Trois agriculteurs font part de leur point de vue sur le marché international



Kerry Maurer et sa fille de 24 ans Amy cultivent 5 000 acres de terre à l'extérieur de Lemberg, en Saskatchewan. Comme la plupart des producteurs des Prairies, ils combinent leur expertise et leur énergie pour obtenir des récoltes parmi les meilleures au monde. Bien que chaque année ils voient leur grain pour la dernière fois lorsqu'il est acheminé en toute sécurité vers le silo, les Maurer savent très bien que leur contribution ne prend pas fin au moment de la livraison. Le déchargement du grain au silo n'est que le début d'une opération logistique faisant intervenir de nombreux acteurs qui poursuivent tous leurs propres objectifs commerciaux.

Kerry et Amy ont tous deux participé à Vancouver à la visite guidée Prairie to Port organisée par la CCB, ce qui leur a permis de jeter un coup d'œil au travail qui se fait en coulisse pour apporter leur grain du silo de Lemberg jusqu'aux clients d'outre-mer.

Amy se rappelle le moment où elle a posé les pieds pour la première fois sur l'un des navires transocéaniques à quai : « J'en suis restée bouche bée. Je croyais que nous avions une grande ferme, mais en me promenant sur ce navire j'ai soudain compris à quel point notre exploitation était petite mise dans un tel contexte! »

Un navire transocéanique de vrac moyen peut contenir jusqu'à 500 wagons de grains. Pour mettre les choses en perspective, disons qu'il faut plus de 45 000 acres de terre arable pour produire assez de grains pour remplir l'un de ces navires à quai. Faire en sorte de déverser dans le bon compartiment du navire des grains de la bonne catégorie, du bon grade et de la bonne teneur en protéine provenant de divers endroits des Prairies relève en soi de l'exploit.

« Ce qui m'a le plus étonné, c'est la logistique de transport : il n'y a aucune place pour l'erreur », explique Kerry.

Plus ils remontaient la chaîne d'approvisionnement, plus le personnel semblait connaître en profondeur les rouages de l'industrie. « Je n'arrivais pas à croire qu'ils [les employés portuaires] en savaient autant sur les exploitations agricoles. Ils doivent savoir quels grains sont cultivés, quelles sont les quantités disponibles et quand il faut les apporter au port. Ils doivent travailler avec la CCB, avec la Commission canadienne des grains (CCG), avec les opérateurs de silos, les employés de chemins de fer et l'équipage des navires qui arrivent au port. C'est très complexe. »



Puis il y a eu ce moment fort pour Kerry lorsque des préposés à la manutention des grains sont venus le remercier d'avoir eu le courage de continuer à cultiver le grain au cours de la récente récession, lui disant qu'ils étaient conscients du fait que leur propre emploi dépendait en fin de compte des agriculteurs.

« J'en suis presque tombé sur le dos, raconte Kerry. C'est le genre de chose que nous n'entendons jamais à la ferme, que des gens apprécient le travail que nous faisons. Ils ont dit que sans notre grain, il n'y aurait pas de pain sur leur table. J'ai raconté cette anecdote à de nombreux amis. »

Clifford Allen cultive 4 500 acres de terre à quelques kilomètres plus loin sur la route qui mène à la ferme des Maurer. Il a eu l'occasion de passer du temps à Winnipeg pour y rencontrer des employés de la CCB, la CCG, l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et quelques acheteurs de grains. Apprendre à connaître les rouages de l'industrie comme les modalités d'établissement des normes et règlements et de compilation des données de la recherche s'est révélé pour lui une expérience utile.

« Les agriculteurs forment maintenant un groupe très bien informé, explique Clifford. Il y a trente ans, tout s'arrêtait au silo, mais aujourd'hui nous rassemblons le plus d'information possible pour prendre nos décisions. »

Les acheteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien participent souvent aux cours et à aux visites guidées de la CCB, de l'IICG et de la CCG, où ils apprennent comment le grain des Prairies peut répondre aux besoins propres à leurs activités de transformation.

« Au cours de mon séjour à Winnipeg, j'ai rencontré un client de Chine qui achetait tout son grain par l'entremise de la société COFCO, une agence centrale, de la même façon ou presque que nous vendons notre blé et notre orge, explique Kerry. Il préférerait traiter avec une grande société comme la CCB, plutôt qu'avec plusieurs petites compagnies. Ils savent qu'avec nous, il n'y a pas de surprise. »

Après avoir vu de ses propres yeux certaines des forces à l'œuvre en coulisse, Clifford est de plus en plus convaincu que la stratégie de marque axée sur le blé et l'orge de l'Ouest canadien est l'approche la

plus lucrative qui soit. « La valorisation de la marque est la seule façon d'aboutir à des résultats », dit-il.

À son retour à Lemberg, Amy a entrepris des démarches pour acquérir sa propre terre. Elle souhaite monter sa propre exploitation de a à z. Grâce au mentorat de son père et riche de l'expérience retirée de sa visite des installations de manutention et d'essai des grains, elle est maintenant mieux équipée pour permettre à l'entreprise familiale de se poursuivre l'espace d'une autre génération.

« Tous ces efforts (déployés le long de la chaîne de production) permettent d'associer des visages à la culture du blé dans l'Ouest canadien, et cela a une valeur inestimable pour moi », dit-elle.



Accroître le rayonnement des Prairies

Mettre un visage sur le personnel de la CCB de Tokyo et de Beijing

Derek Sliworsky ne connaît jamais de « journée de travail ordinaire » au bureau de Tokyo.

Pour lui, qui a grandi sur une ferme de la région de Parkland au Manitoba, la vie est quelque peu différente à l'autre bout du monde, à Tokyo, où il s'occupe du bureau de la CCB. Le seul aspect prévisible de sa journée est le trajet de quinze minutes à pied qu'il fait depuis son appartement de trois chambres à coucher de Higashi Azabu pour amener ses deux enfants à l'école primaire avant de continuer, toujours à pied, à travers le tohu-bohu du centre-ville de Tokyo. Son appartement est voisin immédiat de l'ambassade de Russie, et son bureau se trouve à proximité de l'ambassade américaine.

Derek, âgé de 38 ans, a grandi auprès de parents qui s'exprimaient en ukrainien. Au cours des quatre dernières années, il s'est mis à l'étude intensive du japonais. Son épouse parle couramment le vietnamien. En tant que directeur commercial de la CCB pour la région de l'Asie-Pacifique depuis plus de dix ans, il a aussi appris les salutations de base de l'espagnol, du mandarin, du coréen, du thaïlandais et de l'indonésien, ce qui lui est bien utile lorsqu'il doit rencontrer personnellement des clients de la CCB parmi les plus importants d'Asie ou interagir quotidiennement avec eux.

« Pour tisser des liens avec nos clients, j'adore les faire parler de leur histoire personnelle et leur parler de la mienne, explique-t-il. J'en ai amené plusieurs à la ferme de mes parents, une expérience qu'ils trouvent difficile, mais enrichissante. C'est tout à fait à l'opposé de l'activité frénétique des grandes villes d'Asie où vivent la plupart d'entre eux. Au Japon, j'essaie le plus possible d'offrir à ma famille l'occasion de rencontrer mes clients et leur famille. Certains ont même assisté à la chorégraphie de danse de mes enfants. »

Derek affirme que ses liens étroits avec les clients sont un atout certain.

« Nos clients nous perçoivent comme un comptoir unique, précise-t-il. Pour eux, l'alternative consiste à tenter de coordonner leurs activités commerciales avec plusieurs entreprises qui toutes ont des normes de qualité, des prix et des positions concurrentielles différentes. Tout ça ne leur apporte que davantage de confusion et de travail. »

Depuis son arrivée à son poste d'outre-mer en 2006, Derek a découvert que ses clients du Japon, du Sri Lanka, d'Indonésie, de Singapour, de la Corée du Sud, de Malaisie, du Vietnam, de la Nouvelle-Zélande et de la Thaïlande sont conscients du soin

« Je crois que nos clients aiment travailler avec nous car nous contribuons à leur faciliter un peu les choses du fait de notre régime de comptoir unique. »

Derek Sliworsky,
directeur général du
bureau de la CCB à Tokyo



DEREK SLIWORSKY
TOKYO

qu'apportent à leur travail les agriculteurs de l'Ouest canadien et du soin avec lequel s'effectuent au Canada les activités de manutention, d'entreposage et d'inspection.

« Ils perçoivent les stocks de l'Ouest canadien comme les produits les plus propres et de qualité la plus homogène offerts sur le marché. Et il ne fait aucun doute qu'ils apprécient cela. »

Mais, invariablement, ses clients se plaignent toujours de la même chose, du prix.

« Manifestement, nous exerçons des pressions pour obtenir le meilleur prix possible, souligne-t-il. Mais lorsqu'ils reconnaissent la valeur qui s'y rattache, le prix demandé pose généralement moins de difficulté. »

Vendre plusieurs catégories de grains de différents grades et teneurs en protéine à plus de 70 pays différents comporte sa part de difficultés. Derek s'efforce d'obtenir un bon rendement pour les agriculteurs de l'Ouest en retournant cette même complexité à son avantage comme argument de vente.

« Chez de nombreux concurrents, la qualité et la fiabilité se détériorent à un point tel que les clients n'ont plus qu'à se croiser les doigts au moment de la livraison, affirme-t-il.

Ce n'est pas le cas en ce qui concerne le grain canadien vendu par un négociant unique, et cela me confère un avantage marqué. »

Derek adopte une philosophie simple : il suffit de cultiver des relations et des liens de confiance pour que les ventes s'ensuivent inévitablement. Être en mesure de rencontrer personnellement les clients le midi (Derek adore le yakitori, un plat à base de poulet grillé) contribue à l'établissement de relations commerciales solides. La commercialisation va au-delà du blé et de l'orge que nous vendons; elle consiste aussi à mettre un visage sur les personnes qui les cultivent.

« Je suis fier de mon éducation toute simple et de mes parents, qui sont de durs travailleurs. Je me sens honoré du fait que 75 000 agriculteurs me confient la tâche de partir au loin dans des régions peu familières pour y établir des relations commerciales en leur nom. »

De Beijing à Winnipeg, et de retour.

À titre de vice-président de la CCB responsable de région de la Chine élargie, Haiguang Shi est le visage de la CCB sur le marché chinois. La campagne agricole de 2009-2010 marque une étape importante dans les relations entre la Chine et les agriculteurs des Prairies, que la CCB a contribué à rapprocher il y a de cela 50 ans. La CCB fut l'une des premières entreprises étrangères à traiter avec la nouvelle République populaire de Chine, avec qui elle a signé son premier accord commercial à long terme en 1961.

Un certain nombre de célébrations ont eu lieu au Canada et en Chine cette année pour souligner cette étape entre les deux nations, notamment une fête d'anniversaire spéciale donnée à Shanghai pour le 75^e anniversaire de la CCB.

De son bureau de Beijing, M. Haiguang traite avec quelques-uns des plus gros clients d'outre-mer de la CCB. Il a joué un rôle important durant la campagne agricole 2009-2010 en négociant des ententes de plus de 300 millions de dollars au profit des agriculteurs des Prairies, et ce, par la conclusion d'accords à long terme pour la vente, au cours des prochaines années, de plus d'un million de tonnes de blé et d'orge brassicole de l'Ouest canadien à la société COFCO, le plus grand acheteur chinois de blé canadien. Son travail a aussi convaincu l'une des plus grandes brasseries au monde, la brasserie Tsingtao de Chine, à décerner son Strategic Supplier Award à la CCB en 2010.

M. Haiguang a tout ce qu'il faut pour rapprocher les deux nations. Né à Beijing, il a travaillé comme responsable principal de projet au Bureau national des fermes d'État en Chine avant de venir étudier à l'Université du Manitoba, où il a obtenu une maîtrise en économie



HAIGUANG SHI
BEIJING

agricole. Il a travaillé durant trois ans au bureau de Winnipeg de la CCB avant d'être nommé au bureau de Beijing en 1996.

« La CCB jouit d'une excellente réputation auprès des clients chinois, affirme-t-il. Nous sommes perçus comme un fournisseur fiable offrant une qualité de grain inégalée. Notre engagement à long terme, notre formation et nos services après vente nous distinguent de nos concurrents, et nos clients savent que la relation que nous entretenons avec eux ne prend pas fin avec la conclusion de la vente. »

Selon M. Haiguang, il est très important d'interagir en face à face avec les clients chinois.

« J'adore faire ce travail exigeant dans un marché en croissance rapide, souligne-t-il. C'est un marché tellement vaste, tellement concurrentiel et tellement complexe qu'il en devient passionnant de pouvoir défendre les intérêts des agriculteurs canadiens lorsque le potentiel est si énorme. »



DJAMAL DJOUHRI
DIRECTEUR GÉNÉRAL, AL GHURARI FOODS,
ÉMIRATES ARABES UNIS

Réduire la distance du champ à l'assiette

Les acheteurs de grains expriment leur perspective

La famille McLean pratique l'agriculture dans la vallée du Pembina au Manitoba depuis plus d'un siècle. Chaque génération successive a pu gagner sa vie en cultivant des grains qui ont contribué à répondre au besoin le plus fondamental de l'humanité.

« Le grain que nous stockons ici est acheminé à Thunder Bay pour y être chargé sur des navires surtout à destination des marchés européens, sud-américains et américains », explique Don McLean, pendant qu'avec son père Robert, il s'apprête à expédier le blé de printemps entreposé dans des silos sur la ferme familiale.

Depuis plus de 75 ans, la CCB joue un rôle vital en mettant les agriculteurs en contact avec des acheteurs de grains des quatre coins de la planète. Commercialiser avec succès le blé et l'orge de l'Ouest canadien nécessite des stratégies de ventes avant-gardistes. Le facteur qui permet à la CCB de se démarquer de la concurrence est sa croyance inébranlable dans l'importance de cultiver des liens de confiance et de fidélité chez ses clients.

« Ce 75^e anniversaire est particulièrement important pour de nombreux clients internationaux qui perçoivent notre longévité comme un signe de stabilité dans un marché mondial souvent volatil », explique Allen Oberg, agriculteur de Forestburg, en Alberta, et président du conseil d'administration de la CCB.

La société Al Ghurari Foods des Émirats arabes unis est présente sur le marché intérieur du pays ainsi que sur les marchés de cinq pays d'outre-mer. La clientèle de la société, l'une des plus grandes du secteur de la transformation alimentaire du golf Persique, s'étend à quatre continents. Son président-directeur général, Djamel Djouhri, doit faire face à de nombreux défis quotidiens, mais il sait par expérience qu'il peut se fier à la CCB.

M. Djouhri et son équipe sont en relation directe presque hebdomadaire avec Jean Benoit Gauthier, directeur principal de la commercialisation et des ventes à la CCB pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Ils se rencontrent aussi en personne quelques fois par année pour examiner des questions et les possibilités qui se présentent. Avoir un visage connu compte pour beaucoup lorsqu'il s'agit d'établir un climat de confiance et d'offrir un service à la clientèle de qualité supérieure.

« Je communique directement avec Jean-Benoît depuis presque quinze ans et je sens qu'une telle stabilité a consolidé nos relations avec la CCB », affirme-t-il.

Dans le cadre de ses engagements après-vente auprès des clients, la CCB offre des cours et des ateliers en partenariat avec des organismes comme l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et le Centre technique canadien pour l'orge brassicole. Financé conjointement par la CCB et le gouvernement fédéral, l'IICG offre des programmes d'éducation à des clients de partout dans le monde, leur prodiguant soutien et conseils pour leur permettre de tirer le maximum des grains de l'Ouest canadien.

« Au fil des ans, nous avons aiguillé pas mal de monde vers les cours de l'IICG et, en retour, cela nous a aussi aidés à utiliser davantage de blé canadien dans notre production », explique M. Djouhri.

Au fur et à mesure que s'intensifient les pressions pour réduire les coûts, les compagnies céréalières font de moins en moins les choses dans les règles de l'art, laissant de nombreux clients s'interroger sur la qualité du produit. Scott Syslo, vice-président de ConAgra Foods, une société établie aux États-Unis, affirme que ce n'est pas le cas avec le grain de l'Ouest canadien qu'il achète.

« L'homogénéité des produits que nous assure la CCB est très importante. Elle nous permet de fonctionner avec une efficacité accrue qui se traduit par des économies de coûts dont nous pouvons ensuite faire bénéficier les clients à l'échelon des détaillants, précise M. Syslo ».

ConAgra est l'un des plus grands producteurs d'aliments aux États-Unis, et ses produits sont présents dans 97 pour cent des foyers américains. Conserver une telle part de marché laisse peu de place à l'erreur.

« La qualité, l'homogénéité et toutes ces choses sont très importantes pour notre succès, mais, au bout du compte, avoir une telle relation et être en mesure de discuter avec quelqu'un à la CCB d'une exigence particulière ou de la souplesse des aspects logistiques est sans doute la chose qui importe le plus pour nous », conclut-il.

De retour à la ferme des McLean près de Manitou, au Manitoba, nous retrouvons Don et son père qui émettent un bref soupire de soulagement après avoir livré le grain qui leur a coûté tant d'efforts à faire pousser. Mais ils savent que leur contribution va au-delà du silo et que la CCB travaille dur pour maximiser les bénéfices des agriculteurs, et ce, jusqu'à ce que le grain parvienne au client final.

Pour Don, c'est exactement ce à quoi les choses se résument : « C'est vraiment très étonnant de penser qu'en bout de ligne nous faisons quelque chose qui contribue à nourrir le monde. »

Pour voir la vidéo mettant en vedette Don McLean et les clients de la CCB dont il est question dans cet article, rendez vous sur le site de la CCB à www.cwb.ca/youtube et cliquez sur le lien « Videos », puis sélectionnez le titre « Bringing us all together » (uniquement accessible sur la version anglaise du site).

« C'est comme si nous parlons directement aux agriculteurs par l'entremise de leur représentant à la CCB. »

Djamal Djouhri



« C'est nécessaire
si nous voulons
accroître notre
efficacité et
faire prospérer
nos entreprises
agricoles. »





FRANCK GROENEWEG
EDGELEY, SASKATCHEWAN

Un réseau en expansion

WeatherFarm a le vent en poupe avec la participation accrue des producteurs

Occupé à déguster sa part de gâteau à l'occasion de l'anniversaire d'un ami, Franck Groeneweg a entendu ses voisins de table discuter des niveaux de précipitations sur les terres agricoles environnantes. En prêtant une oreille plus attentive, il fut étonné d'apprendre que leur source d'information était « la station météorologique de Franck ».

Souvent, les renseignements météorologiques diffusés par les sources publiques habituelles ne sont ni suffisamment localisés ni suffisamment fréquents pour répondre aux besoins des agriculteurs. C'est pourquoi Franck utilise en toute confiance sa station météorologique personnelle WeatherFarm™ comme source principale de données. Et comme il a pu s'en rendre compte, il n'est pas le seul membre de la collectivité à le faire.

Franck, qui cultive 10 000 acres de terres, fait partie des centaines de producteurs de l'Ouest canadien équipés d'une station à la ferme qui alimente le nouveau réseau WeatherFarm. Sa station compte parmi les 800 autres et plus qui acheminent en continu des données vers un centre d'information en ligne gratuit pour fournir en temps réel aux agriculteurs de l'information météorologique et sur la conduite des cultures hautement localisée.

L'initiative, lancée en 2007 par la CCB et ses partenaires, vise principalement à fournir aux producteurs des données météorologiques et des outils agronomiques davantage fiables et disponibles en temps utile.

Le lancement du centre en ligne a eu lieu en décembre 2009, et, en l'espace d'un an, le nombre d'utilisateurs avait atteint près de 10 000 personnes.

Il s'agit ici d'un véritable effort collectif. La robustesse et la fiabilité du réseau sont bien réelles, mais ne peuvent exister que si tout le monde, c'est-à-dire les agriculteurs, les détaillants, les écoles, les municipalités et autres organismes, en comprend la valeur et contribue au projet.

« Si ma station tombe en panne pour une raison ou pour une autre, je peux me tourner vers le réseau et en consulter une autre. Dans un rayon de 16 kilomètres, il y a environ cinq autres stations à la ferme auxquelles je peux me brancher en ligne. Auparavant, les données météorologiques les plus locales que je pouvais recevoir me parvenaient de l'aéroport de Regina, situé à plus de 50 kilomètres d'ici », raconte Franck, un immigrant de 33 ans originaire de la France rurale qui s'est installé à Edgeley, en Saskatchewan, il y a environ huit ans après avoir pratiqué l'agriculture un certain temps dans l'Iowa.

Relativement nouveau dans les Prairies de l'Ouest, Franck était peu familier avec notre climat souvent impitoyable et a donc décidé de tenir un registre fiable des données météorologiques de la région pour être en mesure de prendre de meilleures décisions en rapport avec son exploitation agricole.

« Je voulais tenir un bon registre des précipitations et de toutes les différentes variables météorologiques pour pouvoir les comparer aux données sur les rendements, explique-t-il. Je me disais qu'à la longue je finirais par distinguer des constantes comme la qualité des récoltes au fil des ans après une chute annuelle de 20 pouces de pluie. »

Franck et d'autres agriculteurs ont été spécialement choisis pour prendre part à un projet de validation de modèle de lutte contre la brûlure de l'épi causée par le fusariose, projet bénéficiant du soutien du Centre pour la lutte antiparasitaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et administré par la CCB. Dans le cadre du

projet, Mike Grenier, agronome à la CCB, compare les qualités du blé provenant de diverses bandes d'isolement par rapport à différentes techniques de gestion des cultures appliquées par les agriculteurs, et ce, à partir d'outils de modélisation utilisant des données environnementales.

« Nous cherchons comment intégrer les données météorologiques aux outils qui aident aux producteurs à prendre des décisions fondées sur des données empiriques, explique M. Grenier. Le degré de précision que nous recherchons exige que les agriculteurs sélectionnés aient accès à des données météorologiques extrêmement localisées, autrement les résultats manqueront de cohérence. »

Mordu de technologie autoproclamé, Franck admet aimer se sentir à la fine pointe de la technologie.

« Ce n'est pas possible de pratiquer l'agriculture en se fiant uniquement aux chiffres; il faut connaître la réalité du terrain et voir les choses par soi-même. Mais le fait d'avoir de tels outils à portée de la main nous aide très certainement à confirmer nos intuitions. »

« Ce genre de projet comporte de nombreux avantages et de nombreuses possibilités qui ont des retombées pour l'ensemble des agriculteurs. C'est nécessaire si nous voulons accroître notre efficacité et faire prospérer nos entreprises agricoles. Si nous parvenons à améliorer les outils offerts par WeatherFarm, tout le monde en ressortira gagnant. »



Gouvernance de l'organisme

La section qui suit porte essentiellement sur le conseil d'administration de la CCB et sur son équipe de leadership. Elle précise le rôle et les responsabilités du conseil, sa composition et la façon dont il s'acquitte de ses tâches. Elle décrit aussi la fonction et la composition de l'équipe de leadership.







Conseil d'administration

La CCB est une société à régie partagée conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Le conseil d'administration est composé de quinze membres, soit dix agriculteurs élus et cinq membres nommés par le gouvernement du Canada, y compris le président-directeur général. Le président-directeur général est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration de la CCB. Cette structure administrative unique en son genre a été mise sur pied en 1998 afin de refléter l'obligation de rendre compte de la CCB envers les agriculteurs et de permettre à ces derniers de garder les commandes de leur organisme.

Les administrateurs élus sont choisis par les producteurs agricoles de dix districts électoraux des Prairies canadiennes. Pour assurer la continuité au sein du conseil d'administration, ces administrateurs se voient confier un mandat de quatre ans, et des élections sont tenues tous les deux ans, selon une alternance entre les districts pairs et impairs. Les administrateurs nommés ont un mandat de trois ans. Au cours de la campagne agricole 2009-2010, les administrateurs Glen Findlay, Bruce Johnson et Ken Motiuk ont tous été renommés au conseil pour un nouveau mandat. En juin 2010, l'administrateur Allen Oberg a succédé à Larry Hill au poste de président du conseil.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration doit rendre compte aux agriculteurs de la détermination et de la réalisation des objectifs de la CCB. Il s'acquiesce de cette responsabilité en établissant l'orientation stratégique globale de l'organisme et en examinant et en approuvant les plans stratégiques, les budgets, les états financiers, le plan d'affaires annuel et le plan d'emprunt. Le conseil supervise la conduite des opérations, établit des méthodes d'évaluation du rendement qui servent à évaluer les plans annuels et à long terme et évalue systématiquement les progrès réalisés au chapitre de la gestion par rapport aux objectifs commerciaux. De plus, le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction dispose des systèmes appropriés pour gérer le risque, préserver l'intégrité des contrôles financiers et superviser les services d'information.

Afin d'établir les grands objectifs de l'organisme, le conseil d'administration accorde une grande priorité à l'écoute des agriculteurs et veille à faire part de leurs points de vue à l'ensemble de ses membres. Son principe directeur le plus important consiste à favoriser le travail d'équipe constructif des administrateurs afin de maximiser les revenus des producteurs de grains des Prairies.

PENSER DE MANIÈRE STRATÉGIQUE

Le plan quinquennal 2009-2014 de la CCB a été au centre des préoccupations du conseil d'administration durant la campagne agricole 2009-2010. Après son adoption en juillet 2009 comme guide des décisions stratégiques, le conseil a suivi de près sa mise en œuvre. C'était un point habituel à l'ordre du jour du conseil, car le président-directeur général de la CCB Ian White faisait état des progrès en matière de gestion à chacune des séances ordinaires.

Le plan quinquennal a amené le conseil à accorder une priorité renouvelée à la mesure du rendement. Toutes les séances ordinaires de la campagne agricole 2009-2010 comportaient une mise à jour sur la mesure du rendement de l'organisme au fur et à mesure que de nouvelles mesures étaient élaborées et que celles existantes étaient perfectionnées. Le nouveau plan incorpore les principes directeurs associés au mot d'ordre « les agriculteurs d'abord » et qui visent à orienter la culture d'entreprise de la CCB et à servir de point de référence à l'ensemble des processus décisionnels.

Le conseil a été actif dans plusieurs autres dossiers, dont le suivi de la mise en branle du projet de transformation de la chaîne d'approvisionnement de la CCB, la supervision de la mise en application des Normes internationales d'information financière (IFRS), la supervision du programme de rémunération des employés et la bonne gouvernance du régime de pension des employés. Les administrateurs de la CCB ont organisé de nombreuses réunions de reddition de comptes et de liaison avec les producteurs dans toute la région des Prairies afin de favoriser l'exactitude et la transparence dans les communications avec les agriculteurs, et ont continué de représenter la CCB au sein de comités et de conseils externes pour s'assurer que son point de vue soit pris en considération dans l'élaboration des politiques des tiers et des intervenants.

ENGAGEMENT ENVERS LA SAINTE GESTION

Le conseil d'administration a adopté une approche proactive en matière de gouvernance et par rapport à son cadre de gestion. À l'exception du président-directeur général, tous les administrateurs du conseil sont indépendants de la direction. Le conseil s'est doté d'une politique de gestion complète et d'un cadre de fonctionnement détaillé qui témoignent de l'engagement de la CCB en matière de saine gestion et qui comprennent les éléments suivants :

- Le mandat du conseil d'administration, dans lequel sont précisées la mission et les responsabilités des membres du conseil et confiées au président-directeur général pour la direction et la gestion de l'organisation et de ses activités quotidiennes;
- la description des rôles et des responsabilités des principaux intervenants dans le cadre de gestion de la CCB, y compris le président du conseil, le directeur général, chaque comité et chacun des administrateurs;
- un code de conduite approuvé et des directives en matière de conflit d'intérêts, ce qui inclut un code de conduite en période d'élection;
- des mesures de contrôle internes évaluées et systématiquement suivies destinées à assurer l'intégrité et la reddition de compte, dont une politique sur la délégation de pouvoir telle que définie;
- une approche intégrée en matière de gestion des risques qui permet de cerner et d'évaluer les risques internes et externes et les possibilités;
- l'orientation générale des administrateurs ainsi que des occasions de formation continue et de perfectionnement professionnel;
- des outils d'évaluation du rendement du conseil d'administration destinés à en améliorer l'efficacité;
- une liste des politiques importantes élaborées et approuvées par le conseil d'administration, qui orientent la conduite de l'organisme;
- des modalités de planification stratégique en bonne et due forme;
- une politique globale en matière de communications;
- des réunions à huis clos régulières des administrateurs extérieurs à la gestion;
- l'évaluation régulière du rendement du président-directeur général;
- la planification de la relève des cadres.

Au cours de la campagne agricole 2009-2010, les activités de gouvernance ont essentiellement porté sur l'évaluation formelle du conseil et de ses comités, sur la révision du code de conduite et des directives en matière de conflit d'intérêts et sur la supervision des préparatifs en vue de l'élection des administrateurs de 2010. La formation des administrateurs a fait l'objet d'un intérêt renouvelé qui s'est traduit notamment par l'inclusion d'un volet de perfectionnement professionnel à chacune des séances ordinaires du conseil. Qui plus est, un certain nombre d'administrateurs ont suivi avec succès des modules de formation additionnels au Directors College, le seul établissement à offrir un programme de formation d'administrateur de sociétés certifié. Sept administrateurs de la CCB ont terminé le Chartered Director Program offert par le collège établi à Ottawa.





Structure des comités

En vue de remplir son rôle et ses responsabilités en matière de gestion, le conseil d'administration a mis sur pied quatre comités permanents. Il a aussi créé, périodiquement, des comités spéciaux, véritables forums pour l'établissement d'une orientation sur des questions stratégiques essentielles. Le président du conseil d'administration est membre d'office non votant de tous les comités; il en va de même pour le président-directeur général, à l'exception, dans son cas, du Comité de vérification, des finances et de gestion du risque.

COMITÉ DE VÉRIFICATION, DES FINANCES ET DE GESTION DU RISQUE

Mandat – Les principales responsabilités de ce comité consistent à examiner les rapports financiers, les systèmes comptables, la gestion des risques et les vérifications internes. Il facilite la tenue d'une vérification annuelle, évalue les mesures du rendement, examine les états financiers annuels et les pratiques comptables, supervise le budget annuel et le plan d'emprunt en plus de réviser les politiques et les propositions en matière de finances et de gestion des risques. Le comité supervise la fonction de vérification interne et s'assure de l'existence d'une politique sur la dénonciation.

Membres – Bruce Johnson (président), David Carefoot, Rod Flaman, Kyle Korneychuk¹, Ken Motiuk, Bill Nicholson et Henry Vos.



COMITÉ DE LA RÉGIE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES

Mandat – Ce comité s’intéresse principalement aux questions de régie afin d’améliorer l’efficacité du conseil et de l’organisation. Il examine les politiques et procédures qui assurent le fonctionnement du conseil et veille à l’évaluation régulière du rendement du conseil et de ses comités. Il aide également le conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux ressources humaines, à la rémunération et aux pensions et facilite l’évaluation annuelle du président-directeur général.

Membres – Kyle Korneychuk (président)², David Carefoot, Glen Findlay, Bruce Johnson, Bill Nicholson³, Henry Vos et Bill Woods.

Sous comité responsable des élections

Mandat – Ce sous-comité supervise le déroulement des élections des administrateurs, dont les modifications proposées aux règlements d’élection.

Membres – Larry Hill (président), David Carefoot, Bill Nicholson et Ian White.

¹ Nommé le 22 juillet 2010

² Nommé à la présidence le 22 juillet 2010

³ Président jusqu’au 22 juillet 2010

COMITÉ AUX QUESTIONS STRATÉGIQUES

Mandat – Ce comité doit s’assurer de cerner les enjeux stratégiques et politiques et de recommander au conseil d’administration les questions prioritaires, les calendriers et les modalités permettant de régler ces enjeux. Il coordonne l’intervention du conseil dans le processus de planification stratégique de la CCB.

Membres – Bill Toews (président), Glen Findlay, Cam Goff, Larry Hill¹, Jeff Nielsen et Bill Woods.

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES AGRICULTEURS

Mandat – Ce comité s’occupe d’examiner et de recommander, pour le conseil, des plans stratégiques concernant les relations avec les producteurs, les communications et les relations avec les gouvernements.

Membres – Rod Flaman (président)², Larry Hill¹, Cam Goff, Ken Motiuk, Jeff Nielsen et Bill Toews.



KEN MOTIUK CAM GOFF HENRY VOS IAN WHITE ROD FLAMAN LARRY HILL GLEN FINDLAY

Biographie des administrateurs

Administrateurs élus

HENRY VOS (DISTRICT 1)

Henry est titulaire d'un diplôme en agriculture de l'Université de l'Alberta. Avec son épouse Anne, Henry exploite une ferme à Fairview, en Alberta, et produit du canola, du blé, de l'orge et des graines fourragères. Il a été membre du conseil d'administration du Fairview College, du chapitre albertain de l'Association canadienne des producteurs de semences, de la Bourse des marchandises de Winnipeg et de l'Alberta Canola Producers Commission. Henry a fait partie des conseils d'administration de l'Alberta Agricultural Research Institute et de l'Institut international du Canada pour le grain et a été membre d'un comité de l'Agriculture and Food Council.

JEFF NIELSEN (DISTRICT 2)

Jeff dirige les J.E. Nielsen Farms Inc., une entreprise familiale de 1 350 acres de culture de céréales et d'oléagineux située près de Olds, en Alberta. Auparavant, Jeff siégeait au conseil d'administration de l'United Grain Growers et d'Agricore United. Lorsqu'il était chez Agricore United, Jeff a obtenu la désignation Administrateur de sociétés certifié (ASC). Il a été président de la Western Barley Growers Association de 2006 à 2008 et administrateur de la Grain Growers of Canada, notamment à titre de vice-président en 2008. Il fait actuellement partie du Comité canadien de salubrité des aliments à la ferme du Conseil des grains du Canada et du comité consultatif sur l'orge de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest.

LARRY HILL (DISTRICT 3)

Larry a servi en qualité de président du conseil d'administration de la CCB de mars 2008 à juin 2010. Il exploite une ferme de 4 300 acres près de Swift Current, en Saskatchewan. Il est titulaire d'un diplôme en agronomie et d'un autre en gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, et il a travaillé pour le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Il a auparavant présidé le Comité de vérification, des finances et de gestion du risque, et le Comité spécial sur le commerce de la CCB. En 2009-2010, il en était à son troisième mandat en qualité d'administrateur de la CCB.



BRUCE JOHNSON BILL WOODS KYLE KORNEYCHUK ALLEN OBERG BILL TOEWS WILLIAM NICHOLSON JEFF NIELSEN

ABSENT : DAVID CAREFOOT

BILL WOODS (DISTRICT 4)

Bill est né et a grandi sur la ferme familiale près d'Eston, en Saskatchewan, où lui et son épouse Cindy demeurent toujours. Il est titulaire d'un baccalauréat en éducation de l'Université de la Saskatchewan et a enseigné à Eston High School durant 18 ans. Bill a été l'un des principaux organisateurs du tout premier transport ferroviaire avec wagons réservés aux producteurs, et il est membre fondateur de la West Central Road & Rail Ltd. Il fait partie du comité consultatif sur le blé de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest.

ALLEN OBERG (DISTRICT 5)

Allen et son frère John exploitent une ferme mixte (grain et bétail) près de Forestburg, en Alberta. Allen a siégé aux conseils d'administration de nombreuses organisations au cours de sa carrière, notamment l'Alberta Wheat Pool, Agricore et l'Association canadienne des coopératives. Il a déjà été président de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest. Il a aussi servi en qualité de président du Comité des relations avec les agriculteurs de la CCB. Il a été élu au poste de président du conseil d'administration de la CCB en juin 2010.

CAM GOFF (DISTRICT 6)

Cam et ses frères exploitent une entreprise familiale de 4 400 acres près de Hanley, en Saskatchewan, où ils cultivent du blé de printemps et d'hiver, du blé dur, de l'orge brassicole, des pois, du lin, de la moutarde, des lentilles, des pois chiches et de l'avoine. Avec sa conjointe Beverley, Cam est également propriétaire d'une station service et d'une entreprise de produits chimiques pour l'agriculture à Hanley. Il est présentement administrateur de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest.

KYLE KORNEYCHUK (DISTRICT 7)

Kyle et son épouse Susan exploitent des fermes céréalières dans les environs de Pelly et de Stenen, en Saskatchewan. Kyle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en chimie de l'Université de la Saskatchewan. Il a fait partie de nombreux organismes agricoles et communautaires, dont le Saskatchewan Wheat Pool, le Borage Growers Group et la Prairie Alliance for the Future. Il a aussi travaillé dans l'industrie minière et dans la fonction publique. Il a représenté les gouvernements fédéral et provincial au sein de comités nationaux sur l'agriculture et l'environnement. Il fait partie du comité consultatif sur l'orge de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, du sous-comité sur le blé du Comité de normalisation des grains de l'Ouest et du Comité de recommandation des Prairies pour l'orge et l'avoine. Il sert en qualité de président du Comité de la régie et de la gestion des ressources de la CCB.

ROD FLAMAN (DISTRICT 8)

Rod et son épouse Jeanne exploitent une ferme au sud de la vallée Qu'Appelle, près d'Edenwold, en Saskatchewan. Ils produisent une variété de cultures céréalières et horticoles, dont du grain biologique certifié. Rod est ingénieur mécanique diplômé de l'Université de la Saskatchewan. Il a travaillé dans les secteurs industriels du pétrole, de la production d'énergie et de la fabrication pendant dix ans avant de reprendre la ferme familiale. Rod a été administrateur de la Saskatchewan Fruit Growers Association, du Regina Farmers Market et du Terminal 22, un terminal céréalier situé à Balcarres, en Saskatchewan. Il fait présentement partie du sous-comité sur l'orge du Comité de normalisation des grains de l'Ouest et occupe le poste de président du Comité des relations avec les agriculteurs de la CCB. Rod a obtenu la désignation Administrateur de sociétés certifié (ASC) du Directors College.

WILLIAM NICHOLSON (DISTRICT 9)

Bill et sa famille exploitent une ferme de grain près de Shoal Lake, au Manitoba. Bill est titulaire d'un diplôme en agronomie et a travaillé dans l'industrie de la machinerie agricole. En 2009-2010, il en était à son troisième mandat à titre d'administrateur élu. En plus d'avoir siégé au sein de l'ancien Comité consultatif de la CCB, il a été délégué du Manitoba Pool Elevators et a représenté les agriculteurs auprès du Conseil de l'Institut du matériel agricole des Prairies. Il siège actuellement au conseil d'administration de la coopérative de crédit locale. Bill est président sortant du Comité aux questions stratégiques et copréside le Comité de la régie et de la gestion des ressources de la CCB.

BILL TOEWS (DISTRICT 10)

Bill et son épouse Barbara exploitent Harambee Farms, une ferme céréalière et de cultures spéciales située à Kane, au Manitoba. Titulaire d'un baccalauréat en agriculture et d'un diplôme d'études supérieures en science du sol, Bill a aussi obtenu la désignation Administrateur de sociétés certifié (ASC) du Directors College. Il a été directeur des Keystone Agricultural Producers, de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest et du Manitoba Farm Products Marketing Council. Bill a travaillé au Kenya et au Pakistan avec l'Agence canadienne de développement international et a occupé les fonctions de directeur adjoint de session et de professeur à l'école d'agriculture de l'Université du Manitoba. Il a été membre du Manitoba Agri-Food Research and Development Council et administrateur d'une coopérative de crédit locale. Il fait partie du conseil d'administration de l'Institut international du Canada pour le grain et préside le Comité aux questions stratégiques de la CCB.

Administrateurs nommés

DAVID CAREFOOT

David a acquis une solide expérience dans le milieu du négoce agricole. Il était directeur financier chez Viterra Inc., après avoir passé onze ans chez Agricore United et son prédécesseur, United Grain Growers Limited, où il a occupé les postes de directeur financier, de vice-président du financement et des relations avec les investisseurs, de directeur des finances et de contrôleur général. Avant cela encore, David avait passé douze ans au service de Price Waterhouse Chartered Accountants, dans les secteurs suivants : vérification et conseil aux entreprises, et aux services de consultation en finances. Il occupe présentement le poste de directeur des finances chez Empire Industries Ltd., une société de placement à risque de Winnipeg, au Manitoba, listée au TSX et qui mène des activités dans la fabrication de l'acier et de produits techniques spécialisés. Titulaire d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université du Manitoba, David est aussi comptable agréé et expert en évaluation d'entreprises. David est un ancien administrateur de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

GLEN FINDLAY

Avec sa conjointe Kay, son fils Gary et la famille de ce dernier, Glen exploite une ferme bovine de 5 000 acres comptant 300 têtes de bétail à Shoal Lake, au Manitoba. Il est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en nutrition animale de l'Université du Manitoba, ainsi que d'un doctorat en biochimie nutritionnelle de l'Université de l'Illinois. Il a été boursier postdoctoral au Conseil national de recherches à Ottawa et professeur à la faculté d'agriculture de l'Université du Manitoba. Glen a aussi été membre de l'Assemblée législative du Manitoba pendant treize ans et a occupé les fonctions de ministre de l'Agriculture, de ministre de la Voirie et du Transport et de ministre responsable des Télécommunications. Pendant qu'il occupait les fonctions de ministre, il a participé à de nombreuses missions

commerciales internationales. Il a aussi fait partie du Comité d'examen de la Loi sur les transports au Canada et a été représentant pour Agricore United. Il est actif dans plusieurs organisations du milieu agricole et de sports communautaires.

BRUCE JOHNSON

Bruce travaille dans l'industrie céréalière depuis plus de 25 ans. Il a occupé des postes de haut niveau au sein de sociétés privées et de coopératives céréalières, et a été membre de plusieurs conseils d'administration. Il a été consultant pour de nombreux clients dans les domaines du transport, de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que pour le gouvernement. Bruce est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université du Manitoba et a récemment obtenu la désignation Administrateur de sociétés certifié (ASC) du Directors College. Il est actuellement président du Comité de vérification, des finances et de gestion du risque, et a été coprésident du Comité de la régie et de la gestion des ressources.

KEN MOTIUK

Ken possède et exploite une ferme familiale d'une superficie de 6 300 acres dans les environs de Mundare, en Alberta, où il cultive le canola, les pois et le blé. Il s'occupe aussi d'élevages porcins et de bovins d'engraissement et d'une usine d'éthanol, activités dans lesquelles il a aussi des investissements. Ken occupe présentement les fonctions de président de l'Alberta Credit Union Deposit Guarantee Corporation. Par le passé, il a été membre du conseil d'administration de la Bourse des marchandises de Winnipeg, membre de la Commission des grains de l'Alberta et administrateur d'Agricore United. Ken et son épouse Wendy ont été lauréats des prix Outstanding Young Farmer et Alberta Century Farm. Ken est titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en agriculture de l'Université de l'Alberta et a obtenu la désignation Administrateur de sociétés certifié (ASC) du Directors College.

IAN WHITE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ian possède une vaste expérience de la haute direction, du négoce agricole et de la commercialisation de produits de base en qualité de président-directeur général de Queensland Sugar Limited, de Grainco Australia Ltd., de Defiance Milling Ltd. et des opérations de Queensland Cotton aux États-Unis. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en économie de l'Université de Sydney et est membre de l'Australian Society of CPAs et de l'Australian Institute of Company Directors. Ian a été administrateur de nombreux organismes, dont Queensland Sugar Ltd., Cubbie Group Pty Ltd., la Queensland Competition Authority, la Queensland Cotton Corporation et Defiance Milling Ltd. Il fait partie du conseil d'administration du Conseil des grains du Canada.



Rémunération et présence aux réunions pour la campagne agricole 2009-2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	District	Rémunération			Présence		
		Provision	Indemnités quotidiennes	Total	Réunions du conseil	Réunions de comité	Réunions avec l'industrie et autres
Vos, Henry	1	20 000 \$	21 750 \$	41 750 \$	8/8	16/16	12
Nielsen, Jeff	2	20 000 \$	22 750 \$	42 750 \$	8/8	12/12	16
Hill, Larry ¹	3	90 833 \$	7 250 \$	98 083 \$	8/8	17/17	34
Woods, Bill	4	20 000 \$	29 000 \$	49 000 \$	8/8	12/12	14
Oberg, Allen ²	5	38 333 \$	23 750 \$	62 083 \$	8/8	13/13	21
Goff, Cam	6	20 000 \$	27 500 \$	47 500 \$	8/8	15/15	16
Korneychuk, Kyle	7	20 000 \$	27 000 \$	47 000 \$	8/8	12/12	17
Flaman, Rod	8	20 000 \$	20 500 \$	40 500 \$	8/8	15/15	8
Nicholson, William	9	25 000 \$	20 600 \$	45 600 \$	8/8	20/20	13
Toews, William	10	25 000 \$	20 000 \$	45 000 \$	8/8	12/12	25
Carefoot, David	A	20 000 \$	8 250 \$	28 250 \$	8/8	17/20	1
Findlay, Glen	A	20 000 \$	11 500 \$	31 500 \$	8/8	12/12	4
Johnson, Bruce	A	27 500 \$	9 500 \$	37 000 \$	7/8	13/15	1
Motiuk, Kenneth	A	20 000 \$	16 250 \$	36 250 \$	8/8	15/15	6
White, Ian ³	A	S.O.	S.O.	S.O.	8/8	20/20	S.O.
TOTAL :		386 667 \$	265 600 \$	652 267 \$			

Notes :

A = Administrateur désigné

¹Président du conseil jusqu'au 2 juin 2010

²Président du conseil depuis le 3 juin 2010

³La rémunération du président-directeur général est présentée à la section Équipe de leadership, à la page 28

Le président du conseil touche des honoraires annuels de 105 000 \$. Les autres administrateurs perçoivent des honoraires annuels de 20 000 \$ et des indemnités journalières. Les présidents de comité reçoivent 5 000 \$ de plus par comité présidé. Le président du Comité de vérification, des finances et de gestion du risque a droit à 7 500 \$ additionnels. En outre, une indemnité journalière de 500 \$ est versée à chacun des membres réguliers, pour chaque journée de réunion régulière. Les administrateurs sont remboursés de tout frais de déplacement jugé raisonnable. Ils ont aussi droit à 5 000 \$ maximum par campagne agricole, pour leurs communications avec les agriculteurs. La rémunération annuelle des administrateurs est plafonnée à 60 000 \$, à l'exception de celle des présidents du conseil d'administration et de comité, qui touchent les honoraires additionnels listés ci-dessus.

Les administrateurs ne participent à aucun régime de retraite d'entreprise ni à aucun régime d'avantages sociaux, à l'exception d'une assurance-accident de voyage et d'une assurance médicale de voyage.

Le total des dépenses pour le conseil d'administration au cours de la campagne agricole 2009-2010 est de 947 081 \$, salaire de base, indemnités journalières et frais remboursables inclus.

PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS AUX PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS

Les administrateurs de la CCB ont le droit de participer à deux programmes d'Options de paiement aux producteurs (OPP) de la CCB, soit au programme *CashPlus*, destiné aux producteurs d'orge brassicole, et au programme d'Option de paiement anticipé (OPA). Toutefois, aucun administrateur n'a pris part à ces programmes durant la campagne agricole de 2009-2010.

REPRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DE CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE COMITÉS EXTERNES

Les membres du conseil d'administration sont invités à nommer des représentants qui feront partie de comités et de conseils d'administration externes ayant un lien avec l'industrie céréalière canadienne. Voici la liste des administrateurs nommés à de telles fonctions en juillet 2010 pour la prochaine campagne agricole :

Comités ou conseils d'administration externes	Poste	Administrateur
Conseil des grains du Canada	Membre du conseil	Ian White
Conseil des grains du Canada – Comité de la salubrité des aliments à la ferme	Membre du comité	Jeff Nielsen
Fédération canadienne de l'agriculture	Représentant de la CCB	Kyle Korneychuk
Fédération canadienne de l'agriculture – Comité sur les grains et les oléagineux	Représentant de la CCB	Kyle Korneychuk
Institut international du Canada pour le grain	Membre du conseil	Bill Toews
Comité de normalisation des grains de l'Ouest	Membre, sous-comité sur le blé	Kyle Korneychuk
Comité de normalisation des grains de l'Ouest	Membre, sous-comité sur l'orge	Rod Flaman
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre du conseil	Cam Goff
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre, comité consultatif sur le blé	Bill Woods
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre, comité consultatif sur l'orge	Jeff Nielsen



Équipe de leadership de la CCB

L'équipe de leadership, composée de hauts dirigeants de la CCB, est tenue de superviser les activités de l'organisme et de favoriser la réalisation de ses orientations stratégiques telles qu'établies par le conseil d'administration. L'équipe doit aussi veiller à la bonne mise en œuvre des plans annuels et à long terme de la CCB, et assurer la direction de l'ensemble de ses secteurs opérationnels.

Au cours de la campagne agricole 2009-2010, Earl Geddes, vice-président, Services aux agriculteurs, a remis sa démission pour accéder au poste de directeur exécutif de l'Institut international du Canada pour le grain.



La rémunération de l'équipe de leadership est déterminée selon une structure de rémunération établie en fonction du marché et approuvée par le conseil d'administration. Le programme de rémunération globale de la CCB comprend le traitement de base et la rémunération variable de l'ensemble des employés. Dans le cadre de ce programme, la rémunération totale est établie en fonction des taux moyens de rémunération du marché.

La rémunération variable est un incitatif à l'excellence en matière de rendement qui encourage les employés à atteindre des résultats conformes aux priorités organisationnelles. Les employés doivent atteindre ou dépasser leurs objectifs de rendement individuels, et l'organisme doit atteindre ou dépasser un certain nombre d'objectifs de rendement organisationnels pour que la rémunération variable soit versée. Lorsque, pour un exercice donné, la rémunération variable n'est pas versée parce que les objectifs n'ont pas été atteints, la rémunération globale est légèrement inférieure au taux moyen du marché.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA RÉMUNÉRATION POUR 2009-2010

La divulgation de la rémunération des cinq plus hauts salariés de l'organisme est conforme à l'engagement pris par la CCB en matière de transparence et de reddition de comptes aux agriculteurs. Le tableau qui suit fait état de la rémunération annuelle du président-directeur général, du directeur de l'exploitation, de la directrice financière et des deux autres cadres les mieux rémunérés pour la campagne agricole 2009-2010. Ces chiffres correspondent à la rémunération totale de l'individu au cours de la période où il a occupé le poste durant la campagne agricole 2009-2010.

Nom	Salaire de base	Salaire variable*	Boni**	Avantages sociaux***	Total
Ian White	647 807 \$	– \$	109 449 \$	20 948 \$	778 204 \$
Ward Weisensel	297 226 \$	78 035 \$	– \$	47 604 \$	422 865 \$
Brita Chell	237 985 \$	63 468 \$	– \$	42 332 \$	343 785 \$
Graham Paul	215 075 \$	55 361 \$	– \$	40 161 \$	310 597 \$
Gord Flaten ¹	185 532 \$	36 498 \$	– \$	37 507 \$	259 538 \$

*Selon les résultats du programme de salaire variable pour la campagne agricole 2009-2010, payé en décembre 2010.

**Selon le contrat de travail et les résultats pour la campagne agricole 2009-2010, payé en décembre 2010.

***Ne comprend pas les avantages prévus par la loi (p. ex. A-E et RPC) ou l'impôt sur la paie du MB.

Note : La valeur des avantages indirects pour les cadres supérieurs n'a pas dépassé 50 000 \$ par personne.

¹Vice-président du marketing et des ventes



(B) DEBORAH HARRI DAVE BURROWS IAN WHITE JIM MCLANDRESS DIANE WIESENTHAL WARD WEISENSEL (F) GRAHAM PAUL BRITA CHELL

ÉQUIPE DE LEADERSHIP POUR 2009-2010

Ian White – président-directeur général

Dave Burrows – vice-président, Communications et relations avec le gouvernement

Brita Chell – chef des services financiers

Deborah Harri – secrétaire générale

Graham Paul – chef du Service de l'information et vice-président, Planification stratégique

Jim McLandress – avocat-conseil

Ward Weisensel – directeur de l'exploitation

Diane Wiesenthal – vice-présidente, Services aux personnes et organisationnels

NOTE : Earl Geddes – vice-président, Services aux agriculteurs, a démissionné de son poste en septembre 2009.



Rapport de gestion



Responsabilité

Au 25 novembre 2010, la responsabilité du présent rapport de gestion incombe à la direction. Le conseil d'administration de la Commission canadienne du blé (CCB) veille à l'examen de l'information présentée, principalement par l'entremise de son Comité de vérification, de finances et de gestion du risque (CVFR). Ce comité examine le contenu du rapport et recommande son approbation par le conseil d'administration.

TABLE DES MATIÈRES

Nos activités.	32	Résultats cumulés des comptes.	50
Contexte opérationnel	33	• Comptes de mise en commun	51
Structure organisationnelle	35	• Intérêts créditeurs et débiteurs	61
Comment les états financiers rendent compte des activités	37	• Options de paiements aux producteurs (OPP)	63
Notre vision et nos stratégies	38	• Opérations au comptant.	66
Points saillants du rendement de la CCB	40	• Liquidités et ressources en capital	69
Mesures d'évaluation du succès.	45	• Rapprochement des mesures non fondées sur les PCGR	71
Résultats de l'exercice considéré	47	Gestion du risque financier	72
		Perspectives.	74



Nos activités

Sous le contrôle des agriculteurs de l'Ouest canadien, la Commission canadienne du blé (CCB) est le plus important négociant de blé et d'orge au monde. À titre d'un des plus grands exportateurs du Canada, la CCB vend des grains à plus de 70 différents pays et remet la totalité des produits des ventes, moins les coûts d'exploitation, aux agriculteurs des Prairies.

Produits



BLÉ

Le blé de l'Ouest canadien est vendu dans environ 60 pays et jouit d'une excellente réputation auprès des consommateurs du monde entier en raison de l'uniformité et de la fiabilité de la qualité et de l'approvisionnement. La farine fabriquée à partir du blé des Prairies représente l'ingrédient principal de nombreux aliments de base, y compris les pains moulés, les pains plats, les pains cuits à la vapeur, nouilles et d'autres produits, comme les craquelins.

BLÉ DUR

La CCB commercialise le blé dur de qualité cultivé par les producteurs de l'Ouest canadien dans plus de 20 pays. La semoule est le principal produit obtenu après mouture du blé dur. Cette semoule est surtout utilisée dans la fabrication des pâtes et du couscous, un aliment de base en Afrique du Nord.

ORGE DE PREMIER CHOIX

Environ 65 pour cent des cultures d'orge dans l'Ouest canadien sont consacrées à des variétés brassicoles. Une proportion d'environ 25 à 30 pour cent de cette orge satisfait aux normes rigoureuses de contrôle de la qualité établies pour la sélection de l'orge brassicole. La plus grande partie de l'orge de qualité entre dans la production du malt destiné à la fabrication de la bière à l'échelle nationale et internationale.

ORGE FOURRAGÈRE

L'orge fourragère de l'Ouest canadien est consommée surtout dans l'industrie nationale de l'élevage porcin et bovin ou dans l'industrie avicole. La Commission vend l'orge fourragère à l'étranger lorsque la structure de prix à l'échelle internationale présente des occasions de bons rendements pour les producteurs, par rapport au marché canadien des aliments, et rend les livraisons intéressantes.



Contexte opérationnel

La grande majorité des grains cultivés au Canada est produite par des agriculteurs qui vivent et travaillent dans les Prairies. Chaque année, la CCB fait la commercialisation de 18 à 24 millions de tonnes de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien pour le compte des producteurs de cette région. Les produits annuels bruts provenant de ces ventes atteignent de 4 à 8 milliards de dollars et tous les produits des ventes, moins les frais liés à la commercialisation, sont remis directement aux agriculteurs des Prairies.

CONCURRENCE MONDIALE

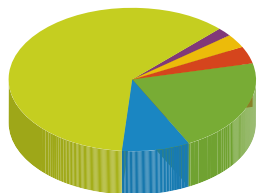
Le marché mondial du blé, du blé dur et de l'orge est très concurrentiel. Pendant plus de 75 ans, la CCB a maintenu et accru la présence et la renommée des grains de l'Ouest canadien sur le marché grâce à ses stratégies de positionnement et à son service à la clientèle. Cela a grandement contribué à ce que la Commission devienne le plus important négociant de blé et d'orge contrôlé par les agriculteurs à l'échelle internationale. Tous ses concurrents cherchent à maintenir et à accroître leur part du marché mondial, en particulier dans les segments haut de gamme.

Chaque année, la CCB vend entre 12 et 18 millions de tonnes de blé de mouture à des clients du Canada et du monde entier. Notre principale clientèle à l'échelle internationale varie d'année en année et comprend le Japon, le Sri Lanka, l'Indonésie, l'Iran, l'Arabie saoudite et la Chine. Les États-Unis représentent depuis toujours un important marché pour le blé de mouture canadien.

Ensemble, le Canada, l'Argentine, l'Australie, l'Union européenne (UE) et les États-Unis se livrent à plus de deux tiers du commerce d'exportation du blé dans le monde, alors qu'ils assurent un peu moins de 40 pour cent de la production mondiale. Cette disparité pourrait exercer des pressions sur la part de marché du Canada, surtout si l'on tient compte de la présence accrue de pays exportateurs traditionnellement « mineurs » (p. ex., la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine) sur le marché du blé. D'autres concurrents bénéficiant d'avantages liés aux coûts de production, comme des prix inférieurs pour les terres et les intrants, continuent de faire leur apparition.

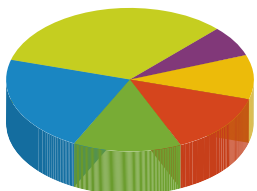
Parts de marché des principaux pays exportateurs de blé

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2005-2009)



Production mondiale de blé

2 → Argentine 21 → UE-27
 3 → Australie 9 → États-Unis
 4 → Canada 61 → Autres



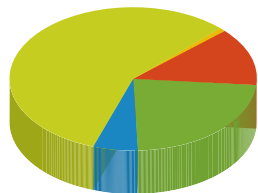
Marché mondial du blé : part de marché des principaux pays exportateurs

7 → Argentine 14 → UE-27
 10 → Australie 22 → États-Unis
 14 → Canada 33 → Autres



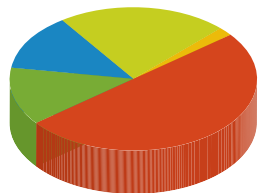
Parts de marché des principaux pays exportateurs de blé dur

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2005-2009)



Production mondiale de blé dur

1 → Australie 6 → États-Unis
 13 → Canada 57 → Autres
 23 → UE-27

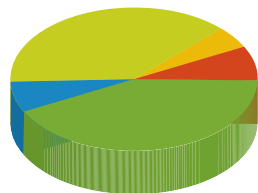


Marché mondial du blé dur : part de marché des principaux pays exportateurs

2 → Australie 13 → États-Unis
 50 → Canada 22 → Autres
 13 → UE-27

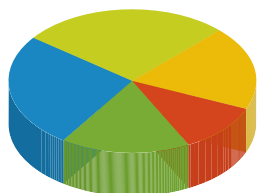
Parts de marché des principaux pays exportateurs d'orge

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2005-2009)



Production mondiale d'orge

5 → Australie 7 → Ukraine
 8 → Canada 38 → Autres
 42 → UE-27



Marché mondial de l'orge : part de marché des principaux pays exportateurs

19 → Australie 26 → Ukraine
 11 → Canada 27 → Autres
 17 → UE-27

La situation est similaire dans le marché du blé dur. En effet, le Canada détient plus de 50 pour cent des parts du marché mondial du blé dur pour toute année donnée. L'UE, le Canada et les États-Unis sont responsables d'à peu près les trois quarts du marché d'exportation. Cela dit, ces trois producteurs représentent ensemble moins de 43 pour cent de l'approvisionnement en blé dur de toute la planète, le Canada en produisant moins de 15 pour cent.

Les acheteurs mondiaux apprécient le blé dur canadien pour son uniformité, sa qualité et la facilité de l'approvisionnement assuré par d'excellents réseaux de commercialisation et de manutention des grains. Les fabricants de pâtes d'Italie figurent parmi les principaux acheteurs de blé dur canadien, aux côtés d'autres pays de l'Europe, de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie), de l'Amérique du Sud (Venezuela, Chili et Pérou) et des États-Unis. L'industrie canadienne des pâtes alimentaires achète de 200 000 à 300 000 tonnes de blé dur par année et fait habituellement partie de nos cinq principaux acheteurs.

Dans les marchés d'exportation de l'orge, les principaux fournisseurs sont l'Australie, le Canada, l'Union européenne et l'Ukraine, qui ensemble réalisent près de la moitié des exportations mondiales. Au cours des dernières années, le plus important pays exportateur a été l'Ukraine, suivie par l'Australie et l'Union européenne des 27. Les variétés d'orge brassicole à deux rangs de l'Ouest canadien sont utilisées par l'industrie brassicole nationale et sont également vendues aux grands clients de malt et d'orge brassicole aux États-Unis, en Asie, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique du Sud. Les variétés d'orge à six rangs de l'Ouest canadien sont principalement vendues aux industries brassicoles et du maltage du Canada et des États-Unis, de plus petites quantités étant vendues au Mexique.

Structure organisationnelle

La CCB est une société créée par la *Loi sur la Commission canadienne du blé (la Loi)*. Bien qu'elle ait été créée par une loi du Parlement, la CCB n'est pas une société de la Couronne. Elle est régie par un conseil d'administration formé de 15 membres : dix de ces membres sont des agriculteurs élus par les agriculteurs; quatre sont des représentants du monde des affaires et du secteur communautaire nommés par le gouvernement du Canada, en plus du président-directeur général de la CCB, nommé lui aussi par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Conformément au mandat du conseil d'administration, tous les administrateurs doivent agir dans les meilleurs intérêts de la Commission afin d'optimiser les rendements offerts aux producteurs de l'Ouest canadien qu'ils représentent.

Les activités et la structure de la CCB – le guichet unique des ventes, la mise en commun des prix et les garanties gouvernementales – sont définies par la *Loi sur la CCB*.



LE GUICHET UNIQUE DES VENTES

Conformément à la *Loi*, la Commission canadienne du blé est l'unique agent de mise en marché du blé et de l'orge produits dans l'Ouest canadien et destiné à la consommation humaine et à l'exportation.

Le guichet unique permet à la CCB de mener ses activités grâce à une chaîne logistique d'approvisionnement efficace qui relie les exploitations agricoles aux clients nationaux et internationaux des marchés de grains. Il permet à la CCB de contribuer à la réputation de qualité et de fiabilité de l'approvisionnement du Canada – un fondement solide pour un excellent service aux clients. Ce guichet permet aux agriculteurs d'être compétitifs dans un marché mondial des grains dominé par une poignée de multinationales et dans un système de manutention et de transport des grains qui, à l'intérieur du pays, est contrôlé par trois importantes sociétés céréalières et deux sociétés nationales de chemins de fer.

MISE EN COMMUN DES PRIX

La mise en commun des prix est la base sur laquelle s'appuie la CCB pour gérer les risques liés à la fixation des prix des grains produits par les agriculteurs dans un marché complexe et volatil. La mise en commun des prix signifie que tous les produits générés par les ventes durant la campagne agricole sont déposés dans l'un des comptes de mise en commun suivants : blé, blé dur, orge de premier choix, orge fourragère. Tous les produits des ventes, moins les coûts de commercialisation, sont remis aux agriculteurs par le truchement de ces comptes, sauf dans les cas où les producteurs ont choisi de participer aux programmes d'options de paiements aux producteurs de la CCB.

Les agriculteurs qui ont choisi le paiement par l'intermédiaire du système de mise en commun sont assurés d'obtenir le même prix pour leurs céréales, peu importe le moment auquel les grains sont vendus durant l'année ou les activités de vente de la CCB durant la campagne agricole, le grade, la classe et la teneur en protéines des grains.

GARANTIES GOUVERNEMENTALES

Le gouvernement du Canada garantit les acomptes versés par la CCB aux agriculteurs, les emprunts de la Commission et certaines ventes à crédit. Les acomptes garantis fournissent un prix plancher minimal, ce qui assure aux agriculteurs une protection contre la volatilité du marché des grains. Grâce aux emprunts garantis, les producteurs sont assurés d'avoir les taux d'intérêt les plus bas possible sur les emprunts de la CCB, tandis que la garantie sur les ventes à crédit leur assure de ne pas être lésés s'il y a défaut de paiement de la part des acheteurs de grain.

Ventes directes des producteurs (VDP)

Les agriculteurs ont la possibilité de vendre directement leurs grains à des acheteurs dans le cadre du programme de contrats de VDP afin de profiter des occasions offertes par un marché à créneaux ou haut de gamme. Grâce à ce programme, tous les agriculteurs de l'Ouest canadien peuvent profiter des avantages du guichet unique des ventes tout en restant à l'affût d'occasions supplémentaires de commercialisation.

AU-DELÀ DE LA MISE EN COMMUN DES PRIX : LES OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS (OPP), ET AUTRES MESURES

La CCB a mis en place des Options de paiement aux producteurs (OPP) en l'an 2000 en réponse à la volonté des agriculteurs d'exercer un plus grand contrôle individuel sur la tarification de leur blé, de leur blé dur et de leur orge, sur le mode de paiement et sur le moment où ils seront payés. Ces options ont été conçues pour permettre aux agriculteurs de gérer leurs propres risques liés aux prix sans qu'il n'y ait d'incidence sur les comptes de mise en commun. Les options de paiement offertes aux agriculteurs par l'entremise de la CCB, en plus du système de mise en commun des prix, sont les suivantes :

Contrats à prix fixe (CPF) : Cette option permet aux agriculteurs de bloquer un prix fixe et final pour leurs grains en se fondant sur la valeur marchande.

CPFPlus : Ce programme concernant le blé dur offre aux participants des possibilités additionnelles de bénéficier d'un rabais de la prime de risque à la fin de l'année.

Contrats sur base (CB) : Cette option permet aux agriculteurs de bloquer un prix pour les contrats sur base et un prix à terme standardisé pour leur grain à différents moments. Le prix à terme standardisé peut être bloqué jusqu'à un an avant la récolte.

FlexPro : Cette option offre un prix quotidien pour les ventes de blé qui peut être bloqué durant la campagne agricole, à la condition que le tonnage soit assigné avant le début de la campagne.

Option de paiement anticipé (OPA) : Visant à améliorer les options de rentrées de fonds pour les agriculteurs, cette option permet aux agriculteurs de recevoir des paiements égalant 80, 90 ou 100 pour cent du prix établi dans les perspectives de rendement (PDR) du compte de la CCB, moins un rabais, dans les 10 jours suivant la livraison. Les producteurs continuent de recevoir des paiements additionnels lorsque les rendements dépassent la valeur estimée dans les PDR.

En plus des OPP mentionnées ci-dessus, la CCB a mis au point d'autres programmes visant à fournir aux agriculteurs une meilleure flexibilité et un contrôle accru sur la tarification et la livraison de leurs grains.

CashPlus : Visant à répondre aux besoins des producteurs d'orge brassicole de l'Ouest canadien, cette option assure une plus grande flexibilité dans la tarification et établit à l'avance un prix au comptant garanti qui reflète la valeur du marché. Un paiement supplémentaire est accordé aux agriculteurs à la fin de l'année commerciale si les trop perçus excèdent les coûts du programme, y compris ceux associés à la gestion du risque.

GrainFlo : Cette option a été élaborée afin de répondre à la volonté des agriculteurs d'exercer un plus grand contrôle sur le calendrier de livraison de leurs grains. Cette initiative a pour but de fournir une flexibilité accrue tout en faisant en sorte que la CCB puisse quand même demander la livraison de grains au besoin afin de respecter ses engagements de vente. Ainsi, l'option permet aux agriculteurs de choisir entre des périodes de livraison définies, au nombre de quatre en 2009-2010. Ce programme a été révisé pour la campagne agricole 2010-2011 et offre maintenant deux périodes définies.

Contrats de livraison garantie (CLG) : Ces contrats garantissent aux agriculteurs un taux d'acceptation à 100 pour cent au cours de périodes de livraison définies. En 2009-2010, de tels contrats pouvaient être signés pour le blé rouge d'hiver Select de l'Ouest canadien, le blé fourrager de l'Ouest canadien et le blé dur ambré de

grade 4 ou 5 de l'Ouest canadien, de même que pour le blé roux de printemps de l'Ouest canadien correspondant à un grade 2, 3 ou 4 à tous les égards, mais contenant un taux élevé de fusariose.

Contrats de prix garanti : Ce programme concernant l'orge fourragère garantit aux agriculteurs une période de livraison définie et un prix au comptant établi à l'avance.

Nouveau mode de tarification aux comptes de mise en commun : Elle permet aux agriculteurs de désigner du grain dans le compte actuel pour le transférer au compte de la nouvelle récolte.

Programme d'incitatif à valeur ajoutée (PIVA) : Le PIVA verse aux agriculteurs une prime pour avoir livré du blé ou de l'orge directement aux minoteries et malteries de l'Ouest canadien qui sont agréées et liées par la Commission canadienne des grains. Ce programme fait partie des engagements continus de la CCB de stimuler la transformation à valeur ajoutée des grains des Prairies. Il permet aux agriculteurs de livrer plus rapidement leurs grains, et à la CCB de diminuer ses coûts d'entreposage et de transport; il peut également aider les agriculteurs à réduire leurs frais de manutention.

Programme de prime au stockage du blé (PPSB) : Ce programme offre aux agriculteurs de l'Ouest canadien une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) n°1 de haute qualité et à forte teneur en protéines. Il assure un approvisionnement constant en blé de qualité supérieure et à forte teneur en protéines pour répondre aux besoins des clients les plus estimés des agriculteurs.

Programme de stockage pour le port de Churchill : Ce programme offre aux agriculteurs une prime pour l'entreposage du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) n°1 et n°2 à la ferme jusqu'au moment de l'appel de livraison pour expédition vers le port de Churchill. Le calendrier de la saison d'expédition de Churchill est tributaire d'un volume important de grains récoltés l'été précédent, qui doivent être expédiés à l'extérieur du pays dès le début de juillet. Le programme de stockage pour le port de Churchill permet de s'assurer que ce grain sera disponible en temps voulu.

LES GENS

La CCB peut compter sur un personnel diversifié et hautement qualifié qui joue un rôle essentiel dans sa réussite. La « perspective personnelle » de la CCB mise sur la gestion des talents, la planification stratégique des effectifs et l'apprentissage et le perfectionnement des employés afin de garantir que l'organisation exploite au maximum les compétences et les talents de son personnel en vue d'atteindre ses objectifs et de réaliser son plan stratégique. Le tiers de nos employés parlent au moins deux langues, ce qui favorise le maintien de bonnes relations d'affaires avec nos clients à l'international. Plus de 40 pour cent de nos employés proviennent du milieu de l'agriculture et de l'élevage et ont de la famille dans des collectivités agricoles partout dans les Prairies.

Le siège social de la CCB se trouve à Winnipeg, au Manitoba. La Commission a également des bureaux satellites à Beijing et à Tokyo, et tient un bureau au port de Vancouver et à Ottawa. La majorité des 441 employés de la Commission travaillent à Winnipeg. Dix-neuf représentants d'entreprises agricoles (REA) sont à l'œuvre sur le terrain et offrent leur aide aux agriculteurs, couvrant d'importants districts de l'Ouest canadien. Ils doivent répondre aux besoins commerciaux des agriculteurs et entretenir des liens avec les installations de manutention des grains de leur district.



Comment les états financiers rendent compte des activités

La *Loi* exige de la Commission qu'elle établisse un compte de mise en commun séparé pour chaque campagne agricole (qui s'étend du 1^{er} août au 31 juillet), pour chacune des cultures qu'elle traite. Actuellement, nous avons cinq comptes de mise en commun chaque année : un pour le blé, un pour le blé dur, un pour l'orge de premier choix et deux pour l'orge fourragère). Ces comptes de mise en commun tiennent compte des produits et des charges liés aux grains visés par les contrats et livrés par les agriculteurs, ainsi que des ventes faites pour chacune des cultures. Une fois que toutes les livraisons ont été faites pour la campagne agricole et que toutes les activités liées à la vente de grains ont été menées à terme, les bénéfices nets pour chaque mise en commun sont distribués aux producteurs.

Les bénéfices nets directement attribuables aux ventes de grains de l'exercice considéré pour chaque compte de mise en commun sont redistribués aux agriculteurs qui ont livré le grain durant la période de mise en commun, en fonction des produits de vente par grade. L'état de la distribution indique en détail comment les bénéfices nets sont distribués par compte de mise en commun. Cet état reflète les paiements d'acomptes à la livraison, d'ajustement, intermédiaires et finaux, tels qu'ils ont été approuvés par le gouvernement du Canada.

Les programmes d'Options de paiement aux producteurs (OPP) ont été créés dans le but d'offrir aux agriculteurs une plus grande flexibilité et davantage d'options dans la tarification de leurs grains; ils sont conçus pour fonctionner en parallèle des comptes de mise en commun. La CCB assume les risques liés aux programmes et conserve les bénéfices qui en découlent à titre de couverture contre un éventuel risque lié à ces programmes.

De plus, la CCB a commencé à effectuer des opérations au comptant d'orge fourragère et d'orge de premier choix, ainsi que de blé et de blé dur biologiques. La CCB assume les risques liés à de telles opérations et conserve les bénéfices qui en découlent à titre de couverture contre un éventuel risque lié à ces programmes.

Un fonds de prévoyance a été créé à des fins précises. Sont transférés à ce fonds l'excédent ou le déficit net des programmes d'OPP (soit la différence entre la valeur des ventes et les charges directes liées aux programmes, y compris les versements faits aux agriculteurs selon la valeur des contrats), ainsi que les coûts

de gestion des risques liés aux programmes de commerce au comptant et les produits finaux des opérations au comptant. Le fonds a un plafond de 60 millions de dollars, régi par règlement.

Comme tous les bénéfices sont distribués aux agriculteurs (à l'exception de l'excédent de l'OPP et des coûts de gestion des risques liés aux programmes de commerce au comptant), les activités de la CCB sont financées par des emprunts, qui sont contractés sur divers marchés financiers et sont garantis par le gouvernement du Canada.

La préparation des états financiers de la Commission représente un défi, celui de fournir des états financiers compréhensibles pour le lecteur, tout en se conformant aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et à la *Loi*. La principale difficulté tient à la date où les opérations ont été enregistrées relativement au tonnage inclus dans un compte de mise en commun ou une période donnée du programme. Selon les PCGR, les états financiers doivent présenter les activités et opérations au cours d'un exercice. La *Loi* exige que les états financiers relatifs aux opérations effectuées sur les comptes de mise en commun comptabilisent et indiquent toutes les activités et opérations relatives aux tonnages achetés durant la période de mise en commun. Les comptes de mise en commun demeurent ouverts jusqu'au moment où, de l'avis de la direction, les activités de mise en marché sont pratiquement terminées et que les stocks restants peuvent être estimés à leur juste valeur. La distribution finale des produits aux agriculteurs marque la fin de cette activité.

En ce qui a trait aux PCGR, les états financiers sont présentés sur une base cumulée et font état de tous les aspects des activités de la CCB, à savoir les comptes de mise en commun, les OPP et les opérations au comptant. De plus, on y trouve un état de la distribution aux participants à la mise en commun, présenté séparément, afin de faire rapport sur les sommes finales distribuées par compte de mise en commun. Ces états financiers cumulés, y compris l'état de la distribution aux participants aux comptes de mise en commun, ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs de la CCB.

Afin de répondre aux besoins des producteurs et en conformité avec l'esprit de la *Loi*, la CCB fournit une comptabilité distincte de ses comptes de mise en commun dans le rapport de gestion.

Ces états financiers sont conformes aux PCGR, sauf pour les éléments où la *Loi* peut exiger un traitement comptable différent, compte tenu de l'exigence de créer des comptes de mise en commun distincts. Les états des résultats des comptes de mise en commun tiennent compte des produits attendus, moins les frais d'exploitation, sur les ventes conclues après la fin de l'exercice qui sont utilisés au titre de l'établissement des stocks de clôture. Ils excluent l'effet des gains et pertes d'après l'évaluation des instruments financiers qui ne concernent pas les opérations courantes des comptes de mise en commun. Grâce à ces états,

les producteurs peuvent examiner les résultats de chaque compte de mise en commun et les bénéfices distribués subséquentement, qui peuvent être rapprochés avec les états vérifiés de la distribution aux participants des comptes de mise en commun. Le rapprochement des états individuels inclus dans le rapport de gestion avec les états financiers vérifiés est présenté à la page 71.

Les éléments de rapprochement entre l'état des comptes de mise en commun individuels et les états financiers conformes aux PCGR ont trait au moment de la comptabilisation de certaines opérations.

États financiers		
	États cumulés	États des comptes de mise en commun individuels
Période	Exercice de 12 mois, du 1er août au 31 juillet	Aucune période d'exploitation définie – restent ouverts jusqu'à ce que toutes les activités de mise en marché soient pratiquement complétées et que les stocks restants puissent être évalués à leur juste valeur
Autorité	PCGR	<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>
Application	Application des PCGR	Application des PCGR, sauf avis contraire dans la <i>Loi</i>
Écarts*	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance des produits prévus, moins les frais d'exploitation Gains et pertes non réalisés liés à la comptabilisation de la juste valeur des instruments financiers Écarts d'évaluation des stocks 	

*Le rapprochement des écarts est présenté à la page 71.

Notre vision et nos stratégies

La campagne agricole 2009-2010 constituait la première année complète d'exécution du plan stratégique quinquennal (2009-2014) de la CCB. En tant que principaux intervenants de l'organisation, les agriculteurs sont les destinataires ultimes des services de la CCB, sa raison d'exister et sa priorité absolue.

Le plan stratégique de la Commission consiste à déterminer les défis et les possibilités que présente le marché, et à y réagir de façon novatrice. Elle repose sur la collaboration avec les agriculteurs et un engagement à écouter et à servir les producteurs de l'Ouest canadien, afin de leur fournir une valeur ajoutée sur leurs produits.

Pour atteindre son objectif stratégique primordial d'être au service de tous les agriculteurs de l'Ouest canadien et de leur fournir une valeur ajoutée, la CCB doit exceller dans ce qu'elle fait, faire preuve de souplesse et être prête à apporter les changements qui s'imposent pour honorer ses engagements. Pour ce faire, elle concentre ses efforts sur quatre priorités stratégiques, qui constituent les « piliers » de son plan stratégique :

1. Fonctionner avec plus d'efficacité et d'efficience : La CCB doit constamment améliorer et optimiser ses procédés et ses systèmes afin de mieux répondre aux besoins des agriculteurs et des clients, tout en maintenant les coûts au minimum.

2. Offrir les bons services à tous les agriculteurs : La CCB doit bien comprendre les différents besoins des nombreux groupes d'agriculteurs avec qui elle fait affaire et établir des relations plus étroites avec eux.

3. Gérer la clientèle : La CCB doit s'assurer de maintenir des liens plus étroits et plus avantageux avec sa clientèle. À cette fin, elle doit étudier des approches plus novatrices de partenariat avec ses clients dans le cadre d'initiatives qui seront au bout du compte profitables pour les agriculteurs.

4. Évoluer et se démarquer : La CCB doit chercher et saisir les occasions de placer ses producteurs en position stratégique pour l'avenir. À cette fin, il importe de trouver des occasions qui présentent un rapport coûts/avantages intéressant, offrent un fort potentiel de croissance, intensifient les principales activités de mise en marché de la CCB et assurent un avantage concurrentiel pour les agriculteurs.

Ces priorités stratégiques ont pour but d'assurer aux agriculteurs une valeur maximale pour leurs ventes. Si elle veut atteindre ses objectifs, une organisation doit pouvoir compter sur des employés dévoués, qui trouvent leur travail enrichissant et qui sont fiers de participer au succès de l'organisation. La CCB dispose d'un effectif diversifié et hautement qualifié qui souscrit au principe des « agriculteurs d'abord ». La direction a à cœur la gestion et le perfectionnement de son effectif, car elle reconnaît que les gens sont à la base de toute réalisation.

La CCB accorde également énormément d'importance à l'amélioration de ses processus et de ses systèmes afin de s'assurer que tout ce qu'elle fait se traduit par des services parfaitement adaptés aux agriculteurs. Ce faisant, elle s'efforce de réduire au maximum les coûts à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement. De plus, elle gère sa clientèle d'une manière qui lui permet de miser sur ses précieuses relations et de connaître les besoins et les attentes de ses clients. Elle pourra ainsi bénéficier de liens plus étroits et avantageux.

Pour chacune des priorités stratégiques, la CCB a élaboré un nombre de projets précis. Elle mesure ses progrès à l'égard de ces projets et s'assure ainsi d'être sur la bonne voie pour produire des résultats avantageux. En misant sur les bons objectifs stratégiques, elle pourra atteindre son objectif de fournir aux agriculteurs une valeur ajoutée sur leurs produits.

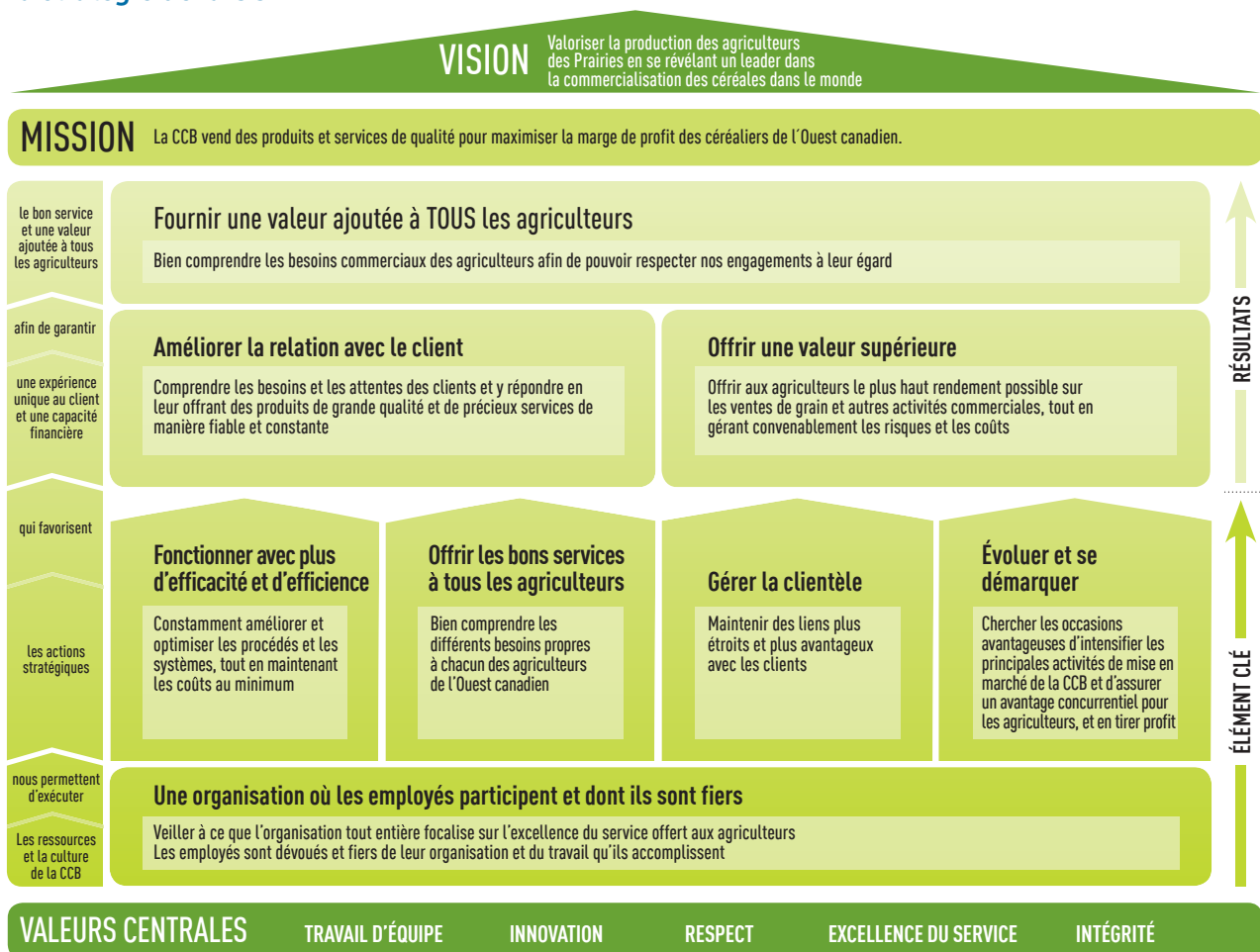
La CCB est consciente des difficultés qu'elle doit surmonter et du travail qu'elle doit accomplir pour atteindre ses buts. C'est pourquoi elle est déterminée à optimiser son rendement tout en faisant preuve de transparence et de responsabilisation dans toutes ses



activités. Elle s'est fixé des objectifs et des mesures de rendement clairs qui dicteront le type de comportement et d'actions nécessaire. Elle sait que si ses employés conjuguent tous leurs efforts en vue de la réalisation d'une vision forte et d'une stratégie claire, elle sera bien placée pour atteindre ses objectifs.

La CCB se tourne vers l'avenir et s'engage à respecter son principe des « agriculteurs d'abord », à véhiculer une forte image de l'organisation et à rester déterminée à fournir une valeur ajoutée à tous les agriculteurs de l'Ouest canadien.

La stratégie de la CCB



Faits saillants sur le rendement de la CCB

Les faits saillants du rendement de 2009-2010 de la CCB, mesuré en fonction de ses réalisations et de ses efforts accomplis dans le domaine de ses quatre priorités stratégiques, sont décrits ci-dessous. Le rendement de la CCB quant à sa fonction centrale de mise en marché du grain est précisé dans les sections de ce rapport qui décrivent les résultats des comptes de mise en commun, des opérations au comptant et des programmes d'OPP.

1. Fonctionner avec plus d'efficacité et d'efficience

Constamment améliorer et optimiser nos procédés et nos systèmes à moindres coûts

OBJECTIFS

- Améliorer nos systèmes et nos processus afin de nous assurer de tenir nos engagements en matière de services et de permettre à la CCB d'offrir les bons services aux agriculteurs et à ses clients.
- Mettre en place un système et des processus de gestion du rendement qui feront en sorte que la CCB est en bonne position de mesurer ses progrès et de réaliser son plan stratégique pour les cinq prochaines années.
- Assurer un acheminement efficace et rentable tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Améliorer les politiques et les pratiques de gestion des risques financiers.
- Fournir des services adaptés aux agriculteurs et aux clients, de manière rapide et efficace.
- Accroître le talent de l'effectif de la CCB en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation.

RÉALISATIONS

Processus opérationnels simplifiés

- La CCB a continué à apporter d'importants changements à ses systèmes dans le cadre d'un grand projet de transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA), qui en est maintenant à sa phase de maintien. Ce projet pluriannuel visait à simplifier les processus opérationnels et les technologies de l'information utilisés par la CCB pour gérer la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en marché du grain (qui facilite la vente et l'expédition du grain de la ferme au consommateur). La CCB a commencé à ressentir les bienfaits attendus du nouveau système intégré qui permet à l'organisation de réaliser des économies et d'élargir les services qu'elle offre aux agriculteurs, tout en améliorant la circulation de l'information d'un bout à l'autre de la chaîne.
- La CCB a effectué un examen approfondi de ses processus opérationnels afin de tirer pleinement profit des améliorations apportées au système dans le cadre du projet de TCA décrit ci-dessus. Cet examen a permis de cerner diverses stratégies et options pour la modernisation de tous les processus en vue d'accroître l'efficience et l'efficacité, dans l'immédiat et à l'avenir.



Gestion du rendement

- La CCB est parvenue à améliorer les mesures et indicateurs clés de rendement de l'organisation pour en faire des outils justes et utiles dans l'évaluation du rendement de la CCB et dans la reddition de comptes aux agriculteurs. Ainsi, la CCB et son conseil d'administration pourront stimuler le rendement et assurer le suivi de la mise en œuvre fructueuse du plan stratégique à l'échelle de l'organisation.
- Elle a examiné l'exactitude des services et le calendrier des programmes opérationnels axés sur les besoins commerciaux des agriculteurs (p. ex. versements, états de compte, contrats) et a mis en place des mesures de rendement utiles pour veiller à ce que ses transactions répondent aux besoins et aux attentes des producteurs.
- Elle a mis en œuvre un ensemble de mesures qui permettront d'assurer une amélioration continue à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement en grain grâce au suivi du rendement à l'égard de la qualité et du service offerts aux clients internationaux. Ainsi, la CCB sera davantage en mesure de faire affaire avec des entreprises meunières et de maltage de partout dans le monde.

Transport du grain

- La CCB a réalisé des économies directes de 40,5 millions de dollars grâce à la signature de contrats commerciaux avec des expéditeurs et au lancement d'appels d'offres pour la manutention du grain.
- Elle a expédié 529 000 tonnes de blé depuis le port de Churchill, ce qui représente le deuxième plus gros volume depuis 1977. La CCB tient à continuer d'utiliser ce port afin qu'il demeure une solution pratique à l'exportation pour les agriculteurs des Prairies, puisqu'il leur permet de réaliser des économies sur les coûts de transport ferroviaire et d'éviter les frais liés à l'utilisation de la voie maritime du Saint-Laurent.
- Elle a lancé un programme visant à reconnaître publiquement les meilleurs manutentionnaires de grains (des Prairies et des ports) afin d'encourager un rendement élevé et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires dont pourront profiter les agriculteurs pour expédier leur grain.

Gestion du risque

- La CCB a élaboré un nouveau modèle organisationnel de gestion des risques liés au marché qui lui permettra de mieux comprendre, de quantifier et de gérer les risques en dépit de la volatilité permanente du marché. La première étape consistait à mesurer le risque de commerce discrétionnaire lié à la cadence visée d'établissement des prix des comptes de mise en commun, autant sur le plan des marchandises que du change. La deuxième étape consiste à mesurer le risque associé à la perspective de rendement, et la troisième, à mesurer le risque associé aux activités sécurisées par le fonds de prévoyance.
- Elle a utilisé les options de change pour protéger les comptes de mise en commun du blé et du blé dur de la vigueur du dollar canadien. En 2009-2010, la couverture des options a permis des recettes nettes additionnelles de 16 millions de dollars au compte de mise en commun du blé, et de 4,1 millions de dollars au compte de mise en commun du blé dur.

Gestion des ressources humaines

- La CCB a mis en œuvre un certain nombre de projets visant à l'aider à évaluer de manière précise les compétences de son effectif nécessaires à l'atteinte des buts de son plan stratégique.
- Elle a aligné son modèle en matière d'apprentissage et de perfectionnement des employés sur son plan stratégique, s'assurant ainsi qu'il existe un bassin de talent pour répondre aux besoins actuels et futurs.
- Elle a lancé une campagne publique compréhensive dont l'objectif était de se faire valoir en tant qu'employeur moderne et recherché auprès des recrues éventuelles et du personnel actuel.
- Elle a choisi un nouveau système technologique de gestion des ressources humaines pouvant améliorer l'efficacité opérationnelle, appuyer les exigences accrues en matière de rapports et fournir une meilleure mesure de rendement à l'échelle de l'employé, du département et de l'organisation.

2. Offrir les bons services à tous les agriculteurs

Avoir une idée claire des divers besoins de tous les agriculteurs de l'Ouest canadien

OBJECTIFS

- Renforcer le lien d'affaires entre la CCB et les agriculteurs en offrant à ces derniers un nombre accru d'occasions d'interagir directement avec la CCB dans le cadre de leurs démarches commerciales et de la conception des programmes.
- Aligner la culture de la CCB sur l'orientation stratégique de l'organisation « les agriculteurs d'abord ».
- Répondre aux impératifs commerciaux des agriculteurs en nous efforçant de comprendre les besoins et les attentes de tous les agriculteurs et en leur offrant une gamme de programmes et de services rentables et conviviaux leur correspondant.

RÉALISATIONS

Programmes flexibles à l'intention des producteurs

- La CCB a apporté une série d'importants changements à ses politiques et à ses programmes de livraison. Elle a notamment restructuré le programme GrainFlo (qui offre aux agriculteurs des options de livraison flexibles), introduit des paiements pour le stockage dans le cadre de contrats de série, entrepris des démarches pour s'occuper des classes de blé spécialisées principalement par l'entremise de contrats de livraison garantie, et apporté des changements aux paiements pour le stockage prévus dans le cadre des programmes de prime au stockage de blé et de stockage pour le port de Churchill.
- Elle a révisé et amélioré les programmes d'OPP afin de permettre aux agriculteurs de bloquer un prix de contrat à terme standardisé une année avant la récolte, au moyen d'un contrat sur base. Cela permet aux agriculteurs de profiter plus tôt de toute reprise du marché et d'en tenir compte dans leurs plans de semences de l'année suivante.



L'accent sur les agriculteurs

- La CCB a élaboré et mis en œuvre le plan d'action « les agriculteurs d'abord » afin de veiller à ce que la culture, la structure et les valeurs de son effectif soient en harmonie avec l'orientation axée sur les agriculteurs préconisée dans son plan stratégique.
- Elle a élaboré une stratégie officielle pour la participation des agriculteurs qui prévoit une approche améliorée en vue de faire participer les agriculteurs aux discussions portant sur le fonctionnement de la CCB et d'obtenir leurs commentaires. Les projets s'inspireront de l'ensemble des activités de base centrées sur les agriculteurs comme les forums des agriculteurs, les visites « des Prairies aux ports d'expédition », les programmes « Combine to Customer », les événements GrowerLink, les réunions locales, les salons professionnels et les foires agricoles.

Protection de la politique commerciale

- La CCB a mis en œuvre une vaste stratégie commerciale axée sur les négociations de l'Organisation mondiale du commerce, qui visait à protéger le droit des agriculteurs de l'Ouest canadien de choisir leur structure de commercialisation, tout en leur garantissant un meilleur accès aux marchés et en réduisant le soutien national qui entrave le commerce. Cette stratégie prévoyait une vaste campagne de relations publiques, ainsi que des activités promotionnelles au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.
- Elle a appuyé les efforts déployés par le gouvernement fédéral en vue de conclure des ententes bilatérales avec les principaux pays clients et est intervenue en faveur d'accords de libre échange (ALE) avec des marchés où les agriculteurs de l'Ouest canadien pourraient subir un désavantage concurrentiel. En 2010, le Canada a ratifié un ALE avec la Colombie qui, au moment de son entrée en vigueur, garantira aux Canadiens un accès en franchise de droits pour le blé et l'orge au marché en croissance de l'Amérique latine. La CCB continue de plaider en faveur de la conclusion d'un ALE avec le Maroc, un important client pour le blé dur de l'Ouest canadien.

Promotion des transports

- La CCB a continué d'appuyer et de défendre la mise en place d'un service ferroviaire efficace à l'intention des agriculteurs. Elle a notamment :
 - plaidé une cause à la Cour d'appel fédérale en vue de l'obtention d'un meilleur de service de la part des compagnies de chemin de fer en ce qui concerne le transport du grain;
 - collaboré avec les agriculteurs afin que des changements soient apportés à la loi pour garantir le maintien des sites de chargement des wagons de producteurs.
- Elle a continué d'insister pour qu'un examen complet des coûts de l'exploitation ferroviaire pour le transport du grain soit effectué afin de veiller à ce que les tarifs de fret imposés aux agriculteurs prévus dans la réglementation actuelle soient convenables.



3. Gérer la clientèle

Maintenir des liens plus étroits et plus avantageux avec notre clientèle

OBJECTIFS

- Renforcer les relations à long terme avec nos clients et leur offrir une meilleure expérience globale auprès de la CCB, en veillant à leur offrir des produits cohérents et de grande qualité et des services très utiles.
- Renforcer l'image de marque du blé et de l'orge de l'Ouest canadien dans les marchés canadien et étrangers afin de présenter nos produits de grande valeur, de nous distinguer de la concurrence et de fournir aux agriculteurs une valeur ajoutée sur leurs produits.

RÉALISATIONS

À l'écoute des besoins des clients

- Elle a réalisé, en collaboration avec l'Institut international du Canada pour le grain, une analyse concurrentielle complète de la qualité et de la valeur du blé roux de printemps de l'Ouest canadien. Ces renseignements sont utiles à la commercialisation stratégique et à la démonstration de la haute valeur du blé et de l'orge qui ressort des prairies.
- Elle a collaboré avec la Commission canadienne des grains à la révision réussie de la classe du blé roux d'hiver de l'Ouest canadien afin qu'elle reflète les caractéristiques fonctionnelles de haute qualité auxquelles s'attendent les clients d'un blé de mouture. Des limites ont notamment été fixées à l'égard de la variété, et les critères clés de la norme de classement relative à la qualité ont été resserrés.
- Elle a signé des protocoles d'entente avec le plus grand importateur céréalier de la Chine pour 500 000 tonnes de blé et au moins 500 000 tonnes d'orge brassicole. Ces ententes s'appuient sur 50 années de ventes et de collaboration entre les agriculteurs des Prairies et leurs précieux partenaires chinois. Cet anniversaire a été célébré en 2009-2010.

Stratégie de positionnement

- La CCB a lancé, en collaboration avec Moderna Alimentos de l'Équateur, une nouvelle campagne publicitaire à l'intention de 5 200 boulangers artisans de ce pays pour faire valoir la qualité de la farine fabriquée à partir du blé canadien. Chaque semaine, des produits de communication leur sont distribués, vantant la tenue supérieure à la cuisson des farines de première qualité fabriquées à partir du blé canadien.
- Elle a fait la promotion du blé de l'Ouest canadien au cours des Jeux olympiques d'hiver de 2010, misant sur les pâtes alimentaires GrainWise de Primo Itée qui contiennent du blé dur de grande qualité cultivé dans les Prairies.
- Elle a élargi l'alliance des agriculteurs de l'Ouest canadien avec la farine Robin Hood en lançant des campagnes publicitaires nationales à l'intention des consommateurs en 2009 et en 2010. Dans le cadre de ces campagnes, des recettes à base de farine Robin Hood fabriquée à partir du blé canadien, de l'information aux consommateurs et des coupons pour des produits étaient offerts.

4. Évoluer et se démarquer

Chercher les occasions rentables d'intensifier nos principales activités de mise en marché et d'assurer un avantage concurrentiel pour les agriculteurs, et en profiter

OBJECTIFS

- S'inspirer des relations stratégiques actuelles et en établir de nouvelles au profit des agriculteurs.
- Offrir aux agriculteurs de nouveaux services à valeur ajoutée qui auront pour effet de diminuer les coûts qui leur sont imposés, de générer des produits de ventes et/ou de hausser le niveau de service.



RÉALISATIONS

- La CCB a ouvert son premier laboratoire pour le contrôle et la classification du grain des Prairies. Plus de 19 000 contrôles ont été effectués au laboratoire de Saskatoon. Le nombre de contrôles est de 45 pour cent supérieur aux attentes de la première année; pour plus de 99 pour cent des échantillons, le délai d'exécution a été maintenu à 24 heures. Le laboratoire permet aux agriculteurs de faire des économies et leur offre des avantages que ne peuvent leur offrir de tierces parties, comme l'exécution de certains contrôles en priorité et l'obtention rapide des résultats.
- Elle a introduit un nouveau centre WeatherFarm™ en ligne conçu exclusivement pour les agriculteurs des Prairies. Ce site leur offre gratuitement des renseignements agronomiques et des bulletins météorologiques. Il a été lancé en décembre 2009, et à la fin de 2010, comptait presque 10 000 abonnés. Le centre en ligne est alimenté par un réseau grandissant de 800 stations météorologiques locales, créées par la CCB en 2007 pour aider les agriculteurs et répondre à ses propres besoins en matière de renseignements sur le marché.
- Elle a mis en œuvre un projet visant à moderniser le parc actuel de wagons-trémies. Ce projet permettra d'augmenter le nombre de wagons-trémies, d'ajouter de nouvelles barrières et des renforts de brancard de caisse et d'améliorer les freins. L'avantage net pour les agriculteurs devrait s'élever à 34 millions de dollars.



Mesures d'évaluation du succès

La CCB s'efforce d'évaluer son rendement à la lumière d'un ensemble de mesures justes et significatives, par souci de responsabilisation à l'égard des agriculteurs. Une des initiatives spécifiques au nouveau plan stratégique quinquennal (2009-2014), qui a été approuvée par le conseil d'administration de la CCB, était d'examiner et d'améliorer les mesures de rendement existantes de l'organisation afin qu'elles remplissent convenablement cet important rôle et soient conformes aux objectifs généraux du plan stratégique.

D'importants progrès ont été réalisés au cours de la campagne agricole 2009-2010 en vue de l'atteinte de cet objectif, notamment la création d'une nouvelle mesure de rendement allant dans le sens de l'objectif de la Commission de ne pas ménager les efforts pour gérer efficacement les coûts. En novembre 2010, le conseil d'administration de la CCB a examiné un certain nombre de résultats découlant des mesures du rendement de l'organisation pour 2009-2010. Trois indicateurs clés des résultats du rendement de la CCB en fonction des objectifs sont présentés ci-dessous. L'évaluation et l'amélioration des mesures de rendement se poursuivent au cours de la campagne agricole 2010-2011. Elles seront prises en considération dans les futurs rapports annuels.

Mesure d'évaluation	Objectifs pour 2009-2010	Résultats pour 2009-2010
Comparaison des prix de vente	Blé – 4,72 \$C; 4,50 \$US Blé dur – 6,32 \$C; 6,00 \$US Orge de premier choix – 9,44 \$C; 9,00 \$US	Blé – 4,90 \$C; 4,66 \$US Blé dur – 11,16 \$C; 10,73 \$US Orge de premier choix – 13,71 \$C; 13,06 \$US
Contribution des autres sources de revenus	49 340 000 \$	49 050 000 \$
Gestion des coûts	84 300 000 \$	85 000 000 \$

COMPARAISON DES PRIX DE VENTE

Cette mesure reflète la fourchette des prix nets par tonne obtenus par la CCB au cours de l'exercice 2009-2010, comparativement aux prix de vente des concurrents pour le blé, le blé dur et l'orge. Pour chaque vente effectuée, la CCB calcule l'écart des prix nets selon ses renseignements les plus à jour sur la concurrence.

L'objectif premier de la CCB est d'obtenir le meilleur rendement possible pour les agriculteurs sur l'ensemble du volume de vente. Une fois qu'elle a déterminé la meilleure façon de distribuer les volumes dans les marchés, son objectif devient de maximiser la fourchette des prix nets pour chacune des ventes.

Les objectifs de 2009-2010 pour le blé, le blé dur et l'orge de premier choix ont été fixés en novembre 2009, en se fiant aux ventes déjà effectuées au cours des trois premiers mois de la campagne agricole et aux ventes supplémentaires prévues jusqu'au 31 juillet 2010. Les prévisions de vente pour le reste de la campagne reposent sur des projections, comme les prix du marché, la demande des clients, les livraisons des agriculteurs et les relations entre les devises.

Blé : En 2009-2010, la récolte mondiale de blé a été la deuxième plus importante de l'histoire, la production étant supérieure à la consommation. Étant donné les importantes récoltes de bonne qualité générale dans les pays exportateurs et la diminution prévue de l'ensemble du commerce international d'une année à l'autre, on s'attendait à ce que les vendeurs soient agressifs dans tous les marchés. Pour atteindre ses objectifs de vente, la CCB prévoyait devoir se montrer plus agressive que l'année précédente à l'égard de la concurrence dans la fixation de ses prix. En fonction de cette prévision, l'objectif fixé pour la comparaison des prix de vente du blé est légèrement plus faible que les résultats obtenus en 2008-2009.

Tout au long de la période de vente, les primes sur les ventes de blé étaient très près des niveaux prévus. Les conditions du marché ont commencé à s'améliorer vers la fin de la campagne agricole, et la plupart des régions ont vu leurs primes augmenter. Cela a eu un effet bénéfique sur les résultats globaux et les résultats définitifs de la campagne agricole concernant le blé ont légèrement dépassé l'objectif fixé en novembre.

Blé dur : Les prix se sont effondrés à l'automne 2009 en raison de la pression exercée par une récolte nord-américaine beaucoup plus importante que prévu et de la faible demande des importateurs nord africains et européens. Étant donné les bonnes récoltes qu'ont connues les grandes régions importatrices et des réserves plus que suffisantes dans les grands pays exportateurs, on ne s'attendait pas à une relance des prix au cours de l'année commerciale. La rivalité pour répondre à la demande mondiale s'annonçait féroce. Vu l'abondante récolte canadienne, l'objectif en matière de commercialisation de la CCB était de pourchasser agressivement la demande qui offrirait un rendement raisonnable et le plus d'occasions de livraison possible pour les agriculteurs de l'Ouest canadien. En raison des conditions du marché et de la nécessité d'accroître le volume de ventes, on s'attendait à ce que les bonifications pouvant être obtenues sur le blé dur canadien diminuent, et l'objectif concernant le blé dur a été fixé considérablement plus bas que les résultats de 2008-2009.

Comme prévu, la demande d'importation des marchés traditionnels de blé dur est demeurée faible. Les prix du blé dur ont continué de subir des pressions jusque tard dans l'année commerciale. Le complexe global du blé et de la céréale fourragère a alors commencé à reprendre de la vigueur, principalement en raison des craintes de sécheresse en Russie et en Ukraine. Pendant la majorité de l'année, la CCB a réussi à obtenir des primes plus élevées que prévu par rapport à la concurrence, en particulier vers la fin de la campagne agricole, alors que les acheteurs marocains et européens ont bloqué des approvisionnements en nouvelle récolte. La CCB n'a pas ménagé ses efforts pour faire augmenter la structure de prix, ce qui a eu une incidence positive sur les primes moyennes obtenues au cours de l'année. Les bonifications aux ventes obtenues par rapport à la concurrence surpassent les objectifs, mais demeurent inférieures à celles obtenues l'année précédente.



Orge de premier choix : En 2009, les récoltes d'orge brassicole européennes et canadiennes étaient à la fois abondantes et de bonne qualité. La récolte australienne n'avait pas encore eu lieu lorsque la CCB a fixé ses objectifs. Toutefois, la céréale australienne à ce moment là se portait bien et la CCB prévoyait une année de concurrence féroce, où l'offre excédentaire serait à l'affût de la demande d'importation restreinte dans les marchés hors frontière. Grâce à une importante récolte de grande qualité, la CCB a pu se donner comme objectif général en matière de commercialisation de l'orge de premier choix de maximiser les ventes pouvant être effectuées à un prix raisonnable par rapport aux autres possibilités concernant l'orge fourragère au pays. Selon la conjoncture prévue, cette stratégie signifiait qu'un compromis entre le prix et le volume serait nécessaire, et que les primes de vente par rapport à la concurrence diminueraient. Les objectifs ont été fixés plus bas que les résultats obtenus en 2008-2009.

La CCB a obtenu une bonification plus élevée que prévu. Un certain nombre de facteurs ont contribué à ce résultat, notamment une récolte d'orge moins bonne que prévu en Australie.

CONTRIBUTION DES AUTRES SOURCES DE REVENUS

Cette mesure reflète les revenus additionnels de la CCB provenant de sources autres que les ventes de grains dans des domaines comme la passation de marchés pour la manutention des grains, les ententes de manutention par les transporteurs ferroviaires et aux silos terminaux, les opérations sur devises discrétionnaires et les intérêts créditeurs nets. Même si les objectifs de 2009-2010 ont été dépassés pour certaines sources de revenus, d'autres sources ont subi le contrecoup d'un dollar canadien fort, de l'augmentation des frais de financement et de la hausse des marchés des produits de base.

GESTION DES COÛTS

Cette nouvelle mesure en 2009-2010 reflète les efforts déployés par la CCB pour porter une attention particulière à la gestion et au contrôle de ses coûts administratifs, tout en continuant de veiller à ce qu'elle dispose des ressources suffisantes pour offrir aux agriculteurs des services spécialisés de commercialisation du grain, des programmes novateurs de livraison et de fixation des prix, ainsi que des initiatives qui complètent leurs besoins en matière de mise en marché du grain (p. ex. positionnement de produits, promotion des transports, renseignements météorologiques/commerciaux, exploitation des marchés). Les dépenses concrètes liées à cette mesure se limitent à celles contrôlées par la direction de la CCB et n'incluent donc pas les dépenses contractées par son conseil d'administration ou les éléments tels que la valeur des gains liés à la rente des employés (une diminution des coûts). Cette mesure ne tient pas compte non plus des amortissements qui relèvent de décisions capitales prises au cours des années précédentes. Le résultat de cette mesure devrait commencer à diminuer au cours des prochaines années.

Au moment d'établir cet objectif, la CCB avait décidé de s'efforcer de limiter les frais à 1,25 pour cent sous le budget actuel de l'année 2009-2010. Même si les dépenses administratives ont été inférieures au budget prévu, elles ont dépassé la limite prévue, mais de seulement 0,8 pour cent.



Résultats de l'exercice considéré

Facteurs ayant contribué au contexte commercial en 2009-2010

PRODUCTION MONDIALE

Blé

Grâce à des récoltes au-dessus de la moyenne, la production mondiale de blé en 2009-2010 a été la deuxième meilleure jamais enregistrée. Le Conseil international des céréales l'estime à 677 millions de tonnes, soit seulement neuf millions de tonnes de moins qu'en 2008-2009. La consommation de blé a été stimulée par des réserves plus abondantes et une diminution des prix, mais les stocks en fin d'année ont quand même augmenté de 27 millions de tonnes pour s'établir à 195 millions de tonnes. À la fin de l'année commerciale 2009-2010, les stocks des huit plus grands exportateurs de blé du monde ont augmenté de six millions de tonnes pour atteindre 70 millions de tonnes. Les stocks de fin d'année du Canada pour la campagne 2009-2010 étaient de 7,8 millions de tonnes, une hausse de 1,3 million de tonnes par rapport à l'année précédente. Les prix ont diminué au cours de l'année, poursuivant une tendance à la baisse des marchés amorcée après le sommet enregistré à la fin de février 2008. Le prix du blé a considérablement diminué d'août à septembre en raison des pressions exercées par les réserves sur le marché. La hausse des prix d'octobre à janvier a été suivie par les bas niveaux saisonniers au début de juin. Le marché du blé a été plutôt volatil au cours du printemps, pour reprendre de la vigueur à la fin de juillet, en raison d'une importante sécheresse en Russie.

Blé dur

La production mondiale de blé dur en 2009-2010 a atteint 41,0 millions de tonnes, une hausse frôlant les deux millions de tonnes comparativement à 2008-2009. La production de blé dur dans les principaux pays exportateurs (le Canada, les États-Unis et l'Union européenne) a augmenté de 1,4 million de tonnes par rapport au dernier exercice. Le volume des transactions de blé dur à l'échelle mondiale est demeuré pratiquement inchangé à 7,2 millions de tonnes. Les stocks de fin d'année des principaux exportateurs de blé dur ont grimpé pour s'établir à 4,5 millions de tonnes, en hausse d'un million de tonnes par rapport à 2008-2009. Le prix du blé dur a subi des tensions pendant presque la totalité de la campagne agricole parce que la production accrue et les stocks élevés ont fait augmenter les réserves. Pour la première fois depuis quelques années, le blé dur aux États-Unis s'est vendu à rabais par rapport au blé de printemps à haute teneur en protéines pendant presque la totalité de l'année.

Orge

La production mondiale d'orge en 2009-2010 a atteint 149,2 millions de tonnes, une baisse de près de six millions de tonnes comparativement à celle de 2008-2009. La production d'orge au Canada en 2009-2010 a été de 9,5 millions de tonnes, soit 2,3 tonnes de moins que l'an dernier. Le prix de l'orge a subi des tensions pendant toute l'année en raison de l'abondance des réserves et de l'importante récolte de maïs aux États-Unis. Les prix ont commencé à rebondir en juillet à mesure que les craintes quant à la production d'orge en 2010-2011 dans les pays de la mer Noire s'intensifiaient.

UNE RÉCOLTE DE GRANDE QUALITÉ AU CANADA

La récolte de 2009-2010 a été d'une excellente qualité; une grande proportion de la récolte de blé et de blé dur s'est classée dans les deux grades supérieurs. Les sélections d'orge brassicole étaient élevées en raison de conditions météorologiques idéales lors de la récolte. Les conditions généralement sèches et chaudes dans l'ensemble des Prairies au cours de septembre ont entraîné une récolte rapide, mettant fin aux craintes que les mauvaises conditions météorologiques ayant sévi plus tôt au cours de la période de croissance aient nui à la qualité générale.

Au printemps 2009, les superficies ensemencées étaient moins grandes que l'année précédente, autant pour le blé d'hiver que le blé de printemps, en raison de la sécheresse et d'une plus grande concurrence des cultures oléagineuses et spéciales. Un manque de précipitation dans la moitié ouest des Prairies semblent avoir été la principale menace à la production céréalière. Le début du printemps a été marqué par des températures très froides, et les cultures semées tôt ont pris de deux à trois semaines à germer. Les conditions sèches dans le centre et le Nord-Est de l'Alberta, ainsi que dans le centre ouest de la Saskatchewan ont également ralenti les semences, puisque les agriculteurs attendaient un certain niveau d'humidité de départ. La tendance à la sécheresse dans les régions de culture de l'Ouest s'est maintenue presque tout au long de la saison de croissance.

Dans le reste des Prairies, les précipitations en juin se sont situées à un niveau proche de la normale ou l'ont dépassée de peu, mais les températures étaient inférieures à la normale. Les niveaux de précipitation ont augmenté au cours de juillet, ce qui a permis d'être optimiste quant aux récoltes dans la plupart des régions. Toutefois, les températures fraîches en août ont ralenti la croissance des cultures au point où si une gelée avait eu lieu à une date normale, les pertes sur les plans du rendement et de la qualité auraient été considérables. Dans les régions du Sud, les cultures étaient mûres à la fin d'août, et la récolte des céréales d'hiver et de printemps était en cours la dernière semaine du mois.

Le mois de septembre a été extrêmement chaud, ce qui a contribué à repousser les premières gelées trois à quatre semaines plus tard que la normale. Il y a fait au moins 30 degrés Celsius pendant un plus grand nombre de jours qu'en juillet et août combinés. Les températures chaudes ont permis aux cultures tardives de mûrir sans que leur qualité subisse d'importants dommages. La mauvaise température en octobre a retardé l'achèvement de la récolte, mais le climat chaud et sec de novembre a permis à la plupart des régions de la terminer avant la fin du mois.

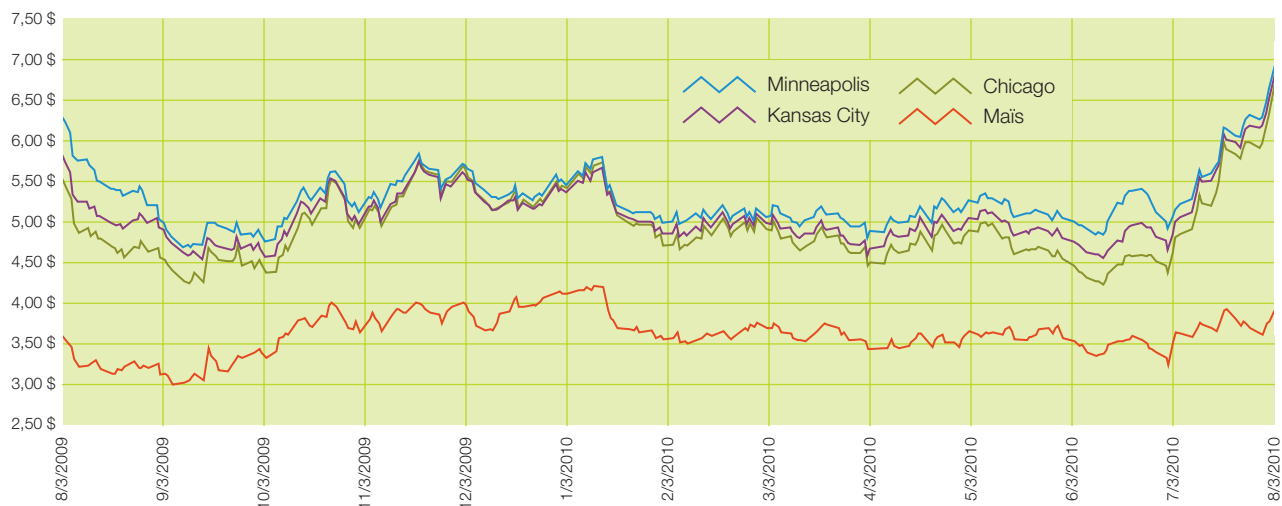
La production canadienne de blé en 2009-2010 s'est située à 26,5 millions de tonnes, soit bien au-dessus de la moyenne quinquennale.

MARCHÉS DES PRODUITS DE BASE

Les marchés des produits de base ont enregistré une baisse continue au mois d'août, mais ont repris de la vigueur de septembre à décembre en raison des préoccupations concernant la moisson tardive de maïs aux États-Unis et de la lenteur des récoltes. Les contrats à terme standardisés sur le blé ont suivi cette tendance jusqu'en janvier, soit jusqu'à ce qu'un rapport à la baisse du département de l'Agriculture américain fasse descendre le marché encore plus bas. Les prix sont demeurés extrêmement volatils de jour en jour, la tendance étant à la baisse de janvier à mars. Ils se sont alors rétablis jusqu'en mai, mais les paramètres économiques fondamentaux ont alors commencé à les faire redescendre. Les prix ont continué à chuter jusqu'en juin, puis les problèmes de semences dans l'Ouest canadien et la sécheresse en Russie et en Ukraine ont fait remonter les marchés.

Durant la campagne agricole 2009-2010, le blé de Chicago s'est vendu à un prix plafond de 6,61 \$US le boisseau à la fin de juillet 2010, et à un minimum de 4,28 \$US le boisseau au début de juin 2010. Les contrats à terme standardisés sur le blé de Kansas City ont été conclus au prix plafond de 6,74 \$US le boisseau à la fin de juillet 2010, pour ensuite revenir à un prix plancher de 4,48 \$US le boisseau au début de juin 2010. Les contrats à terme standardisés sur le blé de Minneapolis

Prix du marché des contrats à terme standardisés, 2009-2010 (en \$US)



La production canadienne de blé en 2009-2010 s'est située à 26,5 millions de tonnes, soit bien au-dessus de la moyenne quinquennale.

se sont négociés de façon légèrement différente, atteignant un sommet de 6,87 \$US le boisseau à la fin de juillet 2010 et un prix plancher de 4,71 \$US le boisseau au début de septembre 2009.

Le prix du maïs a suivi une courbe différente et s'est négocié à un niveau plancher pour la campagne agricole de 3,00 \$US le boisseau au début de septembre 2009 pour atteindre un plafond de 4,22 \$US le boisseau à la mi janvier 2010. La figure qui suit montre le prix du blé de Chicago, de Kansas City et de Minneapolis pendant la campagne agricole 2009-2010. Le marché du blé dur a subi des pressions pendant toute l'année. Ces pressions étaient attribuables aux abondantes réserves mondiales et à la demande d'importation limitée. Aux États-Unis, le blé dur a été négocié à un prix de beaucoup moindre à celui du blé de printemps pendant l'ensemble de l'année – une première.

VIGUEUR DU DOLLAR CANADIEN

Au cours de la deuxième moitié de 2009, le dollar canadien a réagi à une économie mondiale en expansion, à des données économiques canadiennes favorables et à la hausse des prix des produits de base en prenant graduellement de la vigueur tout au long de cette période. Pendant les premiers mois de 2010, les marchés ont commencé à se concentrer sur le retrait imminent des mesures de relance budgétaire et monétaire des économies mondiales et, dans l'expectative d'un ralentissement éventuel de la croissance économique, le dollar canadien a commencé à faiblir. En prévision d'une hausse des taux d'intérêts canadiens, le dollar canadien s'est brièvement négocié à un taux plus élevé que la parité avec le dollar américain en avril 2010. Toutefois, le dollar canadien a également réagi à la faiblesse du prix des produits

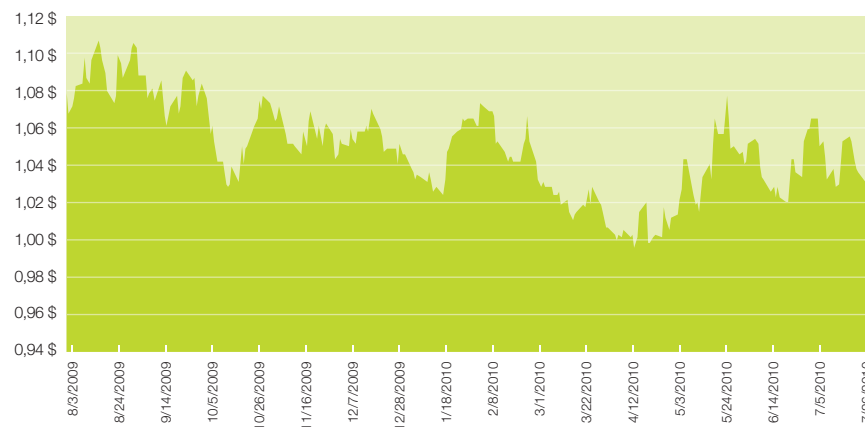
de base et aux craintes générales concernant la croissance économique mondiale, se négociant à une vaste gamme de taux inférieurs à la parité avec le dollar américain presque tout au long des sept premiers mois de 2010.

Comme la tarification de la plus grande partie des grains vendus par la CCB est faite directement en dollars américains, la vigueur relative du dollar canadien en 2009-2010 par rapport à l'année précédente a eu un effet néfaste sur le rendement des comptes de mise en commun. Les stratégies de couverture suivies par la CCB ont permis d'atténuer les conséquences négatives de la vigueur du dollar canadien sur ces comptes. Le graphique ci-dessous illustre la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de la campagne agricole 2009-2010.

SITUATION DES MARCHÉS FINANCIERS

Si le contexte des marchés financiers s'est amélioré en 2009-2010, les marchés monétaires à court terme ont continué de subir les répercussions des événements des années passées. Se fondant sur l'expérience du resserrement du crédit de 2007, les sociétés et les institutions financières ont continué de maintenir de hauts niveaux de liquidité pendant toute l'année 2009-2010. Cette tournure des événements, combinée à de faibles taux d'intérêt officiels destinés à stimuler l'économie pour mettre fin à la récession de 2008-2009, a fait en sorte que les taux d'intérêt se sont maintenus à un niveau plancher presque record pour les investissements de très grande qualité sur les marchés monétaires pendant la majorité de l'année. Comme la dette de la CCB est garantie par le gouvernement du Canada, les agriculteurs ont bénéficié de ces faibles taux.

Taux de la Banque du Canada publié à midi – dollars US/dollars CA



Résultats cumulés des comptes

La Commission canadienne du blé administre cinq comptes de mise en commun : blé, blé dur, orge de premier choix, orge fourragère A et orge fourragère B. Les quelques sections qui suivent présentent les résultats propres à chacun des comptes du blé, du blé dur et de l'orge de premier choix. On trouvera ci-dessous les résultats cumulés des comptes de mise en commun, incluant ceux de l'orge fourragère A et de l'orge fourragère B, mais excluant ceux des options de paiement aux producteurs (OPP) et des opérations au comptant.

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010 Total	2009 Total
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN		
Livraisons (en tonnes)	20 461 812	22 655 170
Produits	5 037 702 \$	7 524 111 \$
Coûts directs		
Frais de transport	292 919	298 598
Manutention aux silos terminaux	166 895	189 023
Entreposage des stocks	76 161	86 877
Financement des stocks en silos de collecte	2 814	5 967
Ajustement des stocks	32 342	(15 349)
Achats de grains	19 719	22 480
Autres coûts directs	43 105	46 874
Total des coûts directs	633 955	634 470
Produits d'exploitation nets	4 403 747	6 889 641
Autres produits	189 402	239 072
Autres dépenses	(534)	–
Intérêts créditeurs nets	9 603	11 104
Frais administratifs	(66 350)	(64 220)
Amortissement	(17 085)	(13 839)
Organismes de l'industrie du grain	(2 250)	(1 970)
Total des bénéfices des comptes de mise en commun	4 516 533	7 059 788
Déduction		
Rendement des ventes appliquées au programme d'OPP	278 103	626 278
Bénéfices distribuables	4 238 430 \$	6 433 510 \$
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION		
Livraisons (en tonnes)		
Livraisons totales	20 461 812	22 655 170
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	1 143 987	2 116 064
Livraisons aux termes du PPSB et du Programme de stockage pour le port de Churchill	67 858	10 189
Livraisons pour distribution aux comptes de mise en commun	19 249 967	20 528 916
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun		
Acomptes à la livraison	3 498 298 \$	4 979 692 \$
Paiements d'ajustement	210 735	664 860
Paiements intermédiaires	244 877	293 221
Paiements finaux	284 189	494 349
Total des bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	4 238 099	6 432 122
Virement au fonds de prévoyance		
Bénéfices non distribués	331	1 388
Total de la distribution	4 238 430 \$	6 433 510 \$

Compte de mise en commun du blé

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010		2009	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	15 603 332		15 931 542	
Produits	3 905 003	\$ 250,27	5 049 913	\$ 316,97
Coûts directs				
Frais de transport	196 498	12,59	180 940	11,36
Manutention aux silos terminaux	128 150	8,21	147 738	9,27
Entreposage des stocks	54 755	3,51	49 234	3,09
Financement des stocks en silos de collecte	2 324	0,15	4 244	0,27
Ajustement des stocks	27 650	1,77	(12 766)	(0,80)
Achats de grains	12 190	0,78	16 694	1,05
Autres coûts directs	27 864	1,79	31 587	1,98
Total des coûts directs	449 431	28,80	417 671	26,22
Produits d'exploitation nets	3 455 572	221,47	4 632 242	290,75
Autres produits	133 125	8,53	155 660	9,77
Autres charges	(407)	(0,03)	–	–
Intérêts créditeurs nets	7 311	0,47	7 820	0,49
Frais administratifs	(50 588)	(3,24)	(45 156)	(2,84)
Amortissement	(13 028)	(0,83)	(9 731)	(0,61)
Organismes de l'industrie du grain	(1 646)	(0,11)	(1 359)	(0,09)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	3 530 339	226,26	4 739 476	297,47
Déduction				
Rendement des ventes appliquées au programme d'OPP	273 953	243,83	553 925	293,22
Bénéfices distribuables	3 256 386	\$ 225,95	4 185 551	\$ 298,29
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	15 603 332		15 931 542	
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	1 123 559		1 889 133	
Livraisons aux termes du PPSB et du Programme de stockage pour le port de Churchill	67 858		10 189	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	14 411 915		14 032 219	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	2 631 842	\$ 182,62	3 242 963	\$ 231,12
Paievements d'ajustement	194 016	13,46	381 192	27,17
Paievements intermédiaires	230 591	16,00	214 768	15,31
Paievements finaux	199 937	13,87	346 628	24,69
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	3 256 386	225,95	4 185 551	298,29
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	–	–	–	–
Total de la distribution	3 256 386	\$ 225,95	4 185 551	\$ 298,29

STRATÉGIE

La production de blé (autre que le blé dur) de l'Ouest canadien en 2009 a atteint 19,3 millions de tonnes, soit une baisse d'environ 700 000 tonnes par rapport à 2008. En raison des conditions de récolte exceptionnelles à l'automne 2009, la qualité du blé récolté était supérieure à la moyenne, 78 pour cent des grains engrangés se classant dans les deux premiers grades au classement de la qualité. La teneur moyenne en protéines de 13,2 pour cent du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) était inférieure à la moyenne quinquennale. Cette combinaison de facteurs, soit l'excellence des grades et une teneur en protéines sous la moyenne, a incité la CCB à concentrer ses ventes sur les marchés des grains possédant une teneur moyenne en protéines qui font concurrence au grain des États-Unis.

La teneur en protéines inférieure à la moyenne du blé de printemps en Amérique du Nord a soutenu la valeur du blé à haute teneur en protéines. Ainsi, un des grands objectifs du programme de commercialisation de la CCB a été de répondre d'abord à la demande des principaux marchés des grains avec une haute teneur en protéines (p. ex. l'Europe et le Japon). Étant donné la mauvaise qualité des récoltes en Australie, la CCB a également été en mesure d'augmenter ses percées dans les marchés du Sud Est asiatique, et d'établir de vigoureux programmes de ventes au Bangladesh, en Indonésie et au Sri Lanka.

LIVRAISONS PAR LES PRODUCTEURS

Les livraisons par les producteurs de tous les grains autres que le blé dur ont atteint 15,6 millions de tonnes, soit une faible baisse par rapport aux 15,9 millions de tonnes de l'année précédente. Les livraisons dans le compte de mise en commun du blé ont été acceptées jusqu'au 31 août 2010. En laissant le compte de mise en commun ouvert au-delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

Un contrat de livraison est une entente entre un agriculteur et la CCB, qui lie les deux parties. Il précise la classe, le grade et la quantité de grain que le producteur compte livrer. Le producteur a le choix entre trois types de contrats de livraison de blé : contrat de série A (avant le 31 octobre, mais avant le 30 septembre pour le blé roux d'hiver de l'Ouest canadien [CWRW]), contrat de série B (avant le 31 janvier) et contrat de série C (au plus tard le 31 mai). La CCB annonce les taux d'acceptation après avoir évalué les quantités de grain offertes en vertu de tous les contrats et la demande du marché pour chaque type de blé.

Il y a eu toute une gamme de taux d'acceptation des contrats de série de 2009-2010 pour les diverses catégories de blé. La portion du contrat non acceptée est reportée à la série suivante.

Taux d'acceptation des contrats en 2009-2010

	Acceptation	% des livraisons acceptées
Série A	CWRS	80 %
	CPSR, CPSW, CWES, CWRW, CWSWS, CWHWS	100 %
Série B	Acceptation de tout le blé	100 %
Série C	Acceptation de tout le blé	100 %

Le blé roux de printemps (CWRS) et le blé roux d'hiver (CWRW) de l'Ouest canadien ont fait l'objet des premiers appels de livraison, suivis par le blé roux de printemps des Prairies (CPSR) et le blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien (CWSWS) dix jours plus tard. La plupart des contrats de livraison se sont terminés plus tard pendant la campagne agricole grâce aux efforts déployés par la CCB pour encourager les livraisons de ces classes de blé dans le réseau afin de respecter les engagements contractuels. Les livraisons de blé fourrager de l'Ouest canadien ont été assurées dans le cadre d'un contrat à livraison garantie (CLG), qui permet d'associer les livraisons par les producteurs avec des clients en particulier.



L'option de contrats GrainFlo offre aux producteurs la possibilité de conclure des contrats pour le blé CWRS durant l'une des quatre périodes de livraison. Au total, 547 325 tonnes de blé CWRS ont été livrées dans le cadre de contrats GrainFlo.

En 2009-2010, le fusariose a posé problème au Manitoba et dans certains secteurs de l'Est de la Saskatchewan. La CCB a offert une série de CLG permettant aux producteurs de livrer leur blé CWRS de grade n^{os} 2, 3 et 4 atteints par le fusariose à un niveau supérieur à la normale, tout en continuant à recevoir un acompte approprié à la livraison, auquel était soustrait un rabais additionnel en raison d'un taux de fusariose supérieur à la limite permise. Le programme relatif au fusariose de la CCB a été offert pendant toute l'année de manière à gérer efficacement les exigences relatives aux mélanges.

Le Programme de prime au stockage du blé offrait aux producteurs la possibilité de recevoir une prime et un paiement pour l'entreposage du blé CWRS de grade n^o 1 à teneur élevée en protéines de la campagne agricole 2008-2009 pour livraison en 2009-2010. Ce programme a été conçu pour garantir des stocks de blé de qualité supérieure suffisants pour répondre à la demande des clients de choix.

Le Programme de stockage pour le port de Churchill offrait aux agriculteurs une prime et un paiement pour l'entreposage pour assurer la disponibilité des réserves de blé CWRS à des endroits favorables au fret dans le cadre du programme de ventes exécuté au port de Churchill. Les appels de livraison pour ce programme ont été faits à la fin de la campagne agricole 2009-2010.

Appels de livraison en 2009-2010

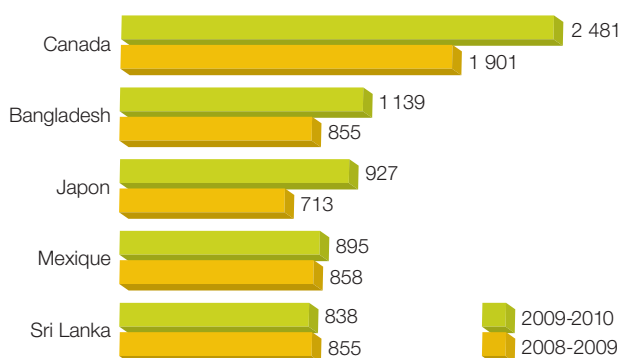
Catégorie appelée	Appels faits en	Volume
CPSW série A	Septembre	100 %
CWES série A	Novembre	100 %
CPSR série A	Janvier	100 %
CWRS série A	Février	80 %
CWRW série A	Février	100 %
CWSWS série A	Avril	100 %
CWRS série B	Avril	100 %
CPSR série B	Avril	100 %
CPSW série B	Avril	100 %
CWES série B	Avril	100 %
CWSWS série B	Avril	100 %
Toutes les catégories – série C	Juin	100 %

PRODUITS

Le marché canadien a été le principal acheteur de blé de la CCB, représentant tout près de 2,5 millions de tonnes de marchandises, soit une hausse par rapport aux 1,9 million de tonnes en 2008-2009. Vient ensuite le Bangladesh, par ordre d'importance, parmi les principaux acheteurs de notre blé en 2009-2010, avec des livraisons de plus de 1,1 million de tonnes. Le Bangladesh est un marché en croissance pour le blé canadien, le blé à teneur en protéines inférieur à la normale convenant très bien à ses besoins en blé de mouture. En 2009-2010 toujours, le Japon est arrivé au troisième rang des principaux acheteurs de blé canadien, avec des livraisons de 927 000 tonnes, ce qui représente une hausse par rapport aux 713 000 tonnes de l'année précédente. Le Mexique a été le quatrième principal client de la CCB, ayant acheté tout près de 900 000 tonnes de blé canadien, suivi par le Sri Lanka, qui lui, en a acheté 838 000 tonnes. Les réserves canadiennes de blé CWRS, CPSR et CWRW à teneur moyenne en protéines ont comblé les besoins de ces marchés.

Principaux acheteurs de blé

(en milliers de tonnes)



Le total des produits du compte de mise en commun du blé s'est établi à 3,9 milliards de dollars pour 15,6 millions de tonnes de blé livré, représentant des produits bruts moyens de 250,27 \$ la tonne (316,97 \$ en 2009), en baisse de 66,70 \$ par rapport aux recettes de l'année précédente, qui étaient les deuxièmes plus importantes jamais enregistrées. La diminution du total des produits est à l'image de la chute des prix à l'échelle mondiale, qui avaient atteint des niveaux jamais égalés au cours des deux dernières années, attribuables en grande partie à deux années successives de production mondiale du blé quasi record. En raison d'une teneur en protéines sous la normale, en particulier dans la classe de blé CWRS, une portion beaucoup plus grande du programme de ventes de la CCB a été exécutée en concurrence directe avec le blé de force rouge d'hiver américain et d'autres blés à teneur moyenne en protéines. Calculés en dollars américains, les prix mondiaux du blé (très faibles par rapport aux dernières années) demeurent au-dessus des niveaux observés avant 2007.



Le rendement final du compte de mise en commun du blé CWRS n° 1 avec une teneur en protéines de 13,5 pour cent (net de toutes charges) s'est établi à 236,80 \$ la tonne en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent, comparativement à 311,36 \$ la tonne l'année précédente. Étant donné la forte demande et l'abondance des réserves de blé de mouture nord-américain à forte teneur en protéines, la prime pour une teneur en protéines variant entre 11,5 pour cent et 13,5 pour cent s'est située à 31,89 \$ la tonne, une hausse par rapport à 18,03 \$ la tonne l'an dernier. Le rendement final du compte de mise en commun du blé CWRS n° 3 et du blé CPSR n° 2 a été de 187,27 \$ et de 182,59 \$ la tonne respectivement, par rapport à 271,44 \$ et à 260,00 \$ la tonne en 2008-2009.

Les coûts directs ont augmenté de 2,58 \$ la tonne, notamment en raison de la hausse des coûts de transport maritime et de l'ajustement des stocks. Le transport des grains vers les clients, en raison des destinations, a entraîné une hausse des coûts de transport maritime, tandis que les promotions de mélange de grains lancées par les sociétés céréalières ont nécessité de plus grands ajustements aux stocks.

Les produits d'exploitation nets ont été de 221,47 \$ la tonne, une baisse de 69,28 \$ par rapport à l'année précédente.

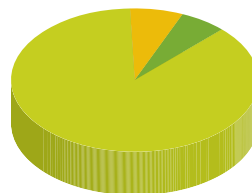
Les autres produits de 8,53 \$ la tonne (en baisse de 1,24 \$ la tonne depuis l'année dernière), sont attribuables à l'inclusion, l'année dernière, d'un virement de 16,2 millions de dollars (1,02 \$ la tonne) fait du fonds de prévoyance de la CCB au compte de mise en commun du blé. Ces produits ont trait au remboursement d'un ancien virement fait au compte de mise en commun au fonds de prévoyance.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a baissé de 71,21 \$ la tonne par rapport à l'année précédente pour s'établir à 3,5 milliards de dollars ou 226,26 \$ la tonne. De ce montant, 3,3 millions de dollars ont été distribués aux participants du compte. La distribution de 87 pour cent de ces bénéfices avait été approuvée en date du 27 mai 2010 sous forme d'acomptes à la livraison et de paiements d'ajustement. Une autre proportion de 7 pour cent avait été distribuée en tant que paiements intérimaires au 19 octobre 2010, et le reste à titre de paiement final.

Environ 274 millions de dollars de rendements des ventes ont été appliqués à partir du compte de mise en commun du blé aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP). Ce montant représente le rendement de différents grades et classes de blé livrés aux termes de contrats à prix fixe (CPF), de contrats sur base (CB), de l'option FlexPro et d'options de paiement anticipé (OPA). Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs. En raison d'une baisse de participation des producteurs à ces programmes optionnels, ainsi que d'une structure de prix plus faible, le rendement des ventes de 2009-2010 qui a été appliqué aux programmes d'OPP a été inférieur de 280 millions de dollars à celui appliqué l'année précédente.

Bénéfices distribués aux agriculteurs



87 % → Acomptes à la livraison et paiements d'ajustement

7 % → Paiements intérimaires

6 % → Paiements finaux

Le compte de mise en commun du blé dur

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010		2009	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	3 413 522		4 281 394	
Produits	812 433	\$ 238,00	1 728 092	\$ 403,63
Coûts directs				
Frais de transport	72 577	21,26	105 501	24,64
Manutention aux silos terminaux	30 741	9,01	35 375	8,26
Entreposage des stocks	11 809	3,46	17 501	4,09
Financement des stocks en silos de collecte	402	0,12	855	0,20
Ajustement des stocks	4 843	1,42	813	0,19
Achats de grains	5 598	1,64	4 836	1,13
Autres coûts directs	8 577	2,51	10 488	2,45
Total des coûts directs	134 547	39,42	175 369	40,96
Produits d'exploitation nets	677 886	198,58	1 552 723	362,67
Autres produits	22 114	6,48	31 499	7,36
Autres charges	(89)	(0,03)	–	–
Intérêts créditeurs nets	923	0,27	573	0,13
Frais administratifs	(11 074)	(3,24)	(12 135)	(2,84)
Amortissement	(2 850)	(0,83)	(2 615)	(0,61)
Organismes de l'industrie du grain	(360)	(0,11)	(357)	(0,08)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	686 550	201,12	1 569 688	366,63
Déduction				
Rendement des ventes appliquées au programme d'OPP	809	197,24	26 995	362,15
Bénéfices distribuables	685 741	\$ 201,13	1 542 693	\$ 366,72
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	3 413 522		4 281 394	
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	4 103		74 540	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	3 409 419		4 206 854	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	618 720	\$ 181,47	1 126 574	\$ 267,80
Paiements d'ajustement	–	–	238 518	56,70
Paiements intermédiaires	–	–	62 643	14,89
Paiements finaux	67 021	19,66	114 958	27,33
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	685 741	201,13	1 542 693	366,72
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	–	–	–	–
Total de la distribution	685 741	\$ 201,13	1 542 693	\$ 366,72

STRATÉGIE

Pour une deuxième année consécutive, la production de blé dur au Canada a été de loin supérieure à la moyenne décennale de 4,5 millions de tonnes. En 2009, la production de blé dur s'est chiffrée à 5,4 millions de tonnes, soit légèrement en dessous des 5,5 millions de tonnes obtenus en 2008. Ces deux années consécutives d'abondante production ont permis au Canada de disposer de stocks de blé dur d'environ 7,3 millions de tonnes au début de la campagne de mise en marché. Les bonnes conditions de récolte à la fin de l'automne ont mené à une forte proportion de blé dur de grande qualité, les grades n^{os} 1 et 2 de blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) étant les grades dominants à commercialiser. Si l'on met en parallèle le stock total de blé dur canadien et les prévisions d'octobre 2009 du Conseil international des céréales au chapitre du commerce mondial du blé dur de mouture en vrac, qu'il estime à 6,8 millions de tonnes, il est clair qu'il était impossible de commercialiser l'ensemble du blé dur de l'Ouest canadien dont pourrait disposer la CCB dans le compte de mise en commun de 2009. Dans cette optique, un des principaux buts dans l'établissement de la stratégie de commercialisation était de maximiser la part de la CCB dans les marchés importateurs de blé dur traditionnels, tout en pourchassant la demande de blé dur non traditionnelle afin d'accroître les occasions de vente globales et de favoriser le mouvement hors de la ferme du blé dur canadien.

En général, la région du bassin méditerranéen constitue la principale zone de consommation pour la production mondiale de blé dur, et les pays d'Afrique du Nord sont les plus grands importateurs de blé dur au monde. En 2009, les conditions de croissance dans cette région étaient excellentes, et l'importante production locale qui a résulté a réduit le besoin de ces pays d'importer la céréale du Canada et d'autres pays fournisseurs. Étant donné l'abondante production en Europe (malgré certaines préoccupations concernant la qualité), aux États-Unis et au Mexique, le Canada a dû faire face à une concurrence féroce dans cette région pour l'importation de son blé dur.

Même si les réserves de blé dur nationales américaines étaient plus qu'abondantes en 2009, une certaine partie des meuniers américains apprécie la fiabilité, l'uniformité et la qualité du blé dur canadien. Ces clients ont, encore une fois, représenté une importante part du programme de commercialisation de 2009-2010 de la CCB.

La demande des acheteurs de l'Union européenne est toujours importante pour le programme de commercialisation du blé dur de la CCB. Par conséquent, le fait de pouvoir répondre à cette demande constituait encore un objectif majeur en 2009-2010. À la fois cliente et concurrente de la CCB, l'UE a fait figure de participant instable dans le marché du blé dur. Au début de la campagne agricole, un tarif douanier élevé a été imposé sur le blé dur canadien à destination du marché européen. Ce tarif a par la suite été levé, mais il a tout de même ralenti le rythme des ventes de la CCB en Europe. Plus tard dans l'année, l'euro a faibli, ce qui a eu pour effet de dissuader les importations de blé dur libellées en dollars américains et d'inciter les meuniers européens à se tourner davantage vers le blé dur produit localement. Dans les marchés où la CCB rivalisait avec les exportateurs de blé dur européens, la faiblesse de l'euro a contribué à faire diminuer les prix à l'exportation, et le blé dur canadien a parfois dû faire face à une concurrence féroce dans les marchés clés.

Les répercussions de la faible demande d'importation et de la vigueur des programmes de vente des concurrents ont été plus marquées durant la première partie de l'année commerciale de la CCB, au cours de laquelle le prix du blé dur nord américain s'est affaibli pour être vendu à un niveau de rabais inégalé par rapport

au blé de printemps. En raison des importantes livraisons effectuées par les agriculteurs à la fin de la campagne agricole 2008-2009, les volumes reportés de blé dur de l'Ouest canadien dans les installations commerciales étaient élevés. Par conséquent, et en raison de la faible demande, les stocks de nouveaux grains ont pris du temps à sortir de la ferme et à prendre la route de l'exportation.

LIVRAISONS PAR LES PRODUCTEURS

En 2009-2010, les livraisons de blé dur par les producteurs ont totalisé 3,4 millions de tonnes, une baisse par rapport aux 4,3 millions de tonnes livrées l'année précédente. Les abondantes réserves mondiales, la diminution de la demande dans les principaux pays importateurs et la forte concurrence internationale ont eu pour effet de réduire les occasions de vente à l'exportation pendant la majorité de l'année commerciale. Étant donné les prix réduits à l'échelle internationale par rapport à l'année précédente, les livraisons par les agriculteurs dans le cadre de contrats de série ont été plus faibles que prévu, et un grand nombre d'agriculteurs a choisi de reporter la livraison du blé dur de 2009-2010 dans le compte de mise en commun de 2010-2011. La petite taille du compte de mise en commun est également attribuable à ces autres facteurs. Les livraisons de blé dur pour le compte de mise en commun ont été acceptées jusqu'au 31 août 2010. En laissant le compte de mise en commun ouvert au-delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

Un contrat de livraison est une entente entre un agriculteur et la CCB, qui lie les deux parties. Il précise la classe, le grade et la quantité de grain que le producteur compte livrer. Les agriculteurs ont le choix entre deux types de contrats de livraison du blé dur : les contrats de série A, à livrer au plus tard le 31 octobre, et les contrats, de série B, à livrer au plus tard le 31 mars.

La CCB annonce les taux d'acceptation après avoir évalué les quantités de grain offertes en vertu de tous les contrats et la demande du marché pour cette céréale. Le seuil d'acceptation du blé dur a varié selon la série de contrats et le potentiel de mise en marché.

Acceptation des contrats en 2009-2010

	Acceptation	% des livraisons acceptées
Série A	Acceptation de tout le blé dur	40%
Série B	Acceptation de tout le blé dur	20%

Les appels de livraison de blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) ont été espacés également tout au long de la campagne agricole, témoignant d'un plan de vente cohérent. Étant donné le grand nombre de contrats signés et le faible taux d'acceptation, le pourcentage d'appels a été relativement faible. Les livraisons se sont terminées au milieu de l'année afin d'encourager les producteurs à respecter leurs engagements en matière de livraison. Un contrat de livraison garantie a permis de fournir le blé CWAD n^{os} 4 et 5, associant les livraisons des producteurs à des ventes précises.

Les contrats signés dans le cadre du programme GrainFlo offraient aux producteurs la possibilité de signer des contrats de livraison du blé dur ambré CWAD pendant l'une des quatre périodes préétablies. Au total, 183 946 tonnes de blé dur CWAD ont été livrées dans le cadre de contrats liés au programme GrainFlo.

Appels de livraison en 2009-2010

Catégorie appelée	Période	Volume
Série A – tous les grades	Décembre	40 %
Série B – tous les grades	Avril	20 %

PRODUITS

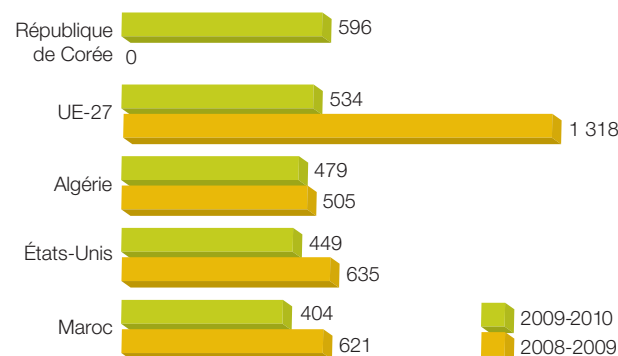
L'Union européenne est demeurée, en 2009-2010, le plus important marché traditionnel de blé dur de mouture canadien, malgré une diminution des ventes par rapport à 2008-2009, où le volume des ventes à l'UE avait atteint 1,3 million de tonnes. Au cours de l'année 2009-2010, 534 000 tonnes de blé dur canadien ont été expédiées en Europe. La demande européenne pour l'importation de blé dur a diminué en raison de la disponibilité d'un blé dur européen de meilleure qualité et de la faiblesse de l'euro, les importations libellées en dollars américains devenant ainsi plus dispendieuses. Les ventes aux États-Unis ont également diminué par rapport à l'année précédente; elles ont frôlé les 449 000 tonnes en 2009-2010, alors qu'elles se chiffraient à 635 000 tonnes en 2008-2009. Les marchés du blé dur traditionnels de la CCB étaient toujours présents, et les volumes de vente se sont établis à environ 479 000 tonnes pour l'Algérie, 404 000 tonnes pour le Maroc et 246 000 tonnes pour les meuniers canadiens. Le volume des ventes au Maroc et à l'Algérie a diminué par rapport à 2008-2009 en raison de l'abondante production de blé dur dans ces deux pays. Les ventes à l'industrie meunière canadienne ont diminué par rapport à l'année précédente, alors qu'elles avaient atteint 309 000 tonnes.

En raison des importants stocks de blé dur partout dans le monde, y compris de très abondantes réserves (plus de sept millions de tonnes) au Canada, la CCB a été obligée de s'intéresser à des marchés autres que ceux avec lesquels elle fait habituellement affaire pour accroître ses ventes de blé dur. À cette fin, la CCB a tiré profit d'occasions de vente à un marché sud-coréen à la recherche d'un blé dur de moindre qualité, auquel elle a vendu 596 000 tonnes. Ainsi, la CCB a pu accéder à une nouvelle demande correspondant à des tarifs de fret interne relativement bas et à un rendement favorable comparativement aux ventes de blé dur de mouture de qualité qui lui ont permis de vendre son blé dur sans trop nuire au rendement du compte de mise en commun du blé dur attribuable à d'autres marchés.

Les produits bruts du compte de mise en commun du blé dur se sont établis à 812 millions de dollars pour 3,4 millions de tonnes de livraisons, soit une moyenne de 238 \$ la tonne, une baisse de 165,63 \$ pour atteindre un niveau se rapprochant des valeurs du blé

Principaux acheteurs de blé dur

(en milliers de tonnes)



dur sur une longue durée. Ce résultat découle de la diminution des prix causée par une constante production mondiale abondante de blé dur autant dans les pays importateurs que les pays exportateurs.

Le rendement final du compte de mise en commun du blé CWAD n° 1 avec une teneur en protéines de 13,0 pour cent a été de 205,65 \$ la tonne en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent, comparativement aux produits de 375,14 \$ la tonne enregistrés en 2008-2009. Le rendement final du compte de mise en commun du blé dur CWAD n° 3 a été de 172,62 \$ la tonne, contre 334,67 \$ la tonne en 2008-2009.

Les coûts directs ont baissé de 1,54 \$ la tonne comparativement à ceux de l'année précédente. En raison des destinations de vente, une plus grande proportion de blé dur a été expédiée à partir de la côte Ouest, ce qui a permis de diminuer les frais d'expédition par rapport aux expéditions faites à partir de la côte Est. La légère hausse des frais de manutention aux silos terminaux de la côte Ouest et les campagnes de promotion de mélange de grains entreprises par les compagnies céréalières ont annulé en partie cette réduction.

Les autres produits de 6,48 \$ la tonne ont représenté une diminution de 0,88 \$ la tonne par rapport à l'année dernière. Cette diminution est principalement attribuable au recouvrement des frais déduits par les agents de la Commission. Le recouvrement des frais de transport a baissé en raison d'une plus faible proportion des ventes effectuées sur engagement en fonction de la position du pays et des frais perçus par les sociétés céréalières qui ont été recouverts par le compte de mise en commun. De plus, l'année dernière, un virement de 1,6 million de dollars (0,38 \$ la tonne) avait été effectué du fonds de prévoyance au compte de mise en commun du blé dur, pour le remboursement d'un virement antérieur effectué au fonds de prévoyance. Annulant quelque peu ces diminutions, les frais de virement au compte de mise en commun ont augmenté, en raison des nombreux producteurs qui ont décidé de transférer leurs livraisons de blé dur à la prochaine campagne agricole.

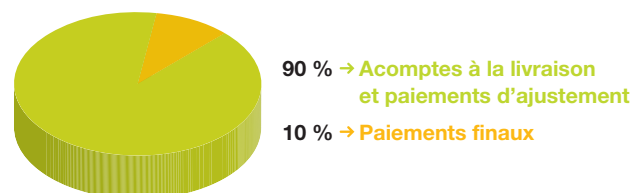
Les produits d'exploitation nets ont été de 198,58 \$ la tonne, une baisse de 164,09 \$ par rapport à l'année précédente.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a diminué de 165,59 \$ la tonne comparativement à l'an dernier, pour se situer à 201,13 \$. Sur les 687 millions de dollars disponibles, 686 millions ont été distribués aux participants du compte de mise en commun. De ce montant, 90 pour cent a été distribué sous forme d'acomptes à la livraison.

Pour les livraisons des producteurs de blé dur faites en vertu du programme d'options de paiement aux producteurs (OPP), la CCB a versé 809 000 \$ au titre du rendement des ventes à partir du compte de mise en commun, ce qui représente le rendement de grades et de classes de blé dur spécifiques livrés aux termes des contrats à prix fixe (CPF) et des contrats sur base (CB). Les producteurs qui participent au programme d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Bénéfices distribués aux agriculteurs



Compte de mise en commun de l'orge de premier choix

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)

	2010		2009	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	1 444 958		2 411 357	
Produits	320 266	\$ 221,64	738 352	\$ 306,20
Coûts directs				
Frais de transport	23 844	16,50	12 143	5,04
Manutention aux silos terminaux	8 004	5,54	5 562	2,31
Entreposage des stocks	9 597	6,64	20 004	8,30
Financement des stocks en silos de collecte	88	0,06	862	0,36
Ajustement des stocks	(151)	(0,10)	(3 410)	(1,41)
Achats de grains	1 931	1,34	640	0,27
Autres coûts directs	6 783	4,69	4 265	1,77
Total des coûts directs	50 096	34,67	40 066	16,64
Produits d'exploitation nets	270 170	186,97	698 286	289,56
Autres produits	34 163	23,64	51 326	21,29
Autres charges	(38)	(0,03)	–	–
Intérêts créditeurs nets	1 157	0,80	2 358	0,97
Frais administratifs	(4 688)	(3,24)	(6 834)	(2,84)
Amortissement	(1 207)	(0,83)	(1 473)	(0,61)
Organismes de l'industrie du grain	(244)	(0,17)	(252)	(0,10)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	299 313	207,14	743 411	308,27
Déduction				
Rendement des ventes appliquées au programme d'OPP	3 341	204,63	42 773	308,91
Bénéfices distribuables	295 972	\$ 207,17	700 638	\$ 308,26
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	1 444 958		2 411 357	
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	16 325		138 464	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	1 428 633		2 272 893	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	247 736	\$ 173,41	607 624	\$ 267,34
Paiements d'ajustement	16 719	11,70	45 150	19,86
Paiements intermédiaires	14 286	10,00	15 810	6,96
Paiements finaux	17 231	12,06	32 054	14,10
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	295 972	207,17	700 638	308,26
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	–	–	–	–
Total de la distribution	295 972	\$ 207,17	700 638	\$ 308,26



STRATÉGIE

À la suite des résultats record enregistrés en 2008-2009 par la CCB dans le cadre de son programme de commercialisation de l'orge brassicole, de nombreux clients (y compris ceux de l'industrie brassicole canadienne) disposaient de stocks élevés de cette céréale au début de l'année commerciale 2009. Le programme de commercialisation de l'orge brassicole de 2009-2010 s'est poursuivi dans le même contexte où celui de l'année précédente s'était arrêté, c'est-à-dire aux prises avec d'abondantes réserves et une croissance limitée de la demande. La bonne qualité et la disponibilité du grain européen ont placé l'UE en position de dicter le marché international des ventes à l'étranger, et de conclure des ventes pour d'importants volumes avec les Chinois. Les contrecoups persistants du ralentissement économique mondial ont également nuï directement au marché de l'orge brassicole en raison d'une diminution de la consommation de bière en Europe et en Amérique du Nord par rapport aux années précédentes, plusieurs entreprises de maltage et de brassage signalant des ventes décevantes. Une importante partie de la récolte d'orge australienne a été touchée par des pluies au moment de la moisson, atténuant ainsi son incidence sur le prix de l'orge brassicole tout au long du printemps 2010.

Tôt dans la période de vente, l'orge de premier choix s'est vendu dans le cadre du programme *CashPlus* offert par la CCB, qui permet aux producteurs de bloquer des prix pour leur orge brassicole avant la récolte. De nombreux producteurs se sont inscrits à ce programme dans le cadre duquel un total d'environ 370 000 tonnes d'orge de premier choix ont été vendues.

En raison des stocks raisonnables d'orge brassicole de qualité dont disposaient l'Europe et l'Australie, et de la pression exercée sur les prix par ces deux pays au cours de la période de vente, la CCB a dû surveiller ses quantités d'orge de premier choix de manière à faire correspondre son stock avec les occasions de vente pouvant être effectuées à un prix raisonnable par rapport à celui du marché intérieur de l'orge fourragère. Si elle avait permis la négociation d'une quantité démesurée d'orge de choix dans un marché à l'offre excédentaire, elle aurait été contrainte d'adopter une stratégie de fixation des prix plus agressive, ce qui aurait fait probablement diminuer la structure de prix pour l'ensemble des ventes d'orge brassicole, et offert une faible valeur ajoutée au chapitre du volume de vente. Autrement dit, les producteurs auraient bénéficié d'un rendement moindre du compte de mise en commun et de bienfaits négligeables sur leurs occasions de négocier l'orge de choix.

LIVRAISONS PAR LES PRODUCTEURS

Le volume du compte de mise en commun de l'orge de premier choix a considérablement diminué par rapport à 2008-2009, passant de 2,4 millions de tonnes négociées dans le cadre de ce

compte à 1,4 million de tonnes. La faible demande à l'étranger due aux abondantes récoltes américaines et européennes a eu pour effet de limiter les occasions de vente. Si l'on additionne les livraisons effectuées au compte de mise en commun et l'orge brassicole négociée dans le cadre du programme *CashPlus*, on obtient un volume de vente d'orge de premier choix s'élevant à 1,8 million de tonnes au cours de l'année commerciale 2009-2010.

La croissance tardive de la récolte a fait augmenter les risques de déclassement de l'orge, mais les conditions météorologiques favorables tout au long de la période des moissons ont permis d'obtenir, de manière générale, un grain de qualité.

Les livraisons d'orge de premier choix ont été acceptées dans le compte de mise en commun jusqu'au 31 août 2010. En laissant le compte de mise en commun ouvert au-delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

PRODUITS

En 2009-2010, les ventes d'orge brassicole au marché canadien se sont chiffrées à tout près de 675 000 tonnes, soit une baisse par rapport aux ventes d'un peu plus d'un million de tonnes atteintes en 2008-2009. Cet écart est en partie attribuable aux importants stocks d'orge de 2008-2009 que les malteurs ont reporté à la campagne agricole suivante, ainsi qu'à la récolte tardive qui a ralenti les achats.

Pour ce qui est de l'exportation de l'orge en vrac, la Chine a encore été le principal acheteur d'orge de premier choix canadien, pour un volume de plus de 539 000 tonnes. La consommation de bière en Chine ne cesse de croître, et la demande d'orge brassicole a rebondi comparativement aux 354 000 tonnes achetées par la Chine en 2008-2009. La Chine est très sensible aux prix, et une des raisons pour lesquelles la demande chinoise a augmenté est la réduction des prix à l'échelle internationale, qui a incité les malteurs à utiliser l'orge d'importation plutôt que l'orge de piètre qualité produite en Chine.

Le Japon a été le troisième principal client d'orge de premier choix en vrac du compte de mise en commun de la CCB, avec des ventes d'un peu plus de 75 000 tonnes, soit une légère baisse par rapport aux 82 000 tonnes vendues en 2008-09. Aux quatrième et cinquième rangs des destinations de l'orge de premier choix du compte de mise en commun de la CCB, on trouve deux pays d'Amérique du Sud, soit la Colombie avec un volume de 57 000 tonnes (une baisse par rapport aux 69 000 tonnes de l'année dernière) et le Pérou avec 43 000 tonnes, une forte hausse par rapport aux 12 000 tonnes importées en 2008-2009. En 2009, les ventes ont connu une croissance dans les pays d'Amérique du Sud.

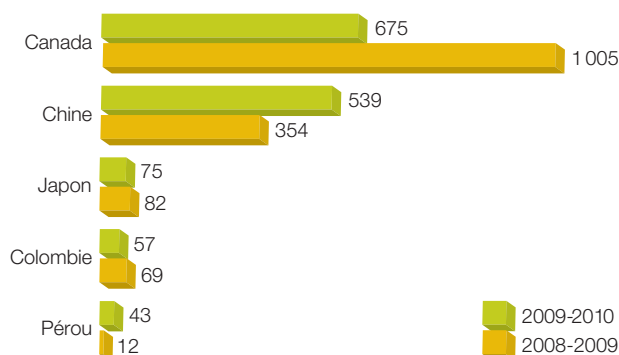
Les États-Unis sont demeurés un marché important pour l'orge brassicole canadien, mais en 2009-2010, les acheteurs en vrac américains ont acheté l'orge dont ils avaient besoin par l'entremise du programme CashPlus. En 2009-2010, les ventes d'orge en vrac aux États-Unis ont totalisé 155 000 tonnes. Deux années de récolte d'orge d'excellente qualité aux États-Unis ont eu pour effet de limiter sa demande d'importation du Canada.

Le rendement brut du compte de l'orge de premier choix s'est établi à 320 millions de dollars pour 1,4 million de tonnes livrées au compte, soit une diminution de 418 millions de dollars par rapport à l'année précédente sur un volume de livraisons de 214 million de tonnes. Ce rendement s'est traduit par des produits bruts moyens de 221,64 \$ la tonne, contre 306,20 \$ la tonne en 2008-2009.

Le rendement final du compte de l'orge Extra spéciale à deux rangs en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent a été de 208,42 \$ la tonne, comparativement à 314,05 \$ la tonne l'année précédente. Le rendement final du compte de mise en commun de l'orge à six rangs Extra spéciale s'est établi à 190,64 \$ la tonne, par rapport à 294,33 \$ la tonne en 2008-2009. L'écart entre le prix de l'orge Extra spéciale à deux rangs et l'orge Extra spéciale à six rangs s'est rétréci, passant de 19,72 \$ la tonne à 17,78 \$ la tonne l'année précédente, ce qui démontre la valeur relative des deux produits sur le marché.

Principaux acheteurs d'orge de premier choix

(en milliers de tonnes)



Les coûts directs ont augmenté de 18,03 \$ la tonne. Cette augmentation est principalement imputable aux frais de transport et de manutention aux silos terminaux, puisqu'un plus grand pourcentage du compte de mise en commun est passé par les silos terminaux pour ensuite être embarqué sur les navires transocéaniques. Les autres coûts directs ont augmenté en raison de la demande de stocks à faible teneur en protéines, ce qui a permis à la CCB de verser aux producteurs un meilleur taux de prime.

Le résultat final était que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 186,97 \$ la tonne, une augmentation de 102,59 \$ la tonne par rapport à l'année précédente.

Les autres produits ont augmenté de 2,35 \$ la tonne, pour s'établir à 23,64 \$ la tonne. Le recouvrement des frais de transport a été plus important en raison d'une plus grande proportion des ventes effectuées sur engagement en fonction de la position du pays. Ce recouvrement des coûts est comptabilisé dans les « autres produits ».

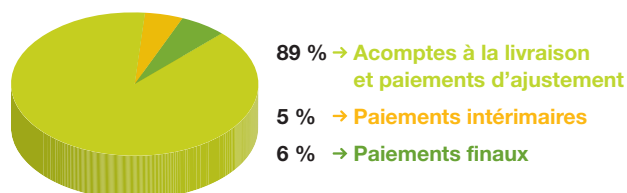
BÉNÉFICES DISTRIBUÉS

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour la distribution a diminué de 101,14 \$, la tonne de 2008-2009 pour s'établir à 207,14 \$, et atteindre au total 299 millions de dollars.

De ce montant, 296 \$ millions de dollars ont été distribués aux participants du compte. La distribution de 89 pour cent de ces bénéfices avait été approuvée en date du 11 mars 2010 sous forme d'acomptes à la livraison et de paiements d'ajustement. Une proportion additionnelle de cinq pour cent avait servi au versement de paiements intérimaires au 19 octobre 2010.

Un peu plus de trois millions de dollars de rendement des ventes ont été appliqués aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP) à partir du compte de mise en commun de l'orge de premier choix, ce qui représente le rendement des grades et classes spécifiques à l'orge de premier choix livrés dans le cadre des contrats à prix fixe et des contrats sur base. Les producteurs qui participent au programme d'OPP ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Bénéfices distribués aux agriculteurs



LES COMPTES DE MISE EN COMMUN DE L'ORGE FOURRAGÈRE

Au cours de la campagne agricole, le marché canadien de l'orge fourragère est demeuré vigoureux, et les agriculteurs se sont concentrés sur la livraison d'orge fourragère à ces clients. Par conséquent, aucune livraison n'a été effectuée aux comptes de mise en commun de l'orge fourragère de la CCB. Des occasions de vente d'orge fourragère à l'étranger se sont présentées pour la CCB, des ventes qui auraient pu être négociées à des valeurs supérieures à celle du marché intérieur de l'orge fourragère. Étant donné le volume relativement faible de la demande, et la volatilité du prix, la CCB a conclu ces ventes au moyen de l'achat au comptant.

Une certaine activité dans les comptes de mise en commun de l'orge était due aux intérêts créditeurs nets de 212 000 \$ et à l'écart entre les résultats estimés et les résultats réels de 119 000 \$. Comme cela n'avait aucun lien avec les livraisons des agriculteurs effectuées en 2009-2010, 331 000 \$ au total ont été transférés au fonds de prévoyance, conformément au traitement de ces crédits et frais les années précédentes. (Voir la note 20 – Fonds de prévoyance, à la page 97 et 98).



Intérêts créditeurs et débiteurs

INTÉRÊTS CRÉDITEURS NETS

Des intérêts créditeurs et débiteurs sont attribués pendant toute l'année en fonction de la valeur des éléments sous-jacents d'actif et de passif portant intérêt dans chacun de comptes de mise en commun et des programmes, et tout montant résiduel est affecté chaque mois aux comptes de mise en commun selon le tonnage relatif.

Voici les montants attribués pour l'année en cours et l'année dernière :

(Montants en milliers de dollars)	2010	2009
Compte de mise en commun du blé	7 311 \$	7 820 \$
Compte de mise en commun du blé dur	923	573
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix	1 157	2 358
Compte de mise en commun A de l'orge fourragère	115	313
Compte de mise en commun B de l'orge fourragère	97	40
Résultats cumulés des comptes	9 603	11 104
Opérations au comptant	332	742
Programmes d'OPP	15	715
Crédits pour affectation future	33	(10 828)
Intérêts créditeurs nets	9 983 \$	1 733 \$

Le montant des intérêts créditeurs nets de 10,0 millions de dollars est obtenu à partir des intérêts créditeurs bruts de 18,1 millions de dollars desquels sont soustraits les intérêts débiteurs bruts de 8,1 millions de dollars. L'intérêt attribué aux crédits à des fins d'affectation future est fonction de la variation de la juste valeur des actifs financiers et des éléments de passif portant intérêt.

(Montants en milliers de dollars)	2010	2009
Intérêts sur les ventes à crédit		
Intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir	5 218 \$	21 843 \$
Frais liés aux emprunts utilisés pour financer les sommes à recevoir sur les ventes à crédit	831	12 423
Intérêts créditeurs nets sur les ventes à crédit	4 387	9 420
Intérêts créditeurs (débiteurs) sur les soldes de comptes de mise en commun	1 077	(6 233)
Autres intérêts		
Produits	7 483	10 865
Débiteurs	3 344	2 948
Autres intérêts créditeurs, montant net	4 139	7 917
Total des intérêts créditeurs nets	9 603 \$	11 104 \$

Les intérêts créditeurs nets de 9,6 millions de dollars proviennent principalement des sommes dues à la CCB pour des ventes de grain à crédit faites dans le cadre du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) et du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA) du gouvernement fédéral. Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle doit emprunter un montant égal pour faciliter les paiements aux producteurs jusqu'à ce qu'elle soit remboursée. La CCB peut emprunter à des taux d'intérêt inférieurs à ceux qui sont exigés des clients qui achètent à crédit. C'est pourquoi la CCB retire une « marge » d'intérêt. En 2009-2010, les intérêts créditeurs enregistrés étaient conformes aux ententes de crédit conclues avec les clients. La réduction des intérêts créditeurs nets est due en grande partie à la diminution des soldes imputés.

Les intérêts nets sur le solde des comptes de mise en commun ont augmenté, contrairement à l'année dernière, ce qui a permis d'obtenir des intérêts créditeurs nets en 2009-2010 (plutôt que des intérêts débiteurs nets comme en 2008-2009) attribuables à une diminution des taux d'intérêt et au petit solde notionnel en souffrance, en particulier sur les emprunts en dollars américains. La baisse des taux a pour effet d'amplifier la diminution du principal du prêt, ce qui entraîne une réduction des intérêts sur l'emprunt supérieure à la réduction de l'intérêt sur les investissements, ce qui, dans le cas présent, a produit des intérêts créditeurs nets sur les soldes des comptes de mise en commun.

D'un exercice à l'autre, les autres intérêts créditeurs liés aux clients, y compris les montants relatifs aux produits tirés des ventes autres qu'à crédit, varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt, du prix et des volumes de grain en vente, de la réalisation des intérêts et du nombre de jours à courir dans le cadre de ces arrangements. Les frais dus principalement aux coûts de financement, comme les frais bancaires, représentent la majeure partie des autres intérêts débiteurs.



FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs ont augmenté de 1,6 million de dollars, ou 2,4 pour cent, pour s'établir à 70,5 millions de dollars (comparativement à 68,9 millions en 2008-2009). Cette hausse découle principalement des honoraires professionnels payés en raison des exigences d'une initiative majeure de « modernisation organisationnelle » conçue pour produire des économies à long terme grâce à la simplification des processus de la CCB. Cette initiative est en harmonie avec le plan stratégique à long terme de la Commission, qui prévoit une amélioration de l'efficacité et de l'efficacité opérationnelles, ainsi que le renforcement des activités de gestion du risque. Les dépenses liées au positionnement et à la publicité ont augmenté en raison du besoin de promotion accrue en faveur d'une politique de commerce axée sur les agriculteurs et d'une plus large gamme d'activités internationales sur la mise en valeur des produits. En outre, les recouvrements de fonds du gouvernement du Canada ont diminué concernant l'administration de ses programmes d'avance de fonds, grâce aux améliorations apportées par la CCB à ses systèmes, qui ont entraîné de plus grandes économies à cet égard.

Dans le rapport annuel 2009-2010, les frais administratifs ne tiennent plus compte des annuités d'amortissement qui relèvent de dépenses déjà capitalisées. L'amortissement constitue désormais un élément à part, conformément aux pratiques d'établissement de rapports financiers généralement reconnues. En 2009-2010, le montant de l'amortissement a augmenté en raison d'un grand projet de transformation de la chaîne d'approvisionnement à la CCB. Ce projet pluriannuel vise à simplifier les technologies de l'information et les processus opérationnels utilisés pour gérer la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en marché du grain.

ORGANISMES DE L'INDUSTRIE DU GRAIN

Les producteurs de céréales des Prairies attachent beaucoup d'importance à la recherche et au développement. Que ce soit pour rehausser les revenus des agriculteurs et améliorer leurs pratiques, pour augmenter les ventes dans les marchés à valeur ajoutée ou pour créer des liens avec de nouveaux clients, la recherche et le développement sont des éléments essentiels pour conserver l'avantage concurrentiel de la CCB. Voilà pourquoi cette dernière est déterminée à investir dans la recherche pour trouver de nouvelles variétés de blé et d'orge résistantes aux maladies et des variétés qui offrent les qualités finales recherchées par les clients. Les partenariats stratégiques de la CCB avec des centres tels que l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et le Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB) contribuent à ce que la Commission maintienne sa réputation de fournisseur de services sans pareil.

La CCB a continué à soutenir les organismes qui apportent des avantages directs ou indirects aux producteurs de grain de l'Ouest canadien. Au cours de la campagne 2009-2010, la CCB a versé un montant de 2,3 millions de dollars pour les activités de l'IICG et du CTCOB. Ces deux organismes jouent un rôle déterminant dans les stratégies de commercialisation et de développement des produits de la CCB en offrant de l'information technique et des programmes d'éducation à nos clients.

Options de paiements aux producteurs (OPP)

RÉSULTATS FINANCIERS

État des résultats du programme d'Options de paiements aux producteurs

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010	2009
CONTRATS À PRIX FIXE, CONTRATS SUR BASE, CONTRATS FLEXPRO		
Livraisons (en tonnes)	949 224	1 808 020
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	217 984 \$	530 348 \$
Activité de couverture, montant net	34 832	94 189
Dommages et intérêts – tarification	720	6 151
Intérêts créditeurs	–	737
	253 536	631 425
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	234 370	585 406
Intérêts débiteurs nets	24	–
Frais administratifs	1 604	1 881
Amortissement	55	108
	236 053	587 395
Excédent net sur les activités du programme	17 483	44 030
Transfert aux participants des comptes de mise en commun	–	16 328
Excédent net du programme, affecté au fonds de prévoyance	17 483 \$	27 702 \$

CONTRATS À PRIX FIXE (CPF) CONTRATS SUR BASE (CB) FLEXPRO

Le tonnage visé par les contrats dans le cadre des programmes CPF, CB et FlexPro de 2009-2010 a été moins élevé qu'à l'exercice précédent. Les livraisons totales au titre des programmes de l'exercice considéré ont été de 949 000 tonnes, comparativement au total de l'exercice précédent de 1,8 million de tonnes. Une des raisons de cette diminution est la chute de la valeur marchande des

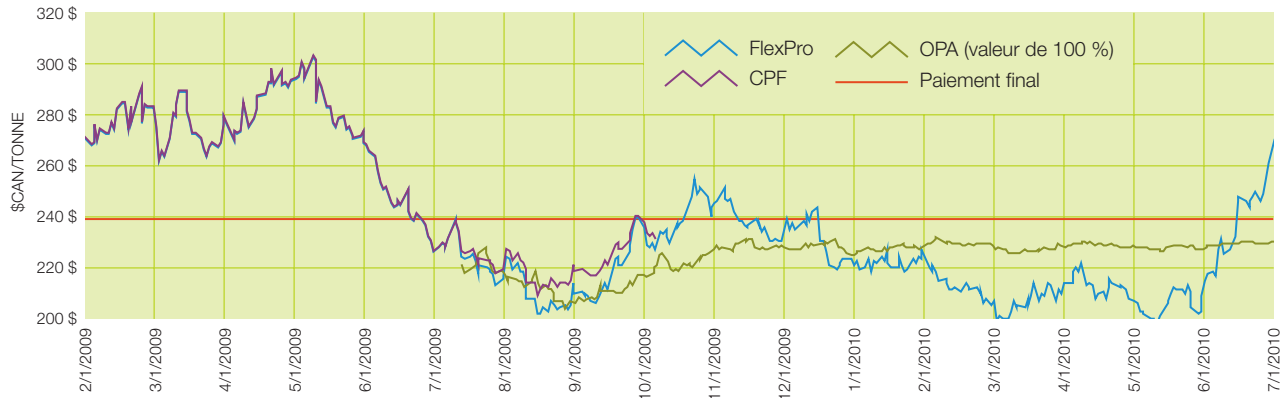
produits de base, qui s'est poursuivie pendant une bonne partie de la campagne agricole 2009-2010. On s'attendait à ce que les stocks mondiaux de blé pèsent lourd dans toutes les classes de blé au cours de l'année. Les prix du marché international étaient beaucoup plus bas que les prix des deux dernières campagnes agricoles, tandis qu'on s'attendait à ce que la production mondiale de blé soit la troisième en importance jamais enregistrée. Il n'y a pas eu de programme CPF ou CB pour l'orge. Le tableau ci-dessous présente des détails sur le nombre de contrats et de producteurs participants ainsi que sur les tonnages livrés.

CPF / CB / FLEXPRO

(montants en milliers de dollars)	2009-2010				2008-2009			
Statistiques de programme	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (déficit) net	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (déficit) net
Blé CPF/CB	7 117	4 293	935 082	\$ 17 469	18 683	9 459	1 562 390	\$ 35 766
Blé – FlexPro	103	93	10 814	\$ 80	2 011	1 735	182 970	\$ 3 436
CPQ, blé	–	–	–	\$ –	–	–	–	\$ 70
Blé dur CPFPlus	20	18	3 328	\$ (66)	273	198	62 660	\$ 4 768
Orge fourragère A	–	–	–	\$ –	–	–	–	\$ (10)
Total	7 240	4 404	949 224	\$ 17 483	20 967	11 392	1 808 020	\$ 44 030



Prix consentis par les programmes CPF, OPA et FlexPro en 2009-2010 pour le blé CWRS



Les livraisons effectuées en vertu de ces programmes sont comptabilisées séparément de celles faites dans les comptes de mise en commun, et tous les produits relatifs aux comptes de mise en commun qui autrement auraient été versés aux agriculteurs (sous forme d'acomptes, de paiements intermédiaires et de paiements finaux) sont plutôt versés au fonds du programme correspondant. Ces versements se sont élevés à 217 millions de dollars pour le blé et à 648 000 \$ pour le blé dur. Après comptabilisation des autres produits (résultats nets de couverture et dommages et intérêts-tarifcation) et des risques et coûts des programmes (y compris les frais d'intérêt et d'administration), moins les paiements aux agriculteurs, ces programmes ont généré un profit de 17 millions de dollars.

Ce résultat positif global est largement attribuable au blé. Au début de 2009, le prix du blé était à un niveau plus bas qu'au début de l'année précédente (quoiqu'encore très vigoureux du point de vue historique). Le redressement du prix du blé de printemps en 2009 était en grande partie dû aux conditions d'humidité excessive dans la Corn Belt américaine qui ont eu pour effet de retarder l'ensemencement, et à un printemps frais dans la région

de production du blé de printemps nord-américaine qui a retardé la croissance des cultures. Il y a par la suite eu relâchement dans les prix tout au long de l'été 2009, qui a laissé place à une longue période de stagnation entre août 2009 et juin 2010, les abondantes réserves mondiales exerçant de la pression sur les prix.

L'inscription à ces programmes, de même que l'établissement des prix, a eu lieu tôt dans l'année, au moment où les prix partout dans le monde étaient peu élevés relativement aux prix des contrats à terme standardisés américains, causant de faibles niveaux de base. Les risques et les degrés nécessaires de protection liés aux prix offerts dans le cadre des OPP tôt dans la campagne sont beaucoup plus élevés. À mesure que la campagne avançait, le marché s'est amélioré et les niveaux de base obtenus sur les ventes aux clients étaient plus élevés que ceux obtenus plus tôt dans l'année, alors que la plupart des inscriptions au programme ont eu lieu.

Le programme relatif au blé dur de 2009-2010 a été suspendu le 24 septembre 2009. Seul un petit nombre d'inscriptions avaient été effectuées avant cette date, et ainsi, les répercussions négatives sur le fonds de prévoyance ont été faibles.

OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ (OPA)

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010	2009
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	194 763	308 044
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	43 648 \$	92 440 \$
Rabais relatif au programme	672	4 641
Activités de couverture - montant net	-	1 917
Dommages et intérêts - tarification	-	394
Intérêts créditeurs nets	39	-
	44 359	99 392
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	43 859	93 942
Activités de couverture, montant net	332	-
Dommages et intérêts - tarification	11	-
Intérêts débiteurs nets	-	22
Frais administratifs	452	784
Amortissement	15	24
	44 669	94 772
Excédent (déficit) net sur les activités du programme	(310)	4 620
Transfert aux participants des comptes de mise en commun	-	1 672
Excédent (déficit) net du programme, versé au fonds de prévoyance	(310) \$	2 948 \$

En 2009-2010, 195 000 tonnes ont été livrées en vertu de l'OPA, comparativement à 308 000 tonnes en 2008-2009. Le tableau ci-dessous présente des détails sur le nombre de contrats et de producteurs participants ainsi que sur les tonnages livrés.

Les frais d'escompte imposés aux agriculteurs participant à l'OPA pour compenser le risque, la valeur temporelle de l'argent et les frais administratifs liés au programme se sont établis à 672 000 \$. La diminution du rabais accordé par le programme par rapport à l'année précédente est imputable au choix fait par les agriculteurs

de réserver un plus grand pourcentage de tonnage à une valeur de paiement anticipé de 90 pour cent du prix établi dans les perspectives de rendement par rapport à 2008-2009, alors qu'un fort pourcentage d'agriculteurs avait choisi la valeur de 100 pour cent, ce qui a permis de leur accorder un plus grand rabais sur la prime de risque. Après comptabilisation des paiements aux producteurs, des dommages et intérêts imposés en réparation du défaut de livraison, des intérêts débiteurs nets, des résultats nets de couverture et des frais administratifs, on a enregistré un déficit net de 310 000 \$.

OPA

Statistiques de programme	2009-2010				2008-2009			
	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (déficit) net	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent net
Blé	912	603	177 663	\$ (294)	870	663	143 773	\$ 3 342
Blé dur	2	2	775	\$ (2)	63	58	11 880	\$ 440
Orge de premier choix	49	44	16 325	\$ (1)	620	518	138 464	\$ 841
Orge fourragère A	-	-	-	\$ (12)	21	23	2 444	\$ (1)
Orge fourragère B	-	-	-	\$ (1)	116	113	11 483	\$ (2)
Total	963	649	194 763	\$ (310)	1 690	1 375	308 044	\$ 4 620



Opérations au comptant

RÉSULTATS FINANCIERS

État des opérations au comptant

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010		2009	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
Livraisons (en tonnes)	593 802		561 105	
Produits	161 761	\$ 272,42	155 307	\$ 276,79
Coûts directs				
Coût d'achat	155 604	262,05	151 770	270,48
Frais de transport	1 139	1,92	2 366	4,22
Manutention aux silos terminaux	3 370	5,68	2 100	3,74
Entreposage des stocks	2 592	4,37	2 420	4,31
Financement de l'entreposage en silos de collecte	31	0,05	279	0,50
Ajustement des stocks	39	0,07	(241)	(0,43)
Autres coûts directs	169	0,28	(1 037)	(1,85)
Total des coûts directs	162 944	274,42	157 657	280,97
Charges d'exploitation, montant net	(1 183)	(2,00)	(2 350)	(4,18)
Autres produits	10 379	17,48	10 800	19,25
Intérêts créditeurs nets	332	0,56	742	1,32
Frais administratifs	(1 881)	(3,17)	(1 661)	(2,95)
Amortissement	(436)	(0,73)	(216)	(0,39)
Excédent net du programme	7 211	12,14	7 315	13,05
Excédent des ventes au comptant distribué	6 107	10,29	5 177	9,23
Excédent net du programme, versé au fonds de prévoyance	1 104	\$ 1,85	2 138	\$ 3,82

OPÉRATIONS AU COMPTANT

Statistiques de programme	2010			2009		
	Tonnes	Excédent, déduction faite des frais de gestion du risque	Excédent distribué	Tonnes	Excédent, déduction faite des frais de gestion du risque	Excédent distribué
Programme des céréales biologiques	4 272	– \$	– \$	2 295	4 \$	4 \$
CashPlus	369 051	6 107	6 107	401 360	5 173 \$	5 173
Programme de l'orge fourragère	152 502	47	S. O.	147 261	1 174	S. O.
Versement complémentaire avant livraison	–	(47)	S. O.	–	36	S. O.
Programme de prime au stockage du blé	7 702	–	S. O.	10 189	–	S. O.
Programme de stockage pour le port de Churchill	60 275	–	S. O.	–	–	S. O.
Total	593 802	6,107 \$	6,107 \$	561 105	6,387 \$	5,177 \$

S. O. – Sans objet

Pendant l'année commerciale 2009-2010, la CCB a administré trois programmes d'opérations au comptant, soit pour l'orge fourragère, l'orge de premier choix et le grain biologique.

Ces programmes sont gérés hors des comptes de mise en commun et les opérations sont structurées de façon à couvrir les coûts d'exploitation, à gérer les risques de négociation et à générer des marges de commercialisation positives tout en fournissant aux agriculteurs de l'Ouest canadien une valeur ajoutée sur le blé, le blé dur et l'orge.

La CCB est consciente que les programmes d'opérations au comptant seront exposés à un risque au fil du temps; c'est pourquoi elle vise à couvrir ce risque en réalisant une faible marge positive sur ses opérations au comptant. Les activités de la CCB seront également exposées à des risques imprévisibles (le risque de contrepartie, par exemple). La Commission puise à même le fonds de prévoyance les sommes servant à couvrir les coûts de programme dépassant le risque de commercialisation attendu. À cette fin, un coût de gestion du risque est inclus pour chacun des programmes d'opérations au comptant et transféré au fonds de prévoyance. Chaque programme pris séparément est conçu de façon à être autosuffisant à long terme. Par conséquent, le coût de gestion du risque pour chaque programme est proportionnel au risque lié à ce programme. Le coût de gestion du risque est considéré comme faisant partie du coût d'exploitation du programme d'opérations au comptant de la CCB.

OPÉRATIONS AU COMPTANT RELATIVES À L'ORGE FOURRAGÈRE

En 2009-2010, plus de 152 000 tonnes d'orge fourragère ont été négociées dans le cadre de diverses approches d'opérations au comptant, en harmonie avec les 147 000 tonnes commercialisées en 2008-2009. En 2009, la marge de commercialisation nette du programme d'opérations au comptant était d'environ 47 000 \$, ce qui représente une baisse important par rapport à la marge de près de 1,2 million de dollars de 2008-2009. Cette faible marge de commercialisation est attribuable à la relation entre le prix de

l'orge à l'étranger et le prix de l'orge au Canada en 2009-2010. Pour qu'une opération au comptant relative à l'orge fourragère soit rentable, le prix de vente doit être fonction de la concurrence hors frontière de la CCB. Elle doit également pouvoir garantir aux agriculteurs canadiens un prix suffisamment élevé pour offrir un rendement supérieur aux autres possibilités de ventes d'orge fourragère au Canada. En 2009-2010, la relation entre les niveaux de prix à l'étranger atteignables et le marché intérieur de l'Ouest canadien était telle que chacune des opérations était effectuée avec une très faible marge de commercialisation.

Comme ce fut le cas en 2008-2009, la majorité des ventes au comptant d'orge fourragère en 2009-2010 ont été conclues avec le Japon, tandis que les petites quantités restantes ont été vendues à l'Arabie saoudite.

OPÉRATIONS AU COMPTANT RELATIVES À L'ORGE DE PREMIER CHOIX (CASHPLUS)

En 2009-2010, 369 000 tonnes de premier choix ont été achetées des agriculteurs dans le cadre du programme CashPlus, comparativement à 401 000 tonnes l'année précédente.

Le programme CashPlus permet aux agriculteurs de bloquer un prix à l'avance pour leur orge. Les agriculteurs qui participent au programme CashPlus obtiennent un prix garanti au moment de la livraison et peuvent recevoir un versement additionnel si la marge de commercialisation du programme CashPlus de la CCB est positive à la fin de l'année commerciale. Pour 2009-2010, le prix initial garanti aux producteurs était égal à 94 pour cent, en moyenne, des produits tirés des ventes. Les producteurs inscrits au programme ont obtenu un versement additionnel de 16,55 \$ la tonne.

En 2009-2010, une vaste portion des transactions CashPlus ont été effectuées avant la récolte, ce qui a permis aux producteurs de bloquer des recettes pour une partie de leur récolte et aux clients de s'assurer un approvisionnement. En plus des ventes effectuées dans le cadre du programme CashPlus avant la récolte, la CCB a offert, plus tard au cours de l'année commerciale, un nombre limité d'autres occasions de vente CashPlus.



Le programme *CashPlus* de 2009-2010 a représenté une valeur de vente de 316,70 \$ la tonne, soit une baisse par rapport à la valeur de 352,80 \$ la tonne de l'année précédente, moins le coût d'achat de 292,74 \$ la tonne (qui s'élevait à 333,68 \$ la tonne en 2008-2009). Après déduction des frais de programme de 7,42 \$ la tonne (ce qui représente une hausse par rapport aux 6,26 \$ la tonne en 2008-2009), l'excédent net de 16,55 \$ la tonne a été distribué aux producteurs participants.

OPÉRATIONS AU COMPTANT RELATIVES AU GRAIN BIOLOGIQUE

La campagne agricole 2009-2010 marquait la troisième année d'existence du programme d'opérations au comptant de céréales biologiques de la CCB. Dans le cadre du programme de commercialisation des céréales biologiques, la CCB a acheté 4 272 tonnes de grains biologiques (comparativement à 2 295 en 2008-2009) qu'elle a payées en moyenne 458 \$ la tonne à la ferme. Même si le volume d'achat de la CCB a augmenté par rapport à l'année précédente, le prix moyen payé aux agriculteurs était inférieur aux 650 \$ la tonne payés en 2008-2009, conséquence d'une diminution de la demande dans le secteur des céréales biologiques au cours de cette période, et de la baisse des prix dans l'ensemble de la structure de prix du blé.

PROGRAMME DE PRIME AU STOCKAGE DU BLÉ (PPSB)

Le PPSB offre aux agriculteurs de l'Ouest canadien une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé roux de printemps n° 1 de l'Ouest canadien (CWRS) de haute qualité et à forte teneur en protéines (en plus d'une valeur contractuelle). Il permet d'assurer un approvisionnement constant en blé de qualité supérieure et à forte teneur en protéines pour répondre aux besoins des clients les plus estimés de la CCB. Au cours de la campagne agricole, 28 producteurs ont reçu des paiements en vertu du PPSB, pour un montant total de 2,5 millions de dollars (3,9 millions en 2009). Les participants ont reçu des primes et des paiements pour le stockage totalisant 217 000 \$ (248 000 \$ en 2009).

PROGRAMME DE STOCKAGE POUR LE PORT DE CHURCHILL

Ce programme vise à assurer la disponibilité du grain pour pouvoir répondre à la demande des clients au cours de la courte saison d'exploitation du port de Churchill. Il offre aux agriculteurs une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé CWRS de grades n° 1 et 2 (toutes teneurs en protéines confondues) jusqu'à son appel pour livraison. Pendant la campagne agricole 2009-2010, des paiements ont été versés à 356 producteurs dans le cadre de ce programme, pour un total de 18,4 millions de dollars. Les participants ont également obtenu des primes et des paiements pour le stockage totalisant 656 000 \$.



Liquidités et ressources en capital

Le risque d'illiquidité est le risque que la CCB soit dans l'impossibilité financière de faire face à ses obligations. Les programmes de financement diversifiés de la Commission lui permettent de disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses besoins de trésorerie courants. La CCB peut à l'occasion détenir des placements à court terme dont la cote est élevée afin de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations d'emprunt. Elle a également des marges de crédit auprès d'institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels.

RENTRÉES DE FONDS – SOURCES ET UTILISATIONS

Comme la Commission distribue tous les produits des comptes de mise en commun aux producteurs, les activités d'exploitation sont presque entièrement financées par emprunt. Durant l'exercice, elle peut aussi disposer de flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Ses principales utilisations de fonds concernent la distribution des bénéfices en espèces aux producteurs, les frais d'exploitation et les dépenses en capital. Étant donné que la Commission se trouve généralement dans une position emprunteuse nette, tout solde de trésorerie positif temporaire est appliqué aux emprunts dans les plus brefs délais et porté en réduction des emprunts aux fins des états financiers. À la fin de l'exercice, la position nette de trésorerie est à zéro.

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 4,3 milliards de dollars. Les activités de financement, y compris la distribution de bénéfices en espèces aux agriculteurs, ont utilisé 4,5 milliards de dollars, et les activités de placement ont généré un montant de 0,1 milliards de dollars.

La Commission effectue des paiements d'ajustement et des paiements intermédiaires durant l'exercice. Une fois les opérations comptables annuelles terminées, elle remet un paiement final aux producteurs qui ont livré du grain par l'entremise des comptes de mise en commun. Les distributions aux producteurs ont totalisé 4,2 milliards de dollars.

Les fonds générés par les activités d'exploitation soutenues par les émissions de titres d'emprunt devraient suffire pour les dépenses en capital et pour les autres besoins de trésorerie de la Commission prévus pour 2010-2011. La CCB a conservé des liquidités durant la crise du crédit qui a débuté en août 2007, grâce à la diversification de ses sources de financement, à ses réserves de liquidités et à une excellente cote de crédit.

BILAN

Globalement, le bilan en date du 31 juillet 2010 a baissé d'un milliard de dollars par rapport à l'année précédente pour s'établir à 3,3 milliards de dollars. Les stocks de grain, la responsabilité à l'endroit des producteurs et la réduction des prix dérivés ont été les principaux facteurs ayant contribué à cette diminution imputable à la baisse des prix du grain au 31 juillet 2010 depuis la campagne 2008-2009.

INSTRUMENTS D'EMPRUNT

Conformément à la *Loi*, et sur approbation du ministre fédéral des Finances, la CCB peut emprunter de l'argent par n'importe quel moyen, notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres d'emprunt. Tous les emprunts de la Commission sont garantis sans condition et de manière irrévocable par le ministre des Finances à partir de la date d'émission et jusqu'à l'échéance. Par conséquent, la cote de solvabilité de ces titres d'emprunt reflète l'excellente qualité du crédit du gouvernement du Canada.

Voici les cotes de solvabilité à court et à long terme de la CCB pendant l'année 2009-2010 :

- cotes de dettes de premier rang non garanties de Moody's Investor Service – Aaa/P-1
- cotes de solvabilité de Standard & Poor's – AAA/A-1+
- cotes de solvabilité de Dominion Bond Rating Service – AAA/R-1-(élevée)

Actuellement, la CCB offre aux agriculteurs les programmes de contrats à prix fixe (CPF), contrats sur base (CB) et FlexPro aux termes de l'article 39.1

La CCB emprunte pour financer l'acquisition des stocks de grain, les comptes débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation ainsi que pour administrer les programmes de paiement anticipé du gouvernement du Canada. Elle peut emprunter dans plusieurs devises, mais atténue le risque de change en convertissant ses titres d'emprunt en dollars canadiens ou américains de façon à ce que la devise corresponde à celles des actifs financés.

L'encours total de la dette en 2009-2010 a varié de 1,2 milliard à 2,3 milliards de dollars (équivalents en dollars canadiens) aux termes des programmes suivants :

- un programme de billets de trésorerie intérieur (le programme de « billets de la Commission du blé »)
- un programme de billets de trésorerie en dollars américains;
- un programme de billets à moyen terme en euros;
- un programme de billets à moyen terme intérieur.

Bien que les billets émis en vertu du programme de billets à moyen terme en euros aient une échéance à l'émission allant jusqu'à 15 ans et qu'ils soient donc considérés comme des dettes à long terme aux fins de la présentation de l'information, bon nombre de ces billets sont remboursables par la CCB avant leur échéance en raison des clauses de rachat intégrées. Au cours de l'année 2009-2010, afin de financer l'achat et l'amélioration de wagons, la CCB a émis deux billets à amortissement ayant une échéance à l'émission de 12 ans et de 21 ans dans le cadre du programme de billets à moyen terme intérieur.

Le montant net des emprunts s'élevait à 1,8 milliard à la fin de l'exercice 2009-2010, soit le même montant qu'à la fin de l'exercice précédent.

FONDS DE PRÉVOYANCE

La *Loi* sur la CCB exige l'établissement d'un fonds de prévoyance qui servira à certaines fins précises. Actuellement, le fonds ne peut être utilisé que pour couvrir les pertes éventuelles résultant de l'exploitation aux termes de l'article 33.01 ou 39.1 de la *Loi*. L'article 33.01 permet à la Commission d'offrir aux producteurs la possibilité de recevoir un montant autre qu'un ajustement, un paiement intermédiaire ou un paiement final (pour l'instant, cette option est offerte dans le cadre de l'option de paiement anticipé (OPA), voir la page 65). L'article 39,1 permet à la CCB de conclure avec les producteurs ou d'autres personnes des contrats pour l'achat de blé, de blé dur ou d'orge à un prix global autre que la somme certifiée (c.-à-d. l'acompte à la livraison) et aux conditions qu'elle juge appropriées. Actuellement, la CCB offre aux agriculteurs les programmes de contrats à prix fixe (CPF), contrats sur base (CB) et FlexPro aux termes de l'article 39.1 (voir la page 63), ainsi que des achats au comptant d'autres sources (voir page 66).

Conformément au *Règlement sur le fonds de réserve de la Commission canadienne du blé*, le fonds de prévoyance peut être alimenté par des retenues sur les sommes touchées par la Commission dans le cadre de son exploitation en vertu de la *Loi*. Les seules restrictions sont que la CCB ne peut effectuer de retenues et les verser au fonds de prévoyance si cette opération entraîne une position de déficit du compte de mise en commun, et que le solde du fonds ne peut dépasser 60 millions de dollars. Aux termes de la *Loi* sur la CCB, le solde du fonds peut être négatif, et aucune restriction n'est précisée en ce cas.

Durant l'exercice, le total des excédents nets des programmes s'est établi à 18,6 millions de dollars, dont 17,2 millions provenant des programmes d'options de paiement aux producteurs, 0,3 million des intérêts créditeurs sur l'orge fourragère et 1,1 million des opérations au comptant.



Rapprochement des mesures non fondées sur les PCGR

Les états financiers sont présentés sur une base cumulée qui tient compte de tous les aspects des activités de la CCB – comptes de mise en commun, OPP et opérations au comptant cumulés – conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. De plus, on y trouve un état de la distribution aux participants à la mise en commun, présenté séparément, afin de faire rapport sur les sommes finales distribuées par compte de mise en commun. Ces états financiers cumulés, y compris l'état de la distribution aux participants aux comptes de mise en commun, ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs de la CCB.

Les états cumulés des résultats satisferont aux besoins de certains groupes et parties intéressées. Cependant, un état distinct pour chaque compte de mise en commun et des résultats d'exploitation doivent quand même être produits pour pouvoir rendre compte au groupe des producteurs, étant donné l'exigence de la *Loi* d'établir un compte de mise en commun distinct pour chaque céréale. Nous avons donc fourni un état des résultats séparé pour chaque compte de mise en commun dans le présent rapport de gestion.

Une des différences entre les états cumulés des résultats et les états des comptes de mise en commun individuels est le moment où ils sont établis et auquel a lieu la constatation de certaines opérations liées aux tonnages incluses dans un compte de mise en commun ou une période précise de programme. Pour que les états cumulés soient conformes aux PCGR, ils doivent reposer sur des états financiers qui rendent compte des activités et des opérations effectuées au cours d'une période comptable. L'évaluation des stocks respecte les normes comptables canadiennes prévues à cette fin, et est effectuée en date du 31 juillet 2010, sans l'aide d'activités de commercialisation ultérieures à l'exercice. La *Loi sur la CCB* exige quant à elle que toutes les activités liées à une vente de grain imputable aux tonnages achetés durant la période

de mise en commun soient comptabilisées et que les bénéficiaires soient distribués aux producteurs pour chaque compte de mise en commun. Les états des résultats des comptes de mise en commun tiennent compte des produits attendus, moins les frais d'exécution, sur les ventes conclues après la fin de l'exercice qui sont utilisés au titre de l'établissement des stocks de clôture.

Les états cumulés des résultats comprennent également les gains et pertes liés aux instruments financiers qui sont comptabilisés dans les résultats. Les opérations effectuées au moyen d'instruments financiers sont intégrées à des protections dérivées, des contrats de vente et des contrats d'OPP précis au cours d'une période de rapport ayant spécifiquement trait à la période de mise en commun suivante. En vertu des PCGR, tous les instruments financiers dérivés, peu importe la période de mise en commun, doivent être de juste valeur et la variation de la juste valeur doit être enregistrée dans l'état cumulé des résultats. Par contre, la Commission estime qu'il n'est pas approprié de modifier la distribution de l'année en cours en fonction de la variation de la juste valeur concernant de futures périodes de mise en commun. Ainsi, la variation de la juste valeur des instruments financiers pour l'ensemble des périodes de mise en commun influe sur l'état cumulé des résultats. Toutefois, conformément à la *Loi*, les résultats des opérations des comptes de mise en commun excluent les montants qui ne sont pas liés au compte de mise en commun de l'année considérée.

L'incidence de ces deux écarts sur la fin de l'exercice s'étant terminé le 31 juillet 2010 est une imputation nette effectuée sur les énoncés des PCGR. Comme ces montants ne peuvent s'appliquer aux résultats de commercialisation des comptes de mise en commun actuels, la distribution prévue par la *Loi* dépasse le résultat calculé en fonction des PCGR présenté dans l'état cumulé des résultats.

RAPPROCHEMENT DES ÉTATS DE RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN INDIVIDUELS AVEC LES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

(en milliers de dollars)	2010	2009
Résultats d'exploitation des comptes de mise en commun	4 238 430 \$	6 433 510 \$
Opérations au comptant	7 211	7 315
Programmes d'OPP		
Programmes CPF / CB / FlexPro	17 483	27 702
Programmes d'Option de paiement anticipé (OPA)	(310)	2 948
	4 262 814	6 471 475
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers – périodes futures	(320 213)	(32 183)
Différence d'évaluation des stocks	(132 013)	179 762
Gains nets, par état cumulé des résultats	3 810 588 \$	6 619 054 \$

Gestion du risque financier

La CCB s'efforce de réduire au minimum les risques liés à ses opérations financières. Elle gère de façon active sa vulnérabilité au risque financier et veille au respect des politiques et directives en matière de gestion des risques qu'elle a approuvées.

CADRE DE GOUVERNANCE

Les responsabilités permanentes liées à la gestion du risque sont énoncées dans les politiques approuvées par le conseil d'administration de la CCB, d'autres politiques connexes de l'organisation ainsi que dans les exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. La supervision des membres du conseil d'administration et de l'équipe de gestion, l'obligation de rendre compte et une solide culture de contrôle permettent la gestion du risque financier.

Le conseil d'administration approuve la tolérance de la Commission à l'égard du risque et veille à ce qu'un cadre adéquat de gestion du risque soit en place pour déterminer, évaluer et gérer le risque financier avec efficacité.

Le Comité de gestion du risque financier surveille les activités dans ce domaine. Ce comité élabore des politiques et des mesures en matière de gestion du risque financier et les recommande au conseil d'administration pour veiller à ce que les politiques correspondent aux buts et aux objectifs de la Commission et qu'elles respectent les exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. Le président-directeur général est à la tête du Comité de gestion du risque financier. Ce comité compte parmi ses membres le chef des services financiers, le chef des opérations et d'autres représentants de la haute direction qui participent à la gestion des risques.

Les Services de vérification interne de la CCB veillent à ce que les activités de gestion du risque financier fassent l'objet de vérifications périodiques.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la Commission les fluctuations défavorables des prix sur les marchés. Les risques de marché auxquels s'expose la CCB sont le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Le risque sur marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation défavorable des prix des marchandises. La CCB gère les risques liés au prix des marchandises inhérents à l'activité centrale du compte de mise en commun du blé et des options de paiement aux producteurs.

Le programme de gestion du risque sur marchandises de la CCB utilise une approche intégrée qui combine les activités de vente avec l'usage d'instruments dérivés négociés en Bourse pour la gestion du risque de fluctuations défavorables du prix du grain entre le moment où le grain est produit et celui où la récolte est finalement vendue aux clients. Les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en Bourse servent à compléter les activités commerciales de la CCB en vue de lui permettre de fournir aux clients des options de tarification flexibles, comme les contrats sur base, et de participer à des activités de tarification discrétionnaire, au besoin. La Commission utilise aussi les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en Bourse pour gérer le risque sur marchandises associé aux différentes OPP offertes aux agriculteurs des Prairies, qui leur fournissent le choix de l'établissement des prix et des solutions de rechange pour la trésorerie.

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars canadiens. Les ventes s'effectuant directement ou indirectement en dollars américains, la Commission est exposée au risque de change.

Pour gérer le risque de change, la CCB procède à des opérations de couverture sur les ventes en devises au moyen d'instruments dérivés négociés hors cote de façon à protéger le produit en dollars canadiens qu'elle prévoit réaliser sur les ventes. Elle a recours à une approche intégrée qui combine les activités de vente et les instruments dérivés. En outre, elle gère le risque de change associé aux OPP et autres opérations.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque d'une baisse des intérêts créditeurs nets à la suite de fluctuations désavantageuses des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt provient du décalage entre la période durant laquelle les taux d'intérêt





sur les actifs productifs d'intérêts sont en vigueur et les dates de révision des taux des emprunts portant intérêt. Ce risque est géré par la CCB. L'écart entre les intérêts gagnés sur les actifs productifs d'intérêts et les intérêts payés sur les emprunts correspond aux intérêts créditeurs nets.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de pertes potentielles au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. La CCB est exposée à un risque de crédit sur les placements, les opérations sur instruments dérivés négociés hors cote pour gérer les risques de marché, et sur les ententes de crédit conclues avec ses clients à l'extérieur des programmes garantis par le gouvernement.

La CCB conclut des accords généraux avec chacune des contreparties aux instruments dérivés négociés hors cote dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de non-règlement. Des conventions accessoires ont également été négociées avec la majorité des contreparties; elles prévoient la constitution d'un bien en garantie par la contrepartie lorsque le risque de marché dépasse certains niveaux. La CCB ne fait affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui satisfont à ses politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou surpassent les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

La CCB vend du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation garantis par le gouvernement : le Programme de ventes de céréales à crédit (PVCC) et le Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Dans le cadre du MCA, la CCB assume une portion du risque de crédit. Jusqu'ici, toutes les ventes aux termes du MCA ont été honorées et aucune de ces ventes ne comporte un solde en souffrance. La CCB peut également consentir un crédit aux clients ne participant pas à ces programmes garantis par le gouvernement; elle assumera alors jusqu'à 100 pour cent du risque de crédit. Pour plus de renseignements sur les ventes à crédit, voir la note 4 des états financiers (p. 87).

Les contrats à terme standardisés sur marchandises et les contrats d'option que conclut la CCB l'exposent à un risque de crédit minimal puisque ces contrats sont négociés en Bourse. La CCB gère son risque de crédit à l'égard des contrats à terme standardisés et des contrats d'option en effectuant ces opérations sur des Bourses où ces contrats font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché et d'un règlement quotidiens.

PLACEMENTS

La CCB a recours à des placements à court terme pour faire face à ses obligations de gestion de trésorerie et de gestion du risque d'illiquidité. Elle administre également des portefeuilles d'investissement à court terme et à long terme établis à partir du produit du paiement anticipé de créances. Elle investit dans ces portefeuilles afin de contrebalancer les dettes contractées initialement pour financer les sommes à recevoir, réduisant le risque lié aux taux d'intérêt et produisant des intérêts créditeurs nets. La CCB maintient ces portefeuilles d'investissement jusqu'à ce qu'une partie importante de la dette soit échue ou exigible immédiatement.

Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi*, à l'autorisation d'emprunt annuelle à la CCB accordée par le ministre des Finances, aux directives gouvernementales applicables et aux politiques de la Commission. Elle gère le risque de pertes que représente un placement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties disposant des meilleures cotes de solvabilité.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque que la CCB enregistre des pertes à la suite de défaillances à l'égard des processus et contrôles administratifs ou des processus d'exploitation. Sa philosophie de gestion du risque opérationnel prône un environnement qui favorise une gestion efficace du risque opérationnel. Les activités de gestion du risque opérationnel comprennent la répartition des tâches, la formation réciproque et le perfectionnement professionnel, l'élaboration de plans de reprise après sinistre, l'utilisation d'un système financier intégré, des vérifications internes et externes, et un service indépendant de contrôle du risque et de reddition de comptes.



Perspectives

La montée des prix et la forte demande internationale de blé, de blé dur et d'orge ont permis d'amorcer l'année commerciale 2010-2011 sur une note positive. Cependant, la perspective optimiste quant à la demande a été tempérée par la diminution de la qualité et de la production dans l'Ouest canadien. La récolte de blé de 2010 dans les Prairies a été beaucoup moins abondante qu'au cours des deux dernières années. Dans l'Ouest des Prairies, la saison de croissance a débuté avec un niveau extrêmement faible d'humidité des sols, la principale crainte étant la sécheresse. Les températures chaudes et les conditions sèches du mois d'avril ont permis aux régions du Sud des Prairies de procéder aux semailles beaucoup plus tôt qu'en 2009. Dans la région de la Rivière de la Paix, la menace de sécheresse était bien réelle, et pour une deuxième année consécutive, la production dans cette région a été moindre en raison du temps aride.

Une constance de la saison de croissance 2010-2011 dans la plupart des régions a été la pluie. Des records ou des quasi records de pluie dans la presque totalité du territoire limité des Prairies ont eu pour effet de limiter les activités d'ensemencements, de hausser le taux d'abandon et de réduire le potentiel de rendement et la qualité de la récolte. Les pluies diluviennes en mai et juin ont causé d'importantes inondations et plus de dix millions d'acres (selon les estimations de la CCB) n'ont pas été ensemencés dans la région des Prairies. La pluie s'est poursuivie tout au long de l'été, jusqu'en septembre. Durant la saison de croissance, les températures partout dans les Prairies étaient la plupart du temps sous la normale, même si les régions de l'Est (en particulier le Manitoba) ont eu droit à des conditions plus près de la normale que celles de l'Ouest de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les agriculteurs craignaient pour leurs récoltes, surtout à cause du retard de développement des céréales et de la possibilité d'un gel avant que le grain ne soit mûr. Une gelée meurtrière importante à la mi septembre a touché les principales zones de croissance du centre et du Nord de la Saskatchewan et de l'Alberta. Des chutes de pluie supérieures à la normale en septembre ont également endommagé les récoltes mûres. Des conditions plus chaudes et sèches ont suivi, ce qui a permis au grain de mûrir et d'être récolté rapidement. La qualité des récoltes s'est améliorée par rapport aux attentes de la mi saison, bien que la teneur en protéines du blé et du blé dur soit légèrement en dessous des niveaux de 2009.

Les tarifs de fret maritime en vrac ont été instables au cours de la campagne agricole 2009-2010, mais cette volatilité est bien pâle par comparaison aux violentes fluctuations des taux de fret observées au cours de l'exercice 2008-2009. Les montées en flèche des tarifs de fret maritime ont été de courte durée, en raison de la rapidité de livraison des nouveaux navires pour le transport du vrac sec et de l'accessibilité du fret en tout temps. Peu d'anciens navires ont été mis hors service et une rafale de nouvelles commandes ont même été effectuées au début de 2010 en raison du vigoureux taux de fret. Le nombre de nouveaux navires sur le marché est le facteur qui a le plus influé sur la structure générale du marché du vrac sec, et on s'attendait à ce qu'il demeure un élément moteur du taux de fret au cours des prochaines années.

À l'opposé, les tarifs de transport par conteneur sont demeurés relativement élevés par rapport à ceux du transport du vrac sec au cours de 2009-2010. Les propriétaires et les opérateurs de porte-conteneurs ont diminué l'offre de transport par conteneur pour l'accorder avec la demande, ce qui a eu pour effet d'exercer une plus grande pression sur les tarifs et de rendre le transport par conteneur encore moins concurrentiel qu'en 2008-2009 comparativement au transport des marchandises en vrac.

En 2010, les réserves de blé à l'échelle internationale ont diminué en raison des problèmes de plantation du Canada, de la sécheresse en Russie et de la baisse de rendement global



Une constance de la saison de croissance 2010-2011 dans la plupart des régions a été la pluie.

qui ont eu pour effet de réduire la production dans son ensemble. Si les répercussions sur les stocks de blé ont été faibles, les possibilités réduites d'exportation ont eu une profonde incidence sur les prix. Les restrictions à l'exportation imposées par la Russie et l'Ukraine ont entraîné une réduction des stocks de blé disponibles, ceux-là mêmes qui avaient propulsé les tarifs à la hausse. En novembre 2010, les contrats à terme standardisés sur le blé ont été négociés en majorité entre 6 \$ à 8 \$ le boisseau, après que le gouvernement russe a annoncé une interdiction à l'exportation en août 2010. Cette interdiction a entraîné une hausse du commerce par l'UE et les États-Unis, et les prix ont augmenté malgré des réserves inadéquates dans les deux régions. On s'attendait à ce que les autres grains et oléagineux aident à soutenir les prix puisque les réserves de céréales secondaires et d'oléagineux étaient relativement justes.

La faiblesse de la production de blé dur et la mauvaise qualité du grain ont changé de façon spectaculaire la situation de l'approvisionnement et de la demande par rapport à 2009-2010. Selon les prévisions, le commerce mondial du blé dur devait demeurer inchangé malgré une production en déclin de 6,6 millions de tonnes. Les stocks en fin d'année des principaux pays exportateurs (soit le Canada, les États-Unis et l'Union européenne) devaient s'en retrouver réduits de 31 pour cent par rapport aux niveaux de 2009-2010. En raison de la mauvaise qualité du grain en Amérique du Nord, on s'attendait également à ce que plus de blé dur soit utilisé pour l'alimentation du bétail.

Le prix de l'orge à l'échelle internationale a repris beaucoup de vigueur après août 2010, en raison de l'interdiction à l'exportation promulguée par l'Ukraine. La diminution des exportations depuis l'Ukraine et la forte demande du Moyen-Orient ont fait remonter les prix. Les grands volumes reportés devaient aider à compenser

un rétrécissement de 20 pour cent dans la production mondiale d'orge en 2009-2010. Par ailleurs, les prévisions indiquaient des réserves mondiales de maïs bondées à la fin de l'année commerciale 2010-2011. Malgré le fait qu'il s'agissait de la troisième plus importante récolte de maïs aux États-Unis jamais enregistrée, l'utilisation accrue de l'éthanol et la forte demande d'exportation ont fait beaucoup grimper le prix du maïs après août 2010.

Au début de l'année commerciale 2010-2011, une grande incertitude subsistait sur le marché. À court terme, la croissance de l'économie mondiale devait être irrégulière, en raison de la nécessité pour certaines économies (notamment les États-Unis) d'accroître les efforts incitatifs pour soutenir la lente croissance. D'autres économies, comme le Canada, semblaient bénéficier de paramètres économiques fondamentaux plus solides et ont dû retirer leurs programmes d'incitatifs monétaires et financiers. Tandis que les marchés s'adaptent aux politiques monétaires et financières qui diffèrent d'un pays à l'autre, il risquait d'y avoir des périodes de grande volatilité sur les marchés financiers. Les taux d'intérêt en dollars américains devaient rester bas pour la CCB pendant une bonne partie de l'exercice 2010-2011 en raison de l'assouplissement quantitatif annoncé par la Réserve fédérale américaine. On s'attendait également à ce que le renforcement de l'économie canadienne fasse augmenter les taux d'intérêt canadiens au cours de la prochaine année; toutefois, le moment auquel se produiront ces hausses demeure incertain en raison de l'étroite relation entre les économies canadienne et américaine. Selon toute attente, la CCB ne devrait pas subir de problème de liquidité étant donné que sa dette est toujours garantie par le gouvernement du Canada.



Information prospective

Certains énoncés contenus dans le présent rapport annuel sont de nature prospective et comportent une part de risque et d'incertitude parce qu'ils sont fondés sur des hypothèses et des estimations établies à partir des données actuelles. Un certain nombre de facteurs pourraient faire diverger les résultats réels des résultats prévus, notamment les changements apportés en raison d'une politique ou d'une réglementation gouvernementale. Par exemple, la CCB commercialise actuellement le blé, le blé dur et l'orge des agriculteurs dans le cadre de son mandat de guichet unique prévu par la loi. Toutefois, le gouvernement du Canada demeure déterminé à lui retirer ce mandat. Les autres facteurs comprennent, sans s'y limiter, les conditions météorologiques; la fluctuation des cours et des marchés de base agricoles à l'échelle mondiale; la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et du crédit; la nature du transport, (particulièrement le transport ferroviaire en Amérique du Nord et le transport maritime international); et l'évolution des rapports de force en matière de concurrence ou les conditions politiques et économiques internationales, par exemple, la poursuite des négociations en cours de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui pourraient avoir une incidence sur la garantie du gouvernement du Canada à l'égard de la dette de la CCB et des acomptes aux agriculteurs, et le monopole des entreprises commerciales d'État si une entente devait être conclue.

Le conseil d'administration reconnaît que la perte possible du guichet unique représente un risque principal pour les activités de l'organisation, et la CCB tient compte de ce facteur dans son processus de planification stratégique.

Résultats financiers

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN REGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction la Commission canadienne du blé assume la responsabilité des états financiers inclus dans le présent rapport annuel, qui ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport et de leur conformité, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada appropriés aux circonstances, et ils traduisent les résultats des comptes de mise en commun en 2009-2010, des options de paiement aux producteurs, des opérations au comptant, ainsi que de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2010.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relative à la présentation intégrale et fidèle des états financiers, la direction a mis en place des systèmes et des politiques de contrôle des finances et de la gestion en visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont préservés et que les registres adéquats sont maintenus. Le système de contrôle interne a été renforcé par un service de vérification interne qui mène périodiquement des examens des différents aspects des opérations de la Commission.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitter de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Cette responsabilité est assumée par l'entremise du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque, relevant de la responsabilité du conseil d'administration et formé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission. Les membres du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque doivent rencontrer la direction et les vérificateurs internes et externes à intervalles réguliers, et les vérificateurs ont pleinement accès au Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Les vérificateurs externes de la Commission, Deloitte & Touche s.r.l., sont responsables de la vérification des transactions et des états financiers de la Commission et doivent préparer un rapport sur cette fonction.



Ian White
Président-directeur général



Brita Chell
Chef des services financiers

Winnipeg (Manitoba)
Le 25 novembre 2010

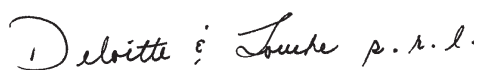
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2010 et les états cumulé des résultats, des flux de trésorerie, de la distribution aux participants des comptes de mise en commun, des virements au fonds de prévoyance et des frais administratifs pour l'exercice terminé le 31 juillet 2010.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 25 novembre 2010

Bilan

Au 31 juillet (en milliers de dollars)	2010	2009
ACTIF		
Actif à court terme		
Placements temporaires (note 3)	604 772 \$	767 546 \$
Tranche des programmes de vente à crédit échéant à moins d'un an (note 4)	62 691	75 651
Programmes de paiement anticipé (note 5)	409 363	503 857
Paiement anticipé de programmation des stocks	144 273	290 288
Comptes clients	111 612	210 019
Autres débiteurs	44 946	54 285
Instruments dérivés (note 6)	112 386	443 902
Stocks de grain (note 8)	962 697	1 405 500
Charges payées d'avance (note 9)	196 908	24 305
Actif reporté au titre des régimes de retraite (note 28)	32 182	29 413
	2 681 830	3 804 766
Programmes de vente à crédit (note 4)	213 019	230 489
Placements (note 10)	222 843	176 964
Immobilisations corporelles (note 11)	58 919	51 563
Actifs incorporels (note 12)	88 583	82 733
	3 265 194 \$	4 346 515 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunts (note 13)	1 259 330 \$	1 011 107 \$
Créditeurs et charges à payer (note 14)	183 377	176 513
Obligations envers les agents (note 15)	680 341	1 219 605
Instruments dérivés (note 6)	253 248	52 460
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	27 316	108 455
Obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation (note 16)	578 672	797 897
Passif reporté au titre des régimes de retraite (note 28)	21 225	20 424
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 17)	104 977	45 833
	3 108 486	3 432 294
Dette à long terme (note 17)	447 874	731 585
	3 556 360	4 163 879
BÉNÉFICES NON DISTRIBUABLES		
Provision pour frais de paiements aux producteurs (note 18)	2 316	875
Compte spécial (note 19)	2 424	3 518
Fonds de prévoyance (note 20)	21 988	3 407
(Pertes) bénéfices pour attribution future (note 21)	(317 894)	174 836
	(291 166)	182 636
	3 265 194 \$	4 346 515 \$

État cumulé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010	2009
Produits	5 150 987 \$	7 828 458 \$
Coûts directs		
Achats de grain (note 22)	806 082	770 032
Frais de transport	299 581	300 815
Manutention aux silos terminaux	176 824	178 395
Entreposage des stocks	86 448	83 368
Financement des stocks en silos de collecte	2 737	6 646
Ajustements des stocks (note 23)	32 381	(15 589)
Autres coûts directs (note 24)	43 466	47 771
Total des coûts directs	1 447 519	1 371 438
Produits d'exploitation nets	3 703 468	6 457 020
Autres produits (note 25)	187 837	245 000
Intérêts créditeurs	18 055	65 115
Autres charges	(534)	–
Intérêts débiteurs	(8 072)	(63 382)
Frais administratifs (note 26)	(70 322)	(68 545)
Amortissement	(17 593)	(14 187)
Organismes de l'industrie du grain	(2 251)	(1 967)
Bénéfice net	3 810 588	6 619 054
Bénéfices pour attribution future, au début de l'exercice	174 836	219 034
Ajustement transitoire	–	(191 777)
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	(4 278 603)	(6 432 122)
Bénéfices distribués aux participants des opérations au comptant	(6 107)	(5 177)
Gains virés au fonds de prévoyance (note 20)	(18 608)	(34 176)
(Pertes) bénéfiques pour attribution future, à la fin de l'exercice	(317 894) \$	174 836 \$

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010	2009
<i>Augmentations (diminutions) de l'encaisse au cours de l'exercice</i>		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	3 810 588 \$	6 619 054 \$
Ajustements pour déterminer les rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation		
Intérêts nets	(11 032)	(7 689)
Amortissement	17 593	14 187
Ajustement à la juste valeur des placements	(4 615)	407
Ajustement à la juste valeur de la dette à long terme	12 948	27 622
Actifs dérivés	308 362	(61 843)
Passifs dérivés	204 281	(53 795)
	4 338 125	6 537 943
Variations des actifs et passifs d'exploitation		
Débiteurs - sauf les ventes à crédit	349 564	137 443
Stocks de grain	442 802	34 539
Charges payées d'avance	(172 608)	18 463
Actif reporté au titre du régime de retraite	(2 769)	(19 504)
Créditeurs et charges à payer	9 447	(51 614)
Obligations envers les agents	(539 264)	83 415
Obligations envers les producteurs - chèques en circulation	(81 140)	(118 930)
Obligation envers les producteurs pour les paiements au titre des programmes	(2 854)	(35 573)
Passif reporté au titre du régime de retraite	801	1 631
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 342 104	6 587 813
Intérêts reçus	19 019	79 101
Intérêts payés	(11 273)	(67 778)
Provision pour frais de paiements aux producteurs	1 322	(949)
Compte spécial	(1 094)	(311)
	4 350 078	6 597 876
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation (diminution) nette des emprunts	248 224	(1 254 091)
Augmentation de la dette à long terme	51 000	-
Diminution de la dette à long terme	(265 360)	(254 659)
Distributions en espèces		
Bénéfices non distribués de l'exercice précédent	(792 047)	(340 190)
Bénéfices de l'exercice en cours distribués avant le 31 juillet	(3 709 034)	(5 645 254)
	(4 467 217)	(7 494 194)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Débiteurs - programmes de vente à crédit	29 840	605 288
Diminution nette des placements temporaires	156 939	371 372
Augmentation des placements	(38 923)	(37 376)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 334)	(17 219)
Acquisition d'actifs incorporels	(16 678)	(26 248)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	295	501
	117 139	896 318
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	-
Situation de trésorerie, au début de l'exercice	-	-
Situation de trésorerie, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

État de la distribution aux participants des comptes de mise en commun

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010				2009	
	État des résultats	Période (Note 16)	Total de la campagne agricole	Par tonne	Total de la campagne agricole	Per tonne
Événements après l'exercice						
BLÉ						
Livraisons pour distributions au compte de mise en commun (en tonnes)	14 411 915		14 411 915		14 032 219	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun						
Acomptes à la livraison	2 631 842 \$	– \$	2 631 842 \$	182 62 \$	3 242 963 \$	231 12 \$
Paiements d'ajustement	194 016	–	194 016	13 46	381 192	27 17
Paiements intermédiaires	230 591	–	230 591	16 00	214 768	15 31
Paiements finaux	245 545	(45 608)	199 937	13 87	346 628	24 69
Total de la distribution du blé	3 301 994	(45 608)	3 256 386	225 95	4 185 551	298 29
BLÉ DUR						
Livraisons pour distributions au compte de mise en commun (en tonnes)	3 409 419		3 409 419		4 206 854	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun						
Acomptes à la livraison	618 720	–	618 720	181 47	1 126 574	267 80
Paiements d'ajustement	–	–	–	–	238 518	56 70
Paiements intermédiaires	–	–	–	–	62 643	14 89
Paiements finaux	60 408	6 613	67 021	19 66	114 958	27 33
Total de la distribution du blé dur	679 128	6 613	685 741	201 13	1 542 693	366 72
ORGE DE PREMIER CHOIX						
Livraisons pour distributions au compte de mise en commun (en tonnes)	1 428 633		1 428 633		2 272 893	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun						
Acomptes à la livraison	247 736	–	247 736	173 41	607 624	267 34
Paiements d'ajustement	16 719	–	16 719	11 70	45 150	19 86
Paiements intermédiaires	14 286	–	14 286	10 00	15 810	6 96
Paiements finaux	18 740	(1 509)	17 231	12 06	32 054	14 10
Total de la distribution de l'orge de premier choix	297 481	(1 509)	295 972	207 17	700 638	308 26
ORGE FOURRAGÈRE (COMPTE A)						
Livraisons pour distributions au compte de mise en commun (en tonnes)	–		–		16 878	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun						
Acomptes à la livraison	–	–	–	–	2 524	149 54
Paiements finaux	–	–	–	–	703	41 64
Total de la distribution de l'orge fourragère (compte A)	–	–	–	–	3 227	191 18
ORGE FOURRAGÈRE (COMPTE B)						
Livraisons pour distributions au compte de mise en commun (en tonnes)	–		–		72	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun						
Acomptes à la livraison	–	–	–	–	7	103 70
Paiements finaux	–	–	–	–	6	80 15
Total de la distribution de l'orge fourragère (compte B)	–	–	–	–	13	183 85
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	4 278 603 \$	(40 504) \$	4 238 099 \$		6 432 122 \$	

État des virements au fonds de prévoyance

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010	2009
PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS		
Programme CPF – bénéfices d'exploitation du programme	17 483 \$	44 030 \$
Programme OPA – (pertes) bénéfices d'exploitation du programme	(310)	4 620
	17 173	48 650
Virement aux participants des comptes de mise en commun	–	(18 000)
	17 173	30 650
RÉSULTATS DES OPÉRATIONS AU COMPTANT		
Bénéfices d'exploitation du programme	1 104	2 138
RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN		
Orge fourragère	331	1 388
	331	1 388
Bénéfices virés au fonds de prévoyance (note 20)	18 608 \$	34 176 \$

État des frais administratifs

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2010	2009
Ressources humaines	38 981 \$	39 635 \$
Charge au titre des avantages sociaux futurs	4 553	3 681
Services de bureau	3 363	3 471
Honoraires	6 483	5 853
Services informatiques	11 870	11 632
Installations	1 778	1 989
Frais de déplacement	1 717	1 819
Publicité et promotion	2 518	2 128
Autres	1 648	1 410
Formation	402	398
Recouvrement de frais	(2 771)	(3 099)
Total frais administratifs (note 26)	70 542 \$	68 917 \$

Notes complémentaires

(Montants en milliers de dollars)

1. Loi constitutive et mandat

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé (la Loi)*, une loi du Parlement du Canada.

Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la Commission à titre de société à gouvernance partagée, sans capital actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La Commission a été créée afin de faire la promotion, de façon ordonnée, du commerce interprovincial et du commerce d'exportation du grain cultivé dans l'Ouest canadien. La Commission est dirigée par un conseil d'administration composé de dix producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La Commission doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre de la Commission canadienne du blé (CCB).

La Commission est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, qui exigent que la Commission fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits, des charges ainsi que sur les informations fournies sur les éventualités. Ces estimations et hypothèses sont basées sur les meilleures connaissances de la direction au sujet des événements courants et des actions que pourrait entreprendre la Commission dans le futur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales conventions comptables ci-dessous ont été suivies :

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation cumulés finaux de tous les comptes de mise en commun et programmes pour l'exercice terminé le 31 juillet.

Produits – Les produits tirés de la vente de grain sont constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur définie dans le contrat de vente.

Stocks – Les stocks de grain en inventaire au 31 juillet sont évalués au montant le moins élevé entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme la valeur finale estimative des produits. La valeur nette de réalisation est le montant que l'on estime pouvoir obtenir de la vente, moins les coûts à engager pour réaliser ces valeurs de vente. L'évaluation des stocks est effectuée en fin d'exercice pour s'assurer que la valeur comptable ne dépasse pas la valeur nette de réalisation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La Commission ne présente pas sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans son bilan ou dans l'état des flux de trésorerie. Les soldes de trésorerie en banque ne sont que temporaires et sont appliqués au remboursement d'emprunts dans les plus brefs délais. Par conséquent, ces sommes sont portées en réduction des emprunts.

PROVISION POUR PERTES SUR DÉBITEURS

Pour ce qui est des débiteurs liés à des programmes de vente à crédit, de ventes autres qu'à crédit, de paiement anticipé des stocks ou de programmes de paiement anticipé, compte tenu des garanties et des ententes relatives à des sûretés ou autres, aucune provision n'est constituée pour parer à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Les autres débiteurs font l'objet de contrôles, et une provision pour pertes est constituée lorsque le recouvrement est jugé improbable.

Débiteurs liés aux ventes à crédit – Le gouvernement fédéral garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) ainsi que d'un pourcentage décroissant, selon la durée de la période de remboursement du crédit, de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). La Commission assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui découlent de ventes à crédit ne faisant pas partie du PVCC ni du MCA, la Commission conclut des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie, ou conclut des ententes directement avec ses clients ou leur banque, auquel cas, le risque fait l'objet de contrôles périodiques.

Débiteurs liés à des ventes autres qu'à crédit – Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et garantissant le versement des fonds à la Commission, à défaut de quoi les connaissements indiquant la possession du grain sont retenus jusqu'au versement des fonds à la Commission.

Débiteurs liés au programme de paiement anticipé des stocks – Un certain nombre de sociétés céréalières agissant à titre d'agents de la Commission bénéficient d'avances pour l'achat de grain auprès de producteurs (voir note 15) en vertu du programme de paiement anticipé des stocks. Les montants sont remboursés à la Commission lorsque le grain lui est livré par les agents soit à un terminal, soit à une minoterie. La Commission fait enregistrer les sûretés en garantie du prix d'achat sur le stock de grain.

Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital exigible des producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA), du Programme d'avance de crédit printanière (PACP), du Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP), du Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté et du Programme de paiement anticipé (PPA).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Matériel informatique*	3 à 8
Automobiles	2 à 3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	10 à 20
Mobilier et matériel de bureau	7 à 10
Wagons-trémies	15 à 30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

*Une revue annuelle du matériel informatique a lieu afin d'identifier le matériel périmé.

ACTIFS INCORPORELS ET AMORTISSEMENT

Les logiciels et le développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût et amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Logiciels	2 à 6
Développement de systèmes informatiques	2 à 10

Les dépenses relatives aux logiciels et systèmes informatiques développés à l'interne sont comptabilisées dans les actifs lorsque la Commission est en mesure de démontrer son intention et sa capacité de mener à terme leur développement et de les utiliser de manière à en retirer des avantages économiques futurs, et lorsqu'elle peut mesurer de façon fiable les coûts associés à l'achèvement de la phase de développement. Les coûts immobilisés du développement à l'interne de logiciels et de systèmes informatiques incluent les coûts directement attribuables aux activités de développement. La période d'amortissement débute lorsque ces logiciels ou ces systèmes sont prêts à être utilisés par la Commission.

CONVERSION DES DEVISES

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit dans la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Commission.

Lors de l'établissement des états financiers, les opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement de la Commission (en devises) sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. À la fin de chaque période, les éléments monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments non monétaires mesurés en fonction du coût d'origine libellé en devises ne sont pas convertis à nouveau. Les gains ou pertes découlant de la conversion sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent.

Les gains de change nets découlant des comptes de mise en commun et des programmes pour l'exercice terminé le 31 juillet 2010 s'établissent à 54 896 \$ (en 2009, les pertes de change nettes étaient de 116 808 \$).

CLASSEMENT ET DÉSIGNATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La catégorie d'actifs financiers « détenus jusqu'à leur échéance » sera réservée aux actifs financiers, assortis d'une échéance fixe, que la Commission se propose et est en mesure de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances seront évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers qui ont été désignés comme des actifs détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats. Les actifs financiers classés comme actifs disponibles à la vente seront évalués à la juste valeur et les gains et pertes non réalisés résultant des variations de la juste valeur seront présentés dans les bénéfices pour attribution future.

Les passifs financiers classés dans la catégorie « autres passifs » seront constatés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers qui ont été désignés comme des passifs détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et des pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats.

Tous les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés incorporés, doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats. Les contrats de vente et d'achat de grains de la Commission sont des instruments dérivés parce que leur prix est fondé sur un indice. Les contrats d'achat et de vente de grains sont classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats.

Tous les instruments dérivés sont portés au bilan à la date de règlement et sont sortis du bilan lorsqu'ils arrivent à échéance ou sont résiliés. Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits au poste Instruments dérivés, à titre de composante de l'actif, tandis que les instruments dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits au poste Instruments dérivés, à titre de composante du passif.

Le tableau suivant résume le classement, l'évaluation et la comptabilisation des gains et des pertes des instruments financiers.

Type d'instrument financier	Classement	Évaluation	Gains/Pertes
Actifs financiers			
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement	Comptabilisés en résultat net au cours de la période où l'actif est sorti du bilan ou subit une baisse de valeur
Placements (long terme/court terme)	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur	Comptabilisés en résultat net au cours de la période courante
Passifs financiers			
Créditeurs Charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement	Comptabilisés en résultat net au cours de la période où le passif est sorti du bilan
Dette (long terme/court terme)	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur	Comptabilisés en résultat net au cours de la période courante
Instruments dérivés			
Swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie Swaps de taux d'intérêt multidevises Contrats à terme de gré à gré Swaps de devises Contrats à terme standardisés sur marchandises Options Contrats de vente Contrats d'achat Instruments dérivés incorporés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur	Comptabilisés en résultat net au cours de la période courante

BÉNÉFICES POUR ATTRIBUTION FUTURE

Ce poste correspond à la différence entre les bénéfices calculés aux fins de distribution aux participants des comptes de mise en commun et d'autres programmes, et les bénéfices calculés conformément aux PCGR. Cette différence comprend les gains et pertes non réalisés à la suite d'ajustements visant à constater la juste valeur des instruments financiers de la Commission, y compris les instruments dérivés non liés aux opérations des comptes de mise en commun de l'exercice considéré. Elle comprend aussi la différence d'évaluation des stocks en inventaire pour les fins de distribution par rapport aux PCGR et la différence d'évaluation des obligations envers les producteurs – les bénéfices d'exploitation aux fins de distribution par rapport aux PCGR.

AJUSTEMENT DE TRANSITION

Un ajustement de transition attribuable à ce qui suit a été comptabilisé dans le solde des bénéfices pour attribution future en date du 1^{er} août 2008 :

	1 ^{er} août 2009	1 ^{er} août 2008
Ajustement lié au risque de crédit pour la juste valeur des instruments financiers lié à l'adoption de l'abrégié du CPN (CPN173)	– \$	11 746 \$
Ajustement au coût des stocks lié à l'adoption du chapitre 3031	–	180 031
Total	– \$	191 777 \$

INTÉRÊTS CRÉDITEURS

Les intérêts créditeurs comprennent les produits liés aux ventes, aux ventes à crédit, aux débiteurs liés à des programmes et aux placements. Les produits comprennent aussi les intérêts de pénalisation et les intérêts pour paiements différés.

INTÉRÊTS DÉBITEURS

Les intérêts débiteurs comprennent les dépenses liées aux emprunts pour les programmes et le financement des wagons-trémies. Les dépenses comprennent aussi d'autres coûts de financement, les intérêts de pénalisation et les frais bancaires.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les employés de la Commission ont droit à certains avantages au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

Régime de retraite – La Commission offre au personnel un régime enregistré de retraite à prestations déterminées, un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime d'avantages déterminés qui procure d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les cotisations patronales versées au régime de retraite de la CCB sont passées en charges pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

La Commission comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes, durant les périodes au cours desquelles les employés rendent des services en échange de ces avantages. La Commission a adopté les conventions suivantes :

Les obligations au titre des prestations constituées sont établies de façon actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et se fonde sur les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels.

Pour des fins de calcul du rendement attendu des actifs du régime, ces actifs sont présentés à leur juste valeur.

L'obligation transitoire et les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité, qui est déterminée actuariellement à 10 ans (10 ans en 2009) pour les régimes de retraite à prestations déterminées et à 15 ans (15 ans en 2009) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles) sera comptabilisé durant la période au cours de laquelle les gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) représentent en date du début de la période plus de 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon la plus élevée des deux.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX NORMES COMPTABLES

Instruments financiers : présentation et informations à fournir

En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 3862, Instruments financiers – informations à fournir.

Les modifications sont en vigueur pour la fin de l'exercice de la Commission, soit juillet 2010, et sont incluses aux notes 7 et 29. Les modifications accroissent les exigences d'informations concernant l'évaluation à la juste valeur et le risque d'illiquidité. Les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon trois niveaux selon une hiérarchie qui reflète l'importance et la transparence des données utilisées pour les réaliser. Un tableau d'échéances contractuelles des passifs financiers dérivés a été ajouté aux informations à fournir concernant le risque d'illiquidité.

Aucune information comparative n'est requise pour le premier exercice de mise en application.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA intitulé Écarts d'acquisition et actifs incorporels, qui remplace les chapitres 3062, Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, et 3450, Frais de recherche et de développement. Ce chapitre établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels suivant leur comptabilisation initiale. La Commission ne possède aucun écart d'acquisition. L'adoption de ce chapitre a donné lieu à une présentation distincte des actifs incorporels au bilan mais n'a entraîné aucun changement en ce qui concerne les résultats financiers. Veuillez vous reporter à la note 12 pour les informations sur les actifs incorporels.

MODIFICATIONS FUTURES – NORMES COMPTABLES

Normes internationales d'information financière (IFRS)

À compter du 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (IFRS) remplaceront les PCGR du Canada pour les entreprises qui ont une obligation publique de rendre des comptes. Les nouvelles normes IFRS s'appliqueront à la Commission pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} août 2011, incluant la préparation et la présentation de chiffres correspondants d'un exercice.

L'incidence de l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) sur les états financiers peut être importante; c'est pourquoi la CCB a élaboré un plan de transition. La Commission travaille actuellement au processus de transition en vue de la date cible.

3. Placements à court terme

La Commission a recours à des placements à court terme aux fins de la gestion de la trésorerie et du risque d'illiquidité et elle conserve un portefeuille de placements à court terme qui découlent des paiements anticipés des sommes à recevoir. Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi*, à l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables.

Les placements à court terme comprennent des dépôts à terme, des acceptations bancaires, des certificats de dépôt, des billets au porteur escomptés, le papier commercial et des bons du Trésor dont les termes à courir sont de moins d'un an. La Commission mise sur des contrats de swaps pour gérer le risque de taux d'intérêt et convertir le risque de change en dollars canadiens ou américains. Les taux d'intérêt effectifs pour ces placements varient de 0,18 pour cent à 1,10 pour cent durant l'exercice (0,15 pour cent à 0,45 pour cent en 2009).

Du total des placements au 31 juillet 2010, 127 183 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 123 683 \$ remboursable en dollars américains. Une tranche de 279 441 \$ du total des placements au 31 juillet 2009 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 259 342 \$ à recevoir en dollars américains.

Ces instruments financiers sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Puisqu'ils viendront à échéance à moins de un an, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

4. Programmes de vente à crédit

	Programme de vente de céréales à crédit	Mécanisme de crédit agroalimentaire	2010 Total	2009 Total
Montants à recevoir de clients étrangers				
Courants	– \$	50 861 \$	50 861 \$	65,445 \$
Rééchelonnés	224 849	–	224 849	240 695
Total des débiteurs liés à des programmes de vente à crédit	224 849	50 861	275 710	306 140
Échéant à moins d'un an	11 830	50 861	62 691	75 651
Échéant à plus d'un an	213 019 \$	– \$	213 019 \$	230 489 \$
Risque de crédit				
Garanti par le gouvernement du Canada	224 849 \$	49 844 \$	274 693 \$	304 831 \$
Assumé par la CCB	–	1 017	1 017	1 309
	224 849 \$	50 861 \$	275 710 \$	306 140 \$

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables suivants :

PROGRAMME DE VENTE DE CÉRÉALES À CRÉDIT

Les débiteurs en vertu de ce programme découlent de ventes aux pays suivants : Égypte, Haïti, Irak et Pakistan. Du montant de 224 849 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2010, une tranche de 164 826 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 160 290 \$ remboursable en dollars américains. Du montant de 240 695 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2009, une tranche de 171 863 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 159 501 \$ remboursable en dollars américains.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur pour des raisons variées, dont des questions d'ordre humanitaire. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner au-delà de l'échéance initiale les débiteurs de certains pays. Les conditions de ces rééchelonnements varient, échelonnant les intérêts à payer et le capital à rembourser sur des périodes de 5 à 25 ans.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

MÉCANISME DE CRÉDIT AGROALIMENTAIRE

Les débiteurs en vertu de ce mécanisme découlent de ventes à crédit à des clients du Brésil, du Guatemala, de l'Indonésie, du Mexique et du Pérou. Le solde de 50 861 \$ en capital et intérêts courus, en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA) au 31 juillet 2010 est l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 49 461 \$ remboursable en dollars américains. Le solde de 65 445 \$ en capital et intérêts courus au 31 juillet 2009 représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 60 738 \$ remboursable en dollars américains.

Il n'y a eu aucun défaut de paiement jusqu'à ce jour en vertu du MCA et aucun solde non réglé en vertu du MCA est en souffrance. La direction estime que le solde peut être recouvré en totalité et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

Les débiteurs liés aux programmes de vente à crédit sont des instruments financiers et ont été classés comme prêts et créances. Ces débiteurs comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours et, par conséquent, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

ÉCHÉANCES

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

	2010	2009
Montants exigibles		
à moins de un an	62 691 \$	75 651 \$
entre un an et deux ans	17 466	11 434
entre deux ans et trois ans	18 551	16 140
entre trois ans et quatre ans	19 745	17 227
entre quatre ans et cinq ans	21 056	18 425
à plus de cinq ans	136 201	167 263
en souffrance	-	-
	275 710 \$	306 140 \$

5. Débiteurs liés aux Programmes de paiement anticipé

	<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	Programme d'avance de paiement après récolte	Programme d'avance de crédit printanière	Programme optimisé d'avance de crédit printanière	Programme d'avance de paiement pré-récolte	Programme d'avance pour le grain non récolté	2010 Total	2009 Total
Montants à recevoir des (à payer aux) producteurs	676 \$	88 230 \$	(3) \$	31 \$	302 596 \$	-	391 530 \$	484 003 \$
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada	(1 334)	1 207	(151)	(69)	1 437	(7)	1 083	141
Montants à recevoir des agents de la CCB	5	13 847	-	12	2 886	-	16 750	19 713
	(653) \$	103 284 \$	(154) \$	(26) \$	306 919 \$	(7) \$	409 363 \$	503 857 \$

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada. Le gouvernement garantit environ 99 pour cent de remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission s'expose à un risque de crédit minimal. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada et par les producteurs participant aux programmes.

Le gouvernement du Canada a modifié le format des programmes de paiement anticipé le 1^{er} avril 2007. Le nouvel accord conclu en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) porte le nom de Programme de paiement anticipé (PPA) et prévoit des versements pré récolte et après récolte. Le programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 400 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada sur la première tranche de 100 \$. Les avances faites à partir de 2007 ont été effectuées en vertu de ce programme.

Le gouvernement du Canada a instauré le Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP) en juin 2006 afin de mieux aider les producteurs à supporter les coûts des semis printaniers. Les producteurs peuvent ainsi recevoir jusqu'à 100 \$, et les intérêts sont payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme est déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la LPCA. Le POACP a remplacé le Programme d'avance de crédit printanière (PACP) antérieur, et toutes les avances faites en 2006-2007 en vertu du PACP ont été incluses dans le POACP.

Le gouvernement du Canada a instauré le Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté durant la campagne agricole 2002-2003. Ce programme fournit des liquidités aux agriculteurs qui étaient incapables d'effectuer leur récolte de grain en raison d'une tombée de neige précoce. Le programme permet aux producteurs d'obtenir jusqu'à 25 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la LPCA.

Le gouvernement du Canada a lancé le PACP au printemps 2000 afin d'aider les producteurs à acquitter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 50 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la LPCA.

Le gouvernement du Canada a déposé la LPCA en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* (LPAGP). Le gouvernement du Canada paie les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 \$, et le producteur paie les intérêts sur tout montant excédant 50 \$.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 645 350 \$, soit 381 965 \$ en vertu du Programme d'avance de paiement après récolte et 263 385 \$ en vertu du Programme d'avance de paiement pré-récolte.

Les recouvrements de montants des producteurs et des sociétés céréalières pour des comptes qui avaient été déterminés irrécouvrables et qui avaient déjà été remboursés par le gouvernement du Canada en plus de l'intérêt, sont remis au gouvernement du Canada à mesure que les montants sont reçus.

En raison du calendrier des livraisons des producteurs et des remises subséquentes par l'agent à la Commission, une composante des avances à recevoir provient des agents.

6. Instruments dérivés

Afin de gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque sur marchandises auxquels elle est exposée, la Commission a recours à différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des options. Ces contrats dérivés sont entrepris conformément aux lignes directrices des politiques de gestion des risques de la Commission. Ces politiques, approuvées par le conseil d'administration de la Commission, permettent les opérations discrétionnaires conformément aux limites sur les échanges prévues par les politiques. La Commission n'utilise pas les instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de changements sous-jacents dans les taux d'intérêt, taux de change ou autres prix ou indices du marché des capitaux ou des marchandises. Les instruments dérivés sont des contrats qui se négocient sur les marchés boursiers réglementés ou sur le marché hors cote.

Voici des descriptions détaillées des instruments dérivés utilisés par la Commission pour atténuer les risques:

Les contrats de taux d'intérêt, notamment les swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et les swaps de taux d'intérêt multidevises servent à gérer le risque lié aux taux d'intérêt et aux devises découlant du financement de la Commission et de ses stratégies de gestion de l'actif et du passif.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt variable sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements du principal ainsi que des paiements à taux d'intérêt fixe ou variable, libellés dans des monnaies différentes.

Ces contrats de taux d'intérêt sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des intérêts créditeurs ou des intérêts débiteurs. Les gains ou pertes réalisés découlant de ces contrats sont inscrits en tant qu'éléments des intérêts créditeurs ou des intérêts débiteurs au cours de la période où ils surviennent.

Les contrats de change, notamment les contrats à terme de gré à gré, les swaps de devises et les options, sont utilisés pour couvrir le risque de change découlant des ventes de grain, des options de paiement aux producteurs (OPP), des opérations au comptant et des activités de financement.

Contrat de change à terme – entente visant l'achat d'une monnaie sur le marché au comptant et sa vente simultanée sur le marché à terme, ou vice-versa.

Swap de devises – entente contractuelle entre parties visant l'échange de flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre monnaie.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une date déterminée durant un laps de temps déterminé. Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur.

Ces contrats de change ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état cumulé des résultats. Lorsque la couverture s'applique au risque de change découlant des ventes de grain ou des opérations au comptant, la variation de la juste valeur est comptabilisée en tant qu'élément des produits. Lorsqu'elle s'applique au risque de change découlant des OPP, la variation de la juste valeur est comptabilisée en tant qu'élément des achats de grain. Lorsqu'elle s'applique au risque de change découlant des activités de financement, la variation est comptabilisée en tant qu'élément des intérêts créditeurs ou des intérêts débiteurs. Les gains ou pertes réalisés en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change découlant des ventes de grain ou des opérations au comptant sont constatés dans les produits au cours de la période où ils surviennent. Les gains ou pertes réalisés en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change découlant des OPP sont constatés en tant qu'élément des achats de grain au cours de la période où ils surviennent. Les gains ou pertes réalisés en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change découlant des opérations de financement sont constatés en tant qu'élément des intérêts créditeurs ou des intérêts débiteurs au cours de la période où ils surviennent.

Les contrats sur marchandises négociés en bourse, y compris les contrats à terme standardisés et les options, servent à prémunir la Commission contre le risque de prix provenant des ventes de grain, des OPP et des opérations au comptant.

Contrat à terme standardisé – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme standardisé représente une obligation liant la Commission et le marché organisé où le contrat est conclu.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une date déterminée durant un laps de temps déterminé. Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur.

Ces contrats sur marchandises ont été classés comme des titres détenus à des fins de transaction et mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats. Lorsque la couverture s'applique au risque de prix lié aux ventes de grain ou aux opérations au comptant, la variation de la juste valeur est comptabilisée en tant qu'élément des produits. Lorsqu'elle s'applique au risque de prix lié aux OPP, la variation est comptabilisée en tant qu'élément des achats de grain. Les gains ou pertes réalisés en vertu des contrats sur marchandises servant à couvrir le risque de prix découlant des ventes de grain ou des opérations au comptant sont constatés en tant qu'élément des produits au cours de la période où ils surviennent. Les gains ou pertes réalisés en vertu des contrats sur marchandises servant à couvrir le risque de prix lié aux OPP sont comptabilisés en tant qu'éléments des achats de grain au cours de la période où ils surviennent.

AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Un instrument dérivé incorporé est un instrument financier intégré à un autre contrat dit contrat hôte. Le contrat hôte est considéré comme un contrat hybride car il comporte à la fois un instrument dérivé et un instrument non dérivé. Les caractéristiques d'un instrument dérivé incorporé sont identiques à celles d'un instrument dérivé autonome. Les instruments dérivés incorporés doivent être considérés comme des instruments dérivés distincts lorsque leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur.

Les suppléments au titre du fret et du carburant pour les contrats de transport et les contrats de location exploitation des wagons-trémies comportent un dérivé incorporé lié à la monnaie fonctionnelle. Ces instruments dérivés incorporés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des frais de transport et autres coûts directs, respectivement.

Les contrats d'achat et de vente de grains de la Commission sont des instruments dérivés parce que leur prix est fondé sur un indice. Les contrats d'achat et de vente de grain sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont mesurés à leur juste valeur à la date du bilan. La variation de la juste valeur des ventes de grain est comptabilisée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des produits. La variation de la juste valeur des contrats d'achat est comptabilisée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des achats de grain.

Les montants nominaux de référence ne figurent pas dans notre bilan ni à titre d'actif ni à titre de passif, car ils ne représentent que la valeur nominale du contrat à laquelle on applique un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie qui seront échangés.

Au 31 juillet 2010, la juste valeur des contrats dérivés en cours s'établit comme suit :

	Actifs		Passifs	
	2010	2009	2010	2009
Instrument dérivé				
Contrats sur marchandises	– \$	57 336 \$	141 681 \$	– \$
Contrats de change	9 071	152 662	–	–
Swaps – Placements	–	–	15 870	24 663
Swaps – Dette	86 163	106 251	–	–
Contrats d'achat – OPP	17 111	–	–	26 102
Contrats de vente	–	127 565	94 591	–
Instruments dérivés incorporés	41	88	1 106	1 695
Total	112 386 \$	443 902 \$	253 248 \$	52 460 \$

Juste valeur des instruments dérivés par période jusqu'à échéance

	2010				2009
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Actifs dérivés	28 331 \$	52 749 \$	31 306 \$	112 386 \$	443 902 \$
Passifs dérivés	241 053 \$	12 195 \$	– \$	253 248 \$	52 460 \$

La variation de la juste valeur des contrats dérivés en cours correspond à une perte nette totale de 490 299 \$. De cette perte nette totale, on note une perte de 534 086 \$ dans les produits, un gain de 43 212 \$ dans les achats de grain, une perte de 48 \$ dans les frais de transport, un gain de 590 \$ dans les autres coûts directs et un gain de 33 \$ dans les intérêts créditeurs. De la perte nette de 490 299 \$, une perte de 320 213 \$ n'est pas liée aux activités du compte de mise en commun de l'exercice considéré et elle est donc incluse dans les bénéfices pour attribution future.

7. Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie contre laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté. Les montants de juste valeur figurant aux présents états financiers représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours des périodes ultérieures, en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Lorsque l'instrument est à court terme ou à taux variable, sa valeur comptable est considérée comme étant sa juste valeur. La juste valeur des instruments dérivés négociés en bourse est établie selon le cours de clôture sur les marchés d'instruments dérivés. La juste valeur des instruments dérivés négociés sur le marché hors cote est établie selon les modèles d'évaluation et diverses méthodes, notamment l'analyse de la valeur actualisée nette. Les données observables du marché telles que les courbes de rendement lié aux taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux sont utilisées. Les volatilités implicites des options, qui sont utilisées dans le modèle d'évaluation, sont obtenues directement de données du marché ou calculées d'après les cours du marché. La détermination de la juste valeur à l'aide de modèles d'évaluation repose sur des hypothèses quant au montant et à l'échelonnement des flux de trésorerie futurs estimatifs et au taux d'actualisation; il ne faut donc pas l'interpréter comme la valeur de réalisation en cas de règlement immédiat des instruments. Cette estimation de la juste valeur peut être très différente de celle qu'un autre établissement financier pourrait déterminer pour un contrat similaire. La solvabilité des contreparties de la Commission et les effets des outils d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation ou les conventions accessoires, sont pris en considération dans le calcul de la juste valeur.

La Commission a établi la juste valeur des instruments financiers comme suit :

- Nous supposons que la juste valeur est égale à la valeur comptable pour les débiteurs (y compris les comptes clients et autres débiteurs), les paiements anticipés, les créditeurs, les obligations envers les agents, les obligations envers les producteurs, les placements à court terme et les emprunts à court terme en raison du temps relativement bref à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments. Aucun changement n'a été apporté à la juste valeur en rapport avec le risque de crédit en raison du temps relativement bref à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.
- La juste valeur des programmes de ventes à crédit est présumée égale à la valeur comptable en raison des taux variables associés aux programmes. Aucun changement n'a été apporté à la juste valeur en rapport avec le risque de crédit car le risque assumé par la Commission pour ces programmes de ventes à crédit est considéré comme négligeable.
- La juste valeur des instruments dérivés sur marchandises négociés en bourse est fondée sur le cours de clôture sur les marchés des instruments dérivés. Les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en bourse comportent un risque de crédit minimal étant donné que les bourses nécessitent une évaluation à la valeur de marché quotidiennement et un règlement sur positions négatives. Par conséquent, la juste valeur n'a pas changé en rapport avec ce risque de crédit.
- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée en tenant compte des données observables du marché. Les montants nominaux sont actualisés au moyen de la courbe de rendement de la devise concernée et en convertissant les valeurs au taux de change au comptant du dollar canadien. Le différentiel de taux observé sur le marché, le cas échéant, est utilisé dans l'établissement des ajustements de la valeur selon l'exposition de la Commission au risque de crédit de contrepartie. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, on utilise une valeur de substitution qui reflète le profil de crédit de la contrepartie.
- La juste valeur des options sur devises est établie à partir des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché. Les données utilisées dans les modèles sont observables sur le marché. La valeur des options est déterminée à l'aide des mesures du marché s'appliquant aux taux d'intérêt, aux taux de change et aux niveaux de volatilité. Le différentiel de taux observé sur le marché, le cas échéant, est utilisé dans l'établissement des ajustements de la valeur selon l'exposition de la Commission au risque de crédit de contrepartie. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, on utilise une valeur de substitution qui reflète le profil de crédit de la contrepartie.
- La juste valeur de la dette à long terme est établie à l'aide des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché étant donné que les cours des marchés indépendants pour la dette à long terme ne sont pas observables. La majeure partie de la dette à long terme de la Commission est assortie d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. La majorité des données utilisées dans ces modèles sont observables sur le marché et incluent les volatilités et les corrélations des options en plus des courbes de rendement des taux d'intérêt cotés AAA par une agence et les taux de change. Il n'y a pas eu de changement de la juste valeur par rapport au risque de crédit étant donné que ces titres d'emprunt sont garantis par le gouvernement du Canada.
- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt en une seule monnaie et multidevises est établie à l'aide des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché étant donné que les cours des marchés indépendants pour les swaps ne sont pas observables. La majeure partie de nos swaps de taux d'intérêt en une seule monnaie et multidevises est assortie d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. La majorité des données utilisées dans ces modèles sont observables sur le marché et incluent les volatilités et les corrélations des options en plus des courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change. Le différentiel de taux observé sur le marché, le cas échéant, est utilisé dans l'établissement des ajustements de la valeur selon l'exposition de la Commission au risque de crédit de contrepartie. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, on utilise une valeur de substitution qui reflète le profil de crédit de la contrepartie.
- La juste valeur des placements à long terme, à taux fixe est établie à l'aide des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché étant donné que les cours des marchés indépendants pour les placements à long terme ne sont pas observables. Les données utilisées dans les modèles sont observables sur le marché et incluent les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change. Les placements sont évalués à l'aide d'une courbe représentative de la cote de la contrepartie tenant compte de sa solvabilité.
- La juste valeur des contrats d'achat et de vente de grain est établie à partir du taux fixe du contrat calculé par la Commission. Lorsqu'un élément lié au contrat à terme standardisé et qu'une base implicite peuvent être déterminés, la valeur du contrat à terme standardisé est fondée sur le cours de clôture sur les marchés des instruments dérivés. Le taux de la base implicite est établi par la Commission.
- La juste valeur des contrats d'achat d'OPP se fonde sur le taux quotidien des OPP établi par la Commission. Aucun changement n'a été apporté à la juste valeur en rapport avec le risque de crédit car ce risque est jugé peu important.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La Commission classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie reflétant l'importance et la transparence des données utilisées pour les réaliser. Ces données sont donc classées selon les trois niveaux suivants :

- | | |
|----------|--|
| Niveau 1 | Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. |
| Niveau 2 | Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). |
| Niveau 3 | Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). |

Le tableau suivant classe les données utilisées pour l'évaluation des instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements	– \$	172 820 \$	50 023 \$	222 843 \$
Dette	–	(280 117)	(272 734)	(552 851)
Instruments dérivés, montant net	(141 681)	44 843	(44 024)	(140 862)
Total	(141 681) \$	(62 454) \$	(266 735) \$	(470 870) \$

Des changements dans les méthodes d'évaluation à la juste valeur peuvent entraîner des transferts entre les niveaux. Au cours de la période considérée, aucun transfert de ce type n'a eu lieu.

Le tableau qui suit indique les changements relatifs aux évaluations à la juste valeur des instruments inclus au Niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur :

	Placements	Dette	Instruments dérivés	Total
Solde au 31 juillet 2009	31 000 \$	(500 035) \$	152 580 \$	(316 455) \$
Gain (ou perte) inclus(e) dans le bénéfice net	23	(9 611)	(159 448)	(169 036)
Achats	19 000	–	–	19 000
Ventes	–	–	–	–
Émissions	–	–	–	–
Règlements	–	236 912	(37 156)	199 756
Transferts	–	–	–	–
Solde au 31 juillet 2010	50 023 \$	(272 734) \$	(44 024) \$	(266 735) \$

8. Stocks de grain

Les stocks de grain en inventaire au 31 juillet 2010 sont évalués au montant le moins élevé entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme la valeur finale estimative des produits. La valeur nette de réalisation est le montant que l'on estime pouvoir obtenir de la vente, moins les coûts à engager pour réaliser ces valeurs de vente. L'évaluation des stocks est effectuée en fin d'exercice pour s'assurer que la valeur comptable ne dépasse pas la valeur nette de réalisation. Au 31 juillet 2010, la Commission avait enregistré des réductions de valeur de 386 \$ (244 218 \$ en 2009).

	2010		2009	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
Blé	3 544 573	791 797 \$	3 620 828	914 814 \$
Blé dur	542 669	99 191	1 166 849	330 850
Orge de premier choix	305 287	63 234	528 500	141 051
Orge	187	18	12 834	2 322
Opérations au comptant	33 418	8 457	86 623	16 463
	4 426 134	962 697 \$	5 415 634	1 405 500 \$

9. Charges payées d'avance

	2010	2009
Résultats nets des activités de couverture de marchandises et de change applicables à l'exercice considéré ^A	– \$	17 131 \$
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs ^B	15 858	–
Charge payée d'avance pour déplacement de stocks en position d'exportation Est	22 123	25 372
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	152 474	(20 321)
Autres	6 453	2 123
	196 908 \$	24 305 \$

A – Le débit net des activités de couverture de marchandises et de change applicables à l'exercice considéré est comptabilisé dans le poste Charges payées d'avance, alors que le crédit net est comptabilisé en tant qu'élément du poste Créditeurs et charges à payer. Voir la note 14.

B – Le débit net des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs est comptabilisé dans les Charges payées d'avance, alors que le crédit net est comptabilisé en tant qu'élément du poste Créditeurs et charges à payer. Voir la note 14.

10. Placements

La Commission conserve un portefeuille de placements à long terme qui découle des paiements anticipés des sommes à recevoir. Les placements du portefeuille servent à contrebalancer une part des titres d'emprunt émis initialement pour financer les sommes à recevoir. Le portefeuille de placements sera conservé jusqu'à ce qu'une part importante de la dette soit exigible ou vienne à échéance. Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi*, à l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables.

Les placements à long terme comprennent des billets émis sur le marché des billets à moyen terme dont l'échéance à l'émission varie de un an à 15 ans. Ces placements viennent à échéance d'ici 2015.

La Commission utilise des contrats de swaps pour gérer le risque de taux d'intérêt et pour convertir la position de change en dollars canadiens ou américains. Au bout du compte, ces contrats se traduisent en placements à taux variable qui s'apparentent à celui des emprunts de la Commission. Les taux d'intérêt effectifs pour ces placements ont varié de 0,70 pour cent à 0,93 pour cent durant l'exercice (1,00 pour cent à 4,56 pour cent en 2009).

Total par devise (équivalent en dollars canadiens) :

	Devise titre		Équivalent en dollars canadiens			
	2010	2009	2010		2009	
	Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Billets en dollars canadiens	125 000 \$	106 000 \$	125 000 \$	129 686 \$	106 000 \$	110 973 \$
Billets en dollars américains	95 000	70 000	97 689	93 157	75 425	65 991
Placements à long terme			222 689 \$	222 843 \$	181 425 \$	176 964 \$

Ces instruments financiers sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et ont été comptabilisés à leur juste valeur.

11. Immobilisations corporelles

	Wagons-trémies	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Terrain, bâtiment et améliorations	Automobiles	Total
Coût						
Solde au 1 ^{er} août 2008	105 271 \$	5 472 \$	5 558 \$	19 297 \$	897 \$	136 495 \$
Additions	9 723	509	865	6 122	315	17 534
Sorties	(669)	(324)	(3 004)	(3 403)	(326)	(7 726)
Solde au 1 ^{er} août 2009	114 325	5 657	3 419	22 016	886	146 303
Additions	12 830	622	29	587	351	14 419
Sorties	(12 426)	(781)	(8)	–	(267)	(13 482)
Solde au 31 juillet 2010	114 729 \$	5 498 \$	3 440 \$	22 603 \$	970 \$	147 240 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} août 2008	(79 835) \$	(3 765) \$	(3 393) \$	(8 197) \$	(291) \$	(95 481) \$
Amortissement	(4 346)	(675)	(243)	(973)	(163)	(6 400)
Sorties	613	315	2 702	3 357	154	7 141
Solde au 1 ^{er} août 2009	(83 568)	(4 125)	(934)	(5 813)	(300)	(94 740)
Amortissement	4 148)	(693)	(409)	(1 355)	(173)	(6 778)
Sorties	12 329	729	3	–	136	13 197
Solde au 31 juillet 2010	(75 387) \$	(4 089) \$	(1 340) \$	(7 168) \$	(337) \$	(88 321) \$
Valeur comptable nette						
Au 31 juillet 2009	30 757 \$	1 532 \$	2 485 \$	16 203 \$	586 \$	51 563 \$
Au 31 juillet 2010	39 342 \$	1 409 \$	2 100 \$	15 435 \$	633 \$	58 919 \$

Au cours de l'exercice, la Commission a acheté des automobiles pour un montant de 85 \$ (315 \$ en 2009) en vertu de contrats de location-acquisition.

En 1979-1980, la Commission a acheté 2 000 wagons-trémies au coût de 90 556 \$. De ce nombre, 261 ont été démolis et démontés, et 1 739 demeurent en service. En 2005-2006, la Commission a fait l'acquisition de 1 663 wagons additionnels, antérieurement sous bail, au prix coûtant de 25 828 \$. De ce nombre, quinze ont été démolis et démontés, et 1 648 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation conclu avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

12. Actifs incorporels

	Développement de systèmes informatiques		Logiciels		Total	
Coût						
Solde au 1 ^{er} août 2008	88 784	\$	4 348	\$	93 132	\$
Additions	25 714		534		26 248	
Sorties	21		(17)		4	
Solde au 1 ^{er} août 2009	114 519		4 865		119 384	
Additions	15 590		1 090		16 680	
Sorties	–		(3)		(3)	
Solde au 31 juillet 2010	130 109	\$	5 952	\$	136 061	\$
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} août 2008	(26 801)	\$	(2 138)	\$	(28 939)	\$
Amortissement	(6 929)		(780)		(7 709)	
Sorties	(19)		16		(3)	
Solde au 1 ^{er} août 2009	(33 749)		(2 902)		(36 651)	
Amortissement	(9 908)		(922)		(10 830)	
Sorties	–		3		3	
Solde au 31 juillet 2010	(43 657)	\$	(3 821)	\$	(47 478)	\$
Valeur comptable nette						
Au 31 juillet 2009	80 770	\$	1 963	\$	82 733	\$
Au 31 juillet 2010	86 452	\$	2 131	\$	88 583	\$

La charge d'amortissement a été portée au poste Amortissement de l'état cumulé des résultats.

13. Emprunts

La Commission émet des titres d'emprunt sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi*.

Les emprunts à court terme consistent en du papier commercial émis par la Commission sur les marchés canadien et américain ainsi qu'en emprunts bancaires dont l'échéance restante est inférieure à un an. Les taux d'intérêt effectifs pour ces emprunts ont varié de 0,17 pour cent à 0,69 pour cent durant l'exercice (0,14 pour cent à 0,55 pour cent en 2009).

Du montant total des emprunts au 31 juillet 2010, une tranche de 485 840 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 472 469 \$ remboursable en dollars américains. Du montant total des emprunts au 31 juillet 2009, une tranche de 102 349 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 94 988 \$ remboursable en dollars américains.

Ces instruments financiers étaient désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Puisque les emprunts sont remboursables dans un an ou moins, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

14. Crédoeurs et charges à payer

	2010	2009
Résultats nets des activités de couverture de marchandises et de change applicables à l'exercice considéré ^A	25 011 \$	– \$
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs ^B	–	13 028
Autres crédoeurs et charges à payer	104 960	108 115
Produits des ventes reportés	53 406	55 370
	183 377 \$	176 513 \$

A – Le débit net des activités de couverture de marchandises et de change applicables à l'exercice considéré est comptabilisé dans le poste Charges payées d'avance, alors que les crédits sont comptabilisés en tant qu'élément du poste Crédoeurs et charges à payer. Voir la note 9.

B – Le débit net des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs est comptabilisé dans le poste Charges payées d'avance, alors que les crédits sont comptabilisés en tant qu'élément du poste Crédoeurs et charges à payer. Voir la note 9.

15. Obligations envers les agents

	2010	2009
Grain acheté des producteurs	581 031 \$	980 441 \$
Bons au comptant reportés	99 310	239 164
	680 341 \$	1 219 605 \$

GRAIN ACHETÉ DES PRODUCTEURS

Les sociétés céréalères, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux d'acompte en vigueur à la date de livraison. La Commission ne règle ces achats que lorsque le grain lui est livré, soit à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du grain acheté des producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents pour le grain dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement par cette dernière seront effectués après la fin de l'exercice.

BONS AU COMPTANT REPORTÉS

Les sociétés céréalères, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalant à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la Commission. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalères pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

16. Obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation

Les obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation représentent les bénéfices découlant des comptes de mise en commun courants qui n'ont pas encore été distribués aux producteurs. Conformément aux PCGR, les obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation correspondent à la meilleure estimation du produit futur des ventes que puisse faire la Commission en se fondant sur l'information sur le marché en date du 31 juillet. Pour l'exercice considéré, les bénéfices estimatifs non encore distribués au 31 juillet 2010 s'établissent à 578 672 \$ (797 897 \$ en 2009).

La *Loi* stipule que toute activité liée à une vente de grain imputable aux tonnages achetés durant la période de mise en commun soit comptabilisée et que les bénéfices soient distribués aux producteurs pour chaque compte de mise en commun. Conformément à la *Loi*, l'information relative à la valeur du tonnage vendu après le 31 juillet a été prise en considération dans l'état des distributions aux participants aux comptes de mise en commun.

Les contrats de vente conclus et exécutés après le 31 juillet peuvent différer des estimations faites à cette date. Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice le 31 juillet 2010 ont réduit de 40 504 \$ l'estimation des bénéfices découlant des comptes de mise en commun actuels, ce qui a abaissé les obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation à 538 168 \$.

Du total des obligations ajustées, un montant de 244 877 \$ (293 220 \$ en 2009) a été approuvé à titre de paiement intermédiaire le 7 octobre 2010, un montant de 2 816 \$ (5 850 \$ en 2009) a été versé aux participants d'OPA pour les situations où les prix des comptes de mise en commun excédaient les prix prévus aux contrats, et le solde de 290 475 \$ (498 827 \$ en 2009) sera distribué aux producteurs à titre de paiements finaux : soit un montant de 284 189 \$ (493 650 \$ en 2009) aux participants aux comptes de mise en commun, un montant de 179 \$ (néant en 2009) aux participants au Programme de prime au stockage du blé (PPSB) et au programme de stockage pour le port de Churchill, et un montant de 6 107 \$ (5 177 \$ en 2009) aux participants au programme d'opérations au comptant.

17. Dette à long terme

La Commission émet des titres d'emprunt sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi*.

Les emprunts à long terme consistent en billets émis sur le marché intérieur et l'euromarché des billets à moyen terme, dont les échéances initiales varient de un an à quinze ans. La plupart des billets à long terme de la Commission sont des titres structurés dont les intérêts sont calculés en fonction de certains indices, formules et autres points de référence du marché, et ils peuvent être rachetés par la Commission avant échéance en raison des clauses de rachat intégrées. La Commission fait usage de contrats de swaps pour réduire le risque de change et gérer le risque de taux d'intérêt liés aux emprunts à long terme. Ces contrats créent, en définitive, une obligation à taux variable semblable à celui des emprunts à court terme de la Commission et lui permettent de s'assurer qu'elle recevra le produit des swaps de manière à compenser les fluctuations de change et de taux d'intérêt sur les paiements de capital et d'intérêts relatifs aux billets. Les taux d'intérêt effectifs pour ces emprunts ont varié de 0,01 pour cent à 5,04 pour cent durant l'exercice (0,01 pour cent à 1,59 pour cent en 2009).

Total par devise (équivalent en dollars canadiens) :

	Devise de la dette		Équivalent en dollars canadiens	
	2010	2009	2010	2009
Billets en dollars canadiens	280 116 \$	277 383 \$	280 116 \$	277 383 \$
Billets en dollars américains	102 088 \$	105 490 \$	104 977 \$	113 666 \$
Billets en yens	14 097 292 ¥	33 921 789 ¥	167 758 \$	386 369 \$
			552 851	777 418
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an			104 977	45 833
Dettes à long terme			447 874 \$	731 585 \$

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

	Valeur comptable		Juste valeur	
	2010	2009	2010	2009
Montants exigibles				
à moins de un an	102 830 \$	30 505 \$	104 977 \$	45 833 \$
entre un an et deux ans	16 281	107 750	21 260	113 666
entre deux ans et trois ans	11 433	26 650	15 179	33 897
entre trois ans et quatre ans	4 719	19 157	6 009	24 465
entre quatre ans et cinq ans	166 234	5 600	182 973	6 762
à plus de cinq ans	218 951	568 301	222 453	552 795
	520 448 \$	757 963 \$	552 851 \$	777 418 \$

Ces instruments financiers ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et ont été comptabilisés à leur juste valeur.

18. Provision pour frais de paiements aux producteurs

Le montant de 2 316 \$ (875 \$ en 2009) représente le solde de la provision pour frais de paiements aux producteurs sur les comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui y sont liées peuvent être virés au compte spécial sur approbation du Gouverneur en conseil.

19. Compte spécial – solde net des comptes de paiements non distribués

Conformément à l'article 39 de la *Loi*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à virer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui étaient payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	3 518 \$	3 376 \$
Virements de comptes de paiements	-	518
Dépenses	(742)	(370)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(352)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	2 424 \$	3 518 \$
Composition du solde à la fin de l'exercice		
Dépenses autorisées non effectuées	158	655
Montants non affectés	2 266	2 863
	2 424 \$	3 518 \$

Durant la campagne agricole de 2009-2010, une demande de décret en conseil a été soumise en vue d'effectuer le virement des soldes des comptes de paiement du blé 2002. En date du 31 juillet 2010, le décret n'avait pas encore été approuvé; l'approbation a eu lieu le 23 septembre 2010.

Les activités des divers programmes au cours de la campagne agricole 2009-2010 se détaillent comme suit :

	Montant disponible au début	Autorisé	Utilisé	Périmé	Montant disponible à la fin
Programme de bourses d'études	155 \$	245 \$	(242) \$	– \$	158 \$
Université de la Saskatchewan					
Président – Politiques des grains canadiens	500	–	(500)	–	–
	655 \$	245 \$	(742) \$	– \$	158 \$

20. Fonds de prévoyance

La *Loi* prévoit l'établissement d'un fonds de prévoyance. Ce fonds peut être alimenté de diverses manières telles que les résultats d'exploitation des programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP) ou autres sources de produits reçus au cours de l'exploitation. En vertu du Règlement sur le fonds de réserve, le solde du fonds ne peut excéder 60 millions de dollars. La *Loi* permet que le solde du fonds soit négatif sans en préciser la limite. Les éléments de ce fonds sont décrits ci-dessous :

PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS (OPP)

La Commission a mis sur pied diverses possibilités de paiement à l'intention des producteurs. Les contrats à prix fixe (CPF) et les contrats sur base (CB) offrent aux producteurs la possibilité de bloquer un prix fixe ou une cote pour la totalité ou pour une partie de leur grain jusqu'à signature du contrat au plus tard le 31 octobre. Le programme FlexPro offre pour le blé un prix quotidien uniforme qui peut être bloqué pour toute la durée de la campagne agricole à condition d'établir le tonnage avant le début de la campagne. Ces options de paiement prévoient le versement d'un acompte à la livraison pour le grade livré. Un paiement additionnel qui représente la différence entre le prix fixe et le paiement initial pour le grade de référence est versé dans un délai de dix jours ouvrables. (Aucun paiement additionnel lié aux CB n'est versé jusqu'à la tarification du plein contrat). Les producteurs ne sont pas admissibles à d'autres paiements provenant du compte de mise en commun.

Grâce à l'option de paiement anticipé (OPA), les producteurs peuvent toucher dès la livraison du grain un plus gros pourcentage du prix final prévu tout en restant admissibles à la participation aux gains si les produits du compte de mise en commun dépassent les prix de l'OPA.

L'excédent ou l'insuffisance découlant de l'exploitation de ces programmes est viré dans le fonds de prévoyance.

OPÉRATIONS AU COMPTANT

En 2009-2010, la Commission a conclu des opérations au comptant relatives à l'orge, à l'orge de premier choix et au blé biologique en conformité avec l'article 39.1 de la *Loi*. Un total de 593 802 tonnes (561 105 tonnes en 2009) a été négocié et a permis de réaliser un profit de 1 151 \$ (2 102 \$ en 2009).

Le programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL) permet aux producteurs qui ont reçu une avance de fonds à l'automne de demander un paiement supplémentaire par tonne avant la livraison du grain. Le remboursement se fait avec les paiements subséquents versés par le producteur, selon les livraisons. Les producteurs qui participent au PVCL doivent payer des frais d'administration et les excédents sont crédités au fonds de prévoyance. Aucun paiement PVCL n'a été versé aux producteurs car le programme a été abandonné en 2009-2010 (en comparaison de paiements de 2 943 \$ versés à 105 producteurs en 2008-2009). Le programme a donné lieu à une légère insuffisance nette de 47 \$ (excédent net de 36 \$ en 2008-2009).

Le Programme de prime au stockage du blé (PPSB) offre aux producteurs une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé roux de printemps n° 1 de l'Ouest canadien (CWRS) de haute qualité et à forte teneur en protéines. Il assure un approvisionnement constant en blé de qualité supérieure et à forte teneur en protéines pour répondre aux besoins des clients les plus estimés des agriculteurs. Au cours de l'exercice, 28 producteurs ont livré 7 702 tonnes de blé CWRS d'une valeur de 2 511 \$ (en comparaison de paiements de 3 878 \$ faits à 42 producteurs pour la livraison de 10 189 tonnes de blé en 2008-2009). Les produits découlant de ce programme correspondant au compte de mise en commun du blé ont été suffisants pour couvrir les coûts.

Institué en 2009-2010, le programme de stockage pour le port de Churchill offre aux producteurs du bassin versant de Churchill une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé. Il permet de s'assurer de disposer de quantités suffisantes pour répondre à la demande de la clientèle durant la courte saison d'exploitation du port de Churchill. Au cours de l'exercice, 356 producteurs ont livré 60 275 tonnes de blé CWRS, pour une valeur de 18 400 \$. Les produits découlant de ce programme correspondant au compte de mise en commun du blé ont été suffisants pour couvrir les coûts.

EXPLOITATION DES COMPTES DE MISE EN COMMUN

Aux termes de la *Loi*, les excédents d'intérêts créditeurs provenant du compte de mise en commun de l'orge fourragère ont été versés au fonds de prévoyance. Le montant viré est calculé selon une formule précise approuvée par le conseil d'administration. Cette formule permet d'attribuer un montant équitable des intérêts créditeurs, par tonne, au compte de mise en commun de l'orge fourragère et de réduire l'effet de distorsion de certains coûts de campagnes au cours desquelles le tonnage global au compte est anormalement bas. En 2009-2010, une somme de 331 \$ (1 388 \$ en 2009) a été virée au fonds de prévoyance.

Conformément aux traitements appliqués aux comptes de mise en commun et aux programmes d'OPP, l'excédent/l'insuffisance du fonds de prévoyance n'est pas affecté à un usage précis et génère des intérêts au coût d'emprunt moyen pondéré de la Commission.

Le solde du fonds de prévoyance au 31 juillet 2010 se détaille comme suit :

	2010	2009
Solde d'ouverture de l'excédent (insuffisance), au début de l'exercice	3 407 \$	(28 942) \$
Virement des comptes de mise en commun	331	1 388
Excédent (insuffisance) de l'exercice considéré	18 277	32 788
Intérêts créditeurs (débiteurs)	(27)	(1 827)
Solde de fermeture de l'excédent (insuffisance), à la fin de l'exercice	21 988 \$	3 407 \$

21. Bénéfices pour attribution future

Les bénéfices pour attribution future correspondent à la différence entre les bénéfices calculés conformément aux dispositions de la *Loi* (aux fins de distribution aux participants aux comptes de mise en commun et d'autres programmes), d'une part, et ceux calculés conformément aux PCGR, d'autre part. La *Loi* stipule que toute activité liée à une vente de grain imputable aux tonnages achetés durant une période de mise en commun soit comptabilisée et que les bénéfices soient distribués aux producteurs pour chaque compte et pour chaque période de mise en commun. Conformément aux PCGR, toute activité (quelle que soit la période de mise en commun) menée jusqu'à une date précise (le 31 juillet 2010) doit être portée aux états financiers. La différence entre les deux calculs est inscrite à ce compte.

La différence comprend les gains et pertes non réalisés à la suite d'ajustements visant à constater la juste valeur des instruments financiers de la Commission, notamment les instruments dérivés qui ne sont pas liés aux opérations des comptes de mise en commun de l'exercice considéré. Elle comprend aussi la différence d'évaluation des stocks utilisés aux fins de distribution par rapport aux PCGR et la différence d'évaluation des obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation aux fins de distribution par rapport aux PCGR.

Le solde des bénéfices pour attribution future en date du 31 juillet 2010 est présenté en détail ci-dessous :

	2010	2009
Bénéfices pour attribution future au début de l'exercice	174 836 \$	219 034 \$
Ajustement de transition (voir note 2)	-	(191 777)
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers	(320 213)	(32 183)
Variation nette des différences d'évaluation des stocks	(132 013)	179 762
Variation nette des différences d'évaluation des obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation	(40 504)	-
Bénéfices (pertes) pour attribution future à la fin de l'exercice	(317 894) \$	174 836 \$

22. Achats de grain

Les achats de grain se composent surtout d'achats effectués dans le cadre de contrats d'OPP d'une valeur de 243 722 \$ (583 243 \$ en 2009), d'achats effectués auprès de fournisseurs de grains tiers dans le cadre d'opérations au comptant d'une valeur de 155 604 \$ (151 770 \$ en 2009), de livraisons reçues tardivement, de stocks excédentaires et de pénuries de stocks d'une valeur de 19 720 \$ (22 480 \$ en 2009) et d'autres éléments d'un montant de 387 036 \$ (12 539 \$ en 2009). Les achats effectués dans le cadre d'OPP correspondent à la valeur contractuelle des grains livrés par l'entremise des programmes d'OPP, déduction faite des gains et des pertes liés aux activités de couverture de marchandises. Les achats des tiers représentent le coût d'acquisition des grains dans le cadre d'opérations au comptant reflétant le nombre de tonnes vendues au cours de l'exercice. Les livraisons reçues après la date de fin de la campagne s'expliquent par le fait que des producteurs ont livré leurs grains après la clôture de la période précédente de mise en commun. Les excédents et les pénuries surviennent quand les registres de stocks des agents de la Commission diffèrent de ceux de la Commission. Les excédents acquis et les livraisons reçues après la date de fin de la campagne sont comptabilisés comme une charge au compte de mise en commun, ce qui constitue un bénéfice pour ce compte dans la mesure où le produit final des ventes de ce grain dépasse son coût. Les pénuries doivent être réglées par les agents de la Commission au prix des exportations afin que le compte de mise en commun ne subisse pas l'effet négatif de la disparition des stocks inscrits.

Durant l'exercice terminé le 31 juillet 2010, le total des achats de grains de 806 082 \$ (770 032 \$ en 2009) représente le coût des marchandises vendues. Les bénéfices distribués aux participants aux comptes de mise en commun au montant de 4 278 603 \$ (6 432 122 \$ en 2009) correspondent également aux coûts des grains vendus durant l'exercice.

23. Ajustements des stocks

Le poste ajustements des stocks présente l'incidence en dollars, au prix initial courant, des écarts en grade et en teneur en protéines du grain livré par les producteurs par rapport au grain qui est finalement mis en vente.

Toute augmentation générale du grade de grain dans le système de manutention est présentée comme une charge dans le compte de mise en commun parce que la Commission indemnise les sociétés céréalières pour la hausse du prix initial courant provenant des activités positives de mélange de grains. Il en ressort habituellement un bénéfice global pour le compte de mise en commun dans la mesure où l'augmentation de la valeur des ventes de grain de meilleure qualité produite dans le compte excède la hausse de la valeur initiale.

Dans le cas d'une diminution du grade de grain, le contraire se produit. La valeur des ventes globales des comptes de mise en commun sera plus basse parce que la qualité du grain à vendre est inférieure à celle qui avait été indiquée et pour laquelle la Commission devra quand même faire des paiements d'ajustement intermédiaires et finaux. Cette perte est réduite par le fait que les sociétés céréalières ne se font rembourser que la valeur du grain de qualité inférieure alors qu'elles ont versé au producteur le prix initial plus élevé pour le grain de qualité supérieure initialement indiqué à la livraison.

24. Autres coûts directs

Le poste Autres coûts directs comprend principalement les charges liées aux programmes, les commissions versées aux agents, les frais d'inspection et d'essai des grains et les surestaries.

25. Autres produits

L'élément le plus important du poste Autres produits est le recouvrement des frais de transport qui sont déduits des producteurs par les agents de la Commission au moment de l'achat du grain en fonction du point de livraison. Si les agents n'ont par la suite pas engagé ces frais, les recouvrements des frais de transport sont remis à la Commission pour distribution à tous les participants des comptes de mise en commun.

Le poste Autres produits comprend aussi les recouvrements du facteur d'ajustement du fret (FAF). Le FAF est déduit des producteurs par les agents de la Commission et ensuite remis à la Commission. Les producteurs paient le moindre du service marchandises ferroviaire à Vancouver ou du service marchandises ferroviaire à Thunder Bay plus le FAF. Les déductions du FAF couvrent une partie des frais du mouvement du grain à la côte est qui sont en sus des coûts de service marchandises ferroviaire à Thunder Bay.

Le poste Autres produits comprend aussi les produits de location des wagons-trémies appartenant à la Commission.

26. Frais administratifs

	2010	2009
La répartition des frais s'établit comme suit :		
Blé	50 588 \$	45 156 \$
Blé dur	11 074	12 135
Orge de premier choix	4 688	6 834
Orge fourragère – Compte A	–	62
Orge fourragère – Compte B	–	32
Opérations au comptant	1 881	1 661
Programmes d'OPP	2 056	2 665
Laboratoire de la CCB	35	–
Total	70 322	68 545
Comptes de paiement aux producteurs	220	372
Frais administratifs	70 542 \$	68 917 \$

Les frais administratifs, moins les frais imputables à la distribution de paiements finaux et les coûts différentiels liés aux programmes d'options de paiement, au programme pour le blé biologique et au laboratoire de la CCB sont répartis entre les différentes opérations au comptant touchant les comptes de mise en commun, l'orge fourragère et l'orge de premier choix, et ce, en fonction du tonnage relatif.

27. Engagements

CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation pour des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée de un an à cinq ans. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes supplémentaires de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2010, le total des paiements de location relatifs aux locaux et au matériel de bureau s'est chiffré à 735 \$ (725 \$ en 2009).

Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont constatés dans les frais administratifs.

Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Locaux et matériel de bureau
2010-2011	503 \$
2011-2012	197
2012-2013	42
Après 2013	–

CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

La Commission a conclu des contrats de location-acquisition pour des véhicules. Ces contrats de location-acquisition sont comptabilisés en tant qu'une acquisition d'éléments d'actif et une prise en charge d'une obligation. Les véhicules sous contrats de location-acquisition seront amortis sur la durée des contrats de location selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les contrats portent intérêt au taux de 7,5 pour cent pour l'exercice 2010-2011, et de 8,0 pour cent par la suite.

Les engagements en vertu des contrats de location-acquisition vont comme suit :

	Véhicules
2010-2011	120 \$
2011-2012	40
2012-2013	3

AUTRES

La Commission a accepté de financer les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) avec un montant de base de 1 996 \$ par année jusqu'en 2011.

28. Avantages sociaux futurs

DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Commission offre au personnel un régime enregistré de retraite à prestations déterminées, un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime d'avantages déterminés qui procure d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Le régime supplémentaire de retraite à prestations déterminées est offert aux employés dont le revenu d'emploi est supérieur aux gains ouvrants droits à pension. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent les soins de santé, l'assurance vie et la provision au titre des longs états de service.

TOTAL DES VERSEMENTS EN ESPÈCES

Le total des versements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations de la Commission à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, en plus des sommes versées directement aux employés, aux bénéficiaires et aux tiers fournisseurs de services des régimes de retraite, s'est chiffré à 6 496 \$ (20 157 \$ en 2009).

CHARGES

La charge pour les régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi de la Commission pour l'exercice terminé le 31 juillet 2010 s'est chiffrée à 4 455 \$ (3 592 \$ en 2009).

SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Commission évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 juillet de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 31 juillet 2009. La prochaine évaluation, qui est en cours, sera effectuée en date du 31 juillet 2010. Les résultats font état d'un passif de solvabilité non capitalisé de près de 5 300 \$ non indiqué dans le tableau sur la page suivante. La plus récente évaluation actuarielle des autres avantages postérieurs à l'emploi a été effectuée en date du 31 juillet 2009 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 juillet 2012.

Le tableau ci-dessous comporte des renseignements sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission, dont les montants présentés au bilan et à l'état des frais administratifs de l'exercice.

	2010	2009	2010	2009
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres prestations	Autres prestations
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Solde au début de l'exercice	83 807 \$	63 696 \$	- \$	- \$
Cotisations patronales	4 296	20 766	2 127	1 521
Cotisations salariales	1 142	1 137	-	-
Rendement attendu des actifs	5 733	4 911	-	-
Rendement actuariel des actifs des régimes	36	(5 510)	-	-
Prestations versées	(1 672)	(1 193)	(2 127)	(1 521)
Juste valeur à la fin de l'exercice	93 342 \$	83 807 \$	- \$	- \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	59 218 \$	56 803 \$	27 114 \$	28 548 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 457	3 725	595	686
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations	4 251	3 817	1 799	1 780
Cotisations salariales	1 142	1 137	-	-
Prestations versées	(1 672)	(1 193)	(2 127)	(1 521)
Perte (gain) actuariel(le) sur l'obligation au titre des prestations constituées	6 656	(5 071)	2 892	(2 379)
Obligation au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	73 052 \$	59 218 \$	30 273 \$	27 114 \$
Situation de capitalisation				
Surplus (déficit) des régimes	20 290 \$	24 589 \$	(30 273) \$	(27 114) \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	15 097	8 592	5 526	2 634
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	(3 205)	(3 768)	3 522	4 056
Actif (obligation) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	32 182 \$	29 413 \$	(21 225) \$	(20 424) \$
Coûts des prestations déterminées				
	2010	2009	2010	2009
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres prestations	Autres prestations
Coûts des prestations déterminées				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 457 \$	3 725 \$	595 \$	686 \$
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations	4 251	3 817	1 799	1 780
Rendement réel des actifs des régimes	36	(5 510)	-	-
Perte (gain) actuariel(le) sur l'obligation au titre des prestations constituées	6 656	(5 071)	2 892	(2 379)
Coûts engagés au cours de la période	14 400	(3 039)	5 286	87
Ajustements pour tenir compte de l'écart entre les coûts engagés au cours de la période et les coûts constatés durant la période au titre des éléments suivants :				
Rendement des actifs du régime	(5 769)	599	-	-
Gains (pertes) actuariel(le)s	(6 540)	5 420	(2 892)	2 533
Actif (obligation) transitoire	(564)	(564)	533	533
Ajustement de l'actif reporté au titre des régimes	-	(1 977)	-	-
Charge totale incluse dans les frais administratifs	1 527 \$	439 \$	2 928 \$	3 153 \$

Hypothèses importantes

Les hypothèses moyennes pondérées à la date de mesure utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations de retraite de la Commission figurent dans le tableau suivant :

	2010	2009
Rendement attendu des actifs des régimes	7,00 %	7,00 %
Taux d'actualisation	6,00 %	6,75 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,50 %	3,00 %
Taux tendanciel des coûts des soins médicaux	9,00 %	9,50 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel des soins médicaux	5,00 %	5,00 %
Durée de la baisse du taux tendanciel des coûts des soins médicaux	8 ans	9 ans
Taux tendanciel des coûts des soins dentaires	3,00 %	3,00 %

Analyse de sensibilité

Les taux tendanciels des coûts des soins médicaux/dentaires assumés ont une incidence importante sur les montants présentés. Une variation d'un point de pourcentage dans les taux assumés aurait les effets suivants en 2010 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	3 080 \$	(2 498) \$
Coûts des services rendus de l'exercice et des intérêts débiteurs	273 \$	(217) \$

Actifs des régimes

Pourcentage des actifs des régimes selon les valeurs du marché en date de la plus récente évaluation actuarielle :

	2010	2009
Titres de participation	34 %	60 %
Titres d'emprunt	51 %	39 %
Autres	15 %	1 %
	100 %	100 %

Régime à cotisations déterminées

La Commission a passé en charges 98 \$ (89 \$ en 2009) au titre de la composante des cotisations déterminées de son régime de retraite. Les salariés ont versé des cotisations de 400 \$ (355 \$ en 2009) au titre de la composante des cotisations déterminées du régime de retraite de la Commission en date du 31 juillet 2010. Les prestations versées au titre de la composante des cotisations déterminées se chiffraient à 191 \$ (71 \$ en 2009).

29. Gestion du risque financier

Au cours de ses activités normales, la Commission est exposée à divers risques du marché, comme le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ainsi que le risque de crédit et le risque d'illiquidité, qui peuvent avoir des conséquences sur sa performance financière. Pour gérer ces risques, la Commission utilise un certain nombre d'instruments financiers. L'utilisation des instruments financiers doit se faire en fonction des limites approuvées d'exposition au risque et des contreparties autorisées ; ces pratiques sont régies par les politiques de gestion du risque financier approuvées par le conseil d'administration, qui énoncent par écrit les principes applicables aux risques ci-dessus, notamment l'usage d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés ainsi que le placement de l'excédent de liquidité.

La surveillance interne et les rapports sur la conformité à la haute direction et au conseil d'administration sont des pratiques régulières de l'organisation. Les politiques et processus de la Commission se fondent sur les meilleures pratiques de l'industrie, sur la Loi, sur les directives du ministère des Finances en matière de gestion du risque financier et sur les besoins d'emprunt annuels autorisés pour la Commission.

Les vérificateurs internes procèdent périodiquement à la vérification de la conformité de la Commission aux politiques et aux limites d'exposition au risque établies. La Commission n'utilise ni ne transige aucun instrument financier, y compris des instruments dérivés, à des fins de spéculation.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est la possibilité que la Commission subisse une perte résultant de variations défavorables des prix des marchandises, des taux de change et des taux d'intérêt. L'exposition de la Commission au risque de marché est la conséquence directe des activités principales de la Commission. La Commission doit veiller à la mise en marché de tout le blé, le blé dur et l'orge livrés (pour l'exportation et la consommation humaine au pays) durant l'année à des clients de partout dans le monde. Dans le cadre de ses activités de commercialisation, la Commission offre aussi aux agriculteurs des options de tarification du blé, du blé dur et de l'orge qu'ils produisent. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission s'expose aux risques de fluctuations du prix des grains, des taux de change et des taux d'intérêt.

Le niveau de risque du marché auquel la Commission s'expose varie en fonction des conditions du marché, en particulier, la volatilité des prix et les liquidités sur le marché, les prévisions quant aux prix et les variations des récoltes ainsi que la composition du portefeuille de la Commission.

RISQUE SUR MARCHANDISES

Le risque sur marchandises correspond à l'exposition à des pertes de produits d'exploitation en raison de variations défavorables du prix des produits de base et de la volatilité des prix. La Commission utilise les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en bourse pour gérer le risque de fluctuations défavorables du prix du grain entre le moment de la récolte et le moment où le grain est finalement vendu aux clients. Les objectifs de gestion du risque sur marchandises de la Commission sont :

- de maintenir à un niveau approprié le prix du blé du compte de mise en commun;
- d'améliorer l'avantage concurrentiel de la Commission en fournissant des services avec des options de tarification novatrices aux acheteurs;
- de proposer des options de tarification flexibles aux agriculteurs de l'Ouest canadien;
- de tirer le meilleur parti des possibilités offertes dans le cadre de transactions discrétionnaires, mais en respectant les limites établies.

Les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en bourse sont évalués à la valeur de marché quotidiennement, aux cours de clôture des bourses. On mesure le rendement individuel de chaque stratégie au moyen d'études comparatives et de l'analyse d'attribution. Les politiques de gestion du risque financier de la Commission établissent les limites que les administrateurs doivent respecter. Les pratiques de la Commission étaient les mêmes au cours de l'exercice précédent.

La Commission a utilisé un écart-type pour les prix des produits de base sur une moyenne de cinq ans comme facteur de sensibilité pour représenter la meilleure estimation de la direction concernant la fourchette raisonnable de variation des prix des produits de base.

Compte tenu des ventes non entièrement exécutées, des contrats d'achat et des instruments dérivés sur les marchandises détenus par la Commission au 31 juillet 2010, en supposant une variation immédiate et soutenue de 0,90 \$/boisseau du prix des produits de base pour tous les contrats à échéance, le bénéfice net serait touché comme suit au cours des douze prochains mois :

	2010 Augmentation (Diminution)
Augmentation de 0,90 \$/boisseau	(299 261) \$
Diminution de 0,90 \$/boisseau	299 270 \$

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est l'exposition aux variations du taux de change qui peuvent avoir une incidence négative sur la valeur du dollar canadien. La Commission est exposée au risque de change lié aux ventes en devises autres que le dollar canadien puisque la distribution de tous les produits de vente aux agriculteurs se fait en dollars canadiens. La Commission utilise les contrats de change à terme de gré à gré pour couvrir la valeur des produits tirés des ventes en devises dont le prix est établi directement ou indirectement en dollars américains et elle utilise des stratégies d'options de change pour limiter la volatilité des rentrées sur opérations de change et atténuer les risques de perte en cas de baisse. Elle se sert aussi de swaps de devises et de swaps de taux d'intérêt multidevises pour gérer le risque de change lié aux activités de financement et d'investissement. Les objectifs de gestion du risque de change pour la Commission consistent à :

- maintenir à un niveau approprié le prix des céréales des comptes de mise en commun en devises;
- stabiliser le bénéfice et diminuer le risque que les rentrées moyennes sur opérations de change soient inférieures au taux de change inhérent au prix initial;
- fournir des options flexibles de tarification aux agriculteurs de l'Ouest canadien;
- tirer le meilleur parti possible des occasions qui se présentent dans le cadre de transactions discrétionnaires respectant les limites établies;
- réduire au minimum le risque de change lié aux activités de financement et à l'exploitation.

Les contrats de change à terme, les swaps et les contrats d'option sont évalués à la valeur de marché quotidiennement. On mesure le rendement individuel de chaque stratégie au moyen d'études comparatives et de l'analyse d'attribution. Les politiques de gestion du risque financier de la Commission établissent les limites que la direction doit respecter. Les pratiques de la Commission étaient les mêmes au cours de l'exercice précédent.

La Commission a utilisé un écart-type pour le taux de change sur une moyenne de cinq ans comme quotient de sensibilité pour représenter la meilleure estimation de la direction concernant la fourchette raisonnable de variation des taux de change.

Compte tenu des ventes non entièrement exécutées, de la dette, des placements et des instruments dérivés connexes détenus par la Commission au 31 juillet 2010, en supposant une variation immédiate et soutenue du taux de change de 5,00 pour cent par rapport au dollar américain pour tous les contrats à échéance, le bénéfice net serait touché comme suit au cours des douze prochains mois :

	2010 Augmentation (Diminution)
Augmentation de 5,00 % du taux de change	15 010 \$
Diminution de 5,00 % du taux de change	(15 018) \$

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence négative sur les intérêts créditeurs ou sur les intérêts débiteurs. Les intérêts créditeurs nets sont versés directement aux producteurs. La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt découlant du décalage entre les dates d'échéance et les dates de révision des taux sur les actifs productifs d'intérêts et sur les obligations portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt pour la Commission est considéré comme faible par rapport aux autres risques. Les actifs financiers de la Commission sont généralement composés de placements et de créances résultant de ventes de grain. En pratique, le prix de la plupart des actifs est révisé en montants échelonnés tous les six mois. Ces actifs sont financés par la dette à court terme, dont le taux est révisé au moins une fois par année, ou par une dette à long terme, qui a fait l'objet d'un swap pour la révision du taux au moins une fois par année. La Commission a accès à diverses sources de financement et gère ses emprunts en fonction de ses besoins en liquidités, des dates d'échéance des contrats et des profils de taux de change et de taux d'intérêt. La Commission utilise les swaps de taux d'intérêt et les swaps de taux d'intérêt multidevises, réalisés simultanément avec la dette à long terme ou les placements, afin de bloquer un taux d'intérêt flottant en dollars américains ou canadiens pour compenser l'exposition des actifs financiers et des passifs financiers de la Commission. Les swaps de taux d'intérêt et les swaps de taux d'intérêt multidevises sont évalués à la valeur de marché à l'aide de modèles et de techniques d'évaluation standard du marché. La gestion du risque de taux d'intérêt pour la Commission a pour but de :

- limiter le potentiel de variations négatives des intérêts créditeurs et des intérêts débiteurs attribuables aux fluctuations importantes du niveau et de la structure à terme des taux d'intérêt.

La Commission a utilisé un écart-type pour les taux d'intérêt sur une moyenne de cinq ans comme quotient de sensibilité pour représenter la meilleure estimation de la direction concernant la fourchette raisonnable de variation des taux d'intérêt.

D'après l'encours de la dette, les placements et les instruments dérivés connexes détenus par la Commission au 31 juillet 2010, en supposant une variation immédiate et soutenue du taux d'intérêt de 0,50 pour cent pour tous les contrats à échéance et les courbes de rendement, le bénéfice net devrait être touché comme suit au cours des douze prochains mois :

	2010 Augmentation (Diminution)
Augmentation de 0,50 % du taux d'intérêt*	3 669 \$
Diminution de 0,50 % du taux d'intérêt	(2 735) \$

* Le taux d'intérêt le plus bas sur la courbe de rendement du modèle était de 0,01 pour cent, et ce, afin d'éviter les valeurs négatives.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que des pertes financières surviennent à la suite du défaut d'une contrepartie de respecter ses obligations contractuelles envers la Commission. Les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en bourse utilisés comme couvertures du risque sur marchandises comportent un risque de crédit minimal étant donné que les bourses nécessitent une évaluation à la valeur de marché quotidiennement et un règlement sur positions négatives. La Commission est exposée au risque de crédit sur ses placements, sur les opérations sur dérivés de gré à gré qui ont une valeur de marché positive et sur le crédit accordé dans le cadre de ventes réalisées en dehors des programmes de ventes à crédit (PVCC et MCA) garantis par le gouvernement, et qualifié de crédit commercial.

PLACEMENTS ET DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

La totalité du capital investi serait à risque si la contrepartie était en défaut de remboursement des fonds investis. La Commission n'est pas exposée au risque de crédit pour l'intégralité du montant nominal de référence de l'opération sur dérivé de gré à gré, mais seulement au coût de remplacement éventuel si la partie se trouvait en défaut de paiement. Les variations des taux du marché entre la date de règlement et la date d'échéance de l'opération sur dérivé de gré à gré peuvent augmenter la valeur de l'instrument dérivé pour la Commission, et rendre le dérivé coûteux à remplacer dans le marché courant si la contrepartie est en défaut.

La Commission gère le risque de crédit en concluant des opérations uniquement avec des contreparties ayant une cote élevée, qui répondent aux exigences des politiques de gestion du risque financier de la Commission. Ces politiques satisfont ou dépassent les directives émises par le ministère des Finances et précisent le niveau de risque maximal qu'acceptera la Commission pour chaque niveau de solvabilité. En vertu des politiques, la Commission doit conclure des accords généraux de compensation selon le modèle de l'International Swap and Derivative Association (ISDA) avec toutes les contreparties aux opérations sur dérivé de gré à gré avant de conclure une quelconque opération afin de réduire au minimum le risque de crédit, le risque juridique et le risque de non-règlement. Les accords de l'ISDA créent le droit légal de compenser l'exposition au risque en cas de non respect des obligations de la contrepartie. Des conventions accessoires sont aussi négociées avec la majorité des contreparties de la Commission afin de réduire encore davantage le risque de crédit. Ces conventions accessoires sont des annexes de soutien au crédit (CSA), qui s'ajoutent au document de l'ISDA.

Les conventions accessoires prévoient la constitution d'un bien en garantie par la contrepartie lorsque le risque couru par la Commission relativement au crédit accordé à cette entité dépasse un certain seuil. La garantie constituée sur un bien est détenue par une tierce partie; au 31 juillet 2010, nos contreparties avaient placé en garantie des bons du Trésor américains et canadiens d'une valeur de 45 266 \$. Lorsque la Commission a une convention accessoire avec une contrepartie, cette dernière doit avoir une cote de crédit d'au moins A- d'une agence de notation externe. Quand la Commission n'a pas conclu de convention accessoire avec une contrepartie, cette dernière doit avoir une cote de crédit externe d'au moins A pour les opérations d'une durée de moins de trois ans, et une cote d'au moins AA- pour les opérations d'une durée de plus de trois ans. Le risque couru par la Commission et les cotes de crédit des contreparties approuvées font l'objet d'un suivi constant, et les limites relatives aux contreparties permettent la diversification des opérations entre des contreparties approuvées. Les politiques de gestion du risque financier de la Commission établissent les limites que la direction doit respecter. Les pratiques de la Commission étaient les mêmes au cours de l'exercice précédent.

La Commission ne prévoit pas de défaut des contreparties. Le montant nominal de référence cumulatif le plus important contracté auprès de toute institution au 31 juillet 2010 était de 897 908 \$ (1 108 439 \$ en 2009) et le risque de crédit le plus élevé encouru avec toute institution au 31 juillet 2010 était de 65 483 \$ (65 078 \$ en 2009).

CRÉDIT COMMERCIAL

La Commission a conclu des ententes directement avec ses clients ou avec leur banque pour leur offrir un crédit à court terme sur les ventes de grain. Le risque encouru est similaire aux risques liés aux placements en ce que la totalité du principal du grain vendu est à risque si le client ou sa banque n'est pas en mesure de verser les fonds. La Commission gère ce risque de crédit en concluant des opérations uniquement avec des clients et des banques approuvés qui satisfont aux exigences des politiques de gestion du risque financier de la Commission. Conformément aux politiques de la Commission, la banque du client doit satisfaire aux mêmes exigences de notation que les contreparties aux placements ou aux opérations sur dérivés de gré à gré. Les clients qui n'ont pas reçu de notation officielle doivent satisfaire aux exigences de notation fondées sur le modèle de notation interne de la Commission. Ce modèle, élaboré à partir de ratios de liquidité, d'endettement et de rentabilité, permet d'attribuer des cotes similaires à celles établies par les agences de notation. Le risque couru par la Commission et les cotes de crédit des clients approuvés et de leur banque font l'objet d'un suivi périodique. De plus, les plafonds de crédit établis permettent de diversifier le crédit accordé aux clients approuvés et à leur banque. Les politiques de gestion du risque financier de la Commission établissent les limites que la direction doit respecter.

La Commission ne prévoit pas de défaut de ses clients ou de leur banque. Le montant cumulatif le plus important non payé par un client ou par sa banque au 31 juillet 2010 était de 21 182 \$ (29 718 \$ en 2009).

Au 31 juillet 2010, le risque de crédit des opérations sur dérivés en cours, avant compensation et compte tenu des garanties, se présente comme suit :

	2010			2009		
	Montant nominal de référence	Juste valeur nette	Risque de crédit	Montant nominal de référence	Juste valeur nette	Risque de crédit
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie	205 868 \$	10 880 \$	11 022 \$	178 452 \$	18 044 \$	18 201 \$
Swaps de taux d'intérêt multidevises	415 317	63 322	75 293	625 558	79 032	88 050
	621 185	74 202	86 315	804 010	97 076	106 251
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	2 281 529	9 072	17 992	2 531 507	105 927	123 036
Swaps de devises	185 294	(1 804)	672	110 150	(7 567)	–
Options	–	–	–	1 220 667	46 735	46 735
	2 466 823	7 268	18 664	3 862 324	145 095	169 771
Dérivés avant accords généraux de compensation	3 088 008	81 470	104 979	4 666 334	242 171	276 022
Incidence des contrats généraux de compensation	(44 923)	(45 266)	(45 266)	(44 388)	(44 948)	(44 948)
Total des dérivés après contrats généraux de compensation	3 043 085 \$	36 204 \$	59 713 \$	4 621 946 \$	197 223 \$	231 074 \$

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par cote de crédit de l'exposition de la Commission au risque sur dérivés au 31 juillet 2010.

Cote de crédit		2010		2009	
Moody's	Standard & Poor's (S&P)	Montant nominal de références	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Aaa	AA-	956 018 \$	55 320 \$	1 647 809 \$	87 462
Aa1	AA-	363 339	2 470	737 448	22 437
Aa1	A+	–	–	705 960	41 030
Aa2	AA-	174 001	1 131	320 976	15 123
Aa2	A+	1 220 571	2 837	460 385	39 639
Aa3	AA-	102 830	2 150	116 898	7 710
Aa3	A+	271 249	17 562	676 858	28 770
Total		3 088 008 \$	81 470 \$	4 666 334 \$	242 171 \$

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par cote de crédit de la valeur nominale des placements à court terme et à long terme au 31 juillet 2010 de la Commission.

Cote de crédit		2010		2009	
Moody's	Standard & Poor's (S&P)	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Aaa	AAA	24 992 \$	75 000 \$	124 988 \$	75 000 \$
Aaa	AA-	180 000	-	161 370	-
Aaa	-	-	-	37 996	-
Aa1	AA	-	50 000	-	31 000
Aa1	AA-	152 121	25 708	46 389	-
Aa1	A+	-	-	137 927	-
Aa2	AA+	-	71 981	-	75 425
Aa2	A+	69 525	-	61 127	-
Aa2	A	75 000	-	75 000	-
Aa3	A+	74 038	-	-	-
-	AA	29 096	-	122 749	-
Total		604 772 \$	222 689 \$	767 546 \$	181 425 \$

Le terme « cote de crédit » fait référence au degré de solvabilité d'une contrepartie relativement à sa dette à long terme non garantie et non subordonnée, telle qu'elle est déterminée par deux agences de notation, dont l'une doit être S&P ou Moody's, la deuxième devant être choisie parmi les autres agences de notation, soit Dominion Bond Rating Service ou Fitch. Si la contrepartie n'a pas de cote de crédit à long terme, il sera nécessaire aux fins de placements ou de swaps d'une durée de moins de un an d'avoir une cote de crédit à court terme, (de préférence de Moody's ou de S&P), pourvu que cette cote satisfasse au critère minimal (P1/A1).

Le tableau ci-dessous présente une ventilation du risque de crédit relatif pour les ventes de grain au 31 juillet 2010.

Risque de crédit*	2010	2009
Client (direct)	Court terme	Court terme
Faible	35 054 \$	26 950 \$
Faible à moyen	9 208	13 876
Moyen à élevé	13 139	19 994
Total des clients (direct)	57 401 \$	60 820 \$

* Le risque de crédit des clients est déterminée à partir du modèle de notation interne. Toutes les opérations se situent dans une fourchette de risque de crédit acceptable du point de vue des politiques de la Commission.

Cote de crédit*		2010	2009
Moody's	Standard & Poor's (S&P)	Court terme	Court terme
Aa2	A+	- \$	29,718 \$
A2	A	-	1,140
A2	A-	-	4,020
A2	BBB+	-	4,381
Total des clients (banque)		- \$	39,259 \$
Total des contrats de crédit		57,401 \$	100,079 \$

* La notation des banques des clients se fonde sur la même méthode que celle décrite précédemment pour les contreparties aux placements ou aux opérations sur dérivés.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité est le risque que la Commission ne puisse pas respecter ses obligations de paiement à la date de règlement, ou ne puisse pas respecter ses obligations à un coût raisonnable à la date d'échéance en raison d'une capacité d'absorption insuffisante du marché ou de perturbations du marché. La Commission gère son exposition à ce risque d'illiquidité en réservant les fonds avant la date d'échéance des contrats à l'aide de placements et en s'assurant de marges de crédit auprès d'institutions financières. La Commission mesure, prévoit et gère les flux de trésorerie dans le cadre de la gestion de ses liquidités. L'objectif de la Commission est de conserver des fonds suffisants pour respecter ses obligations de paiement. Elle maintient des liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides : la trésorerie et les titres négociables s'élevaient à 604 772 \$ au 31 juillet 2010 (767 546 \$ au 31 juillet 2009);
- l'accès au financement à court terme : le programme de papier commercial de la Commission et son accès aux marchés financiers lui fournissent des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie quotidiens;
- l'accès à des marges de crédit consenties et non consenties : le total des marges de crédit consenties s'élève à 250 000 \$ en dollars canadiens et à 100 000 \$ en dollars américains, et les marges de crédit non consenties atteignent 1 150 000 \$ en dollars canadiens et 250 000 \$ en dollars américains. La Commission n'a pas utilisé ces marges de crédit au cours de la dernière année;
- l'accès à des marges de crédit d'exploitation totalisant 75 000 \$ en dollars canadiens auprès de banques canadiennes et américaines.

Le tableau ci-dessous résume les paiements futurs au titre des dérivés et des emprunts dans le cadre des engagements contractuels de la Commission. Certains passifs au titre de la dette à long terme et des dérivés connexes sont indiqués à leurs dates d'échéance contractuelle plutôt qu'à la date d'échéance la plus rapprochée possible en raison de l'incertitude liée à l'exercice des options prévues au contrat.

Échéance contractuelle des passifs financiers (en dollars canadiens)

	Montant impayé	< 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 years	> 5 years
Passif non dérivés						
Emprunts	(1 288 675) \$	(666 892) \$	(528 783) \$	(93 000) \$	– \$	– \$
Dette à long terme	(520 448)	(102 830)	(578)	(1 549)	(210 826)	(204 665)
Passifs dérivés	71 199	803	7 685	2 114	24 601	35 997
	(1 737 924) \$	(768 919) \$	(521 676) \$	(92 435) \$	(186 225) \$	(168 668) \$

La Commission gère son exposition au risque d'illiquidité en achetant des placements liquides et des titres négociables et en s'assurant qu'au moins trois institutions financières doivent être prêtes à soumettre un prix pour la même opération sur dérivé de gré à gré. Les politiques de gestion du risque financier de la Commission établissent les limites que la direction doit respecter. Les pratiques de la Commission étaient les mêmes au cours de l'exercice précédent.

30. Gestion du capital

Le seul capital détenu par la Commission est celui du fonds de prévoyance.

La *Loi* stipule que la Commission ne peut détenir de capital sauf pour le fonds de prévoyance qui a été établi afin de couvrir les risques liés aux options de paiement aux producteurs et aux opérations au comptant. La *Loi* stipule que le solde du fonds de prévoyance peut être négatif; aucune limite n'est établie. Toutefois, le fonds ne peut excéder 60 millions de dollars.

Le fonds de prévoyance est indépendant des comptes de mise en commun. L'excédent et les insuffisances liés aux options de paiement aux producteurs et aux opérations au comptant sont imputés au fonds de prévoyance. Comme le fonds de prévoyance sert de couverture pour les risques liés aux programmes mentionnés ci-dessus, il convient dans le cadre d'une gestion prudente du risque de reconstituer le capital du fonds en cas de solde négatif. Dans ces circonstances exceptionnelles, des sommes peuvent être prélevées dans les comptes de mise en commun et versées au fonds de prévoyance. Toutes les sommes transférées des comptes de mise en commun au fonds de prévoyance seront rapatriées le plus rapidement possible à la condition que le fonds de prévoyance ne redescende pas sous la barre du zéro.

31. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Glossaire des termes financiers

Contrat à terme – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Couverture – technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours, de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours des devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la Commission.

Dérivés incorporé – (aussi appelé dérivé intégré) est une composante d'un instrument financier intégré dans un autre contrat appelé contrat hôte. Le contrat hôte est un contrat hybride dans la mesure où il contient un dérivé et une composante non dérivée. Les caractéristiques d'un dérivé incorporé sont les mêmes que ceux d'un dérivé autonome. Les dérivés incorporés doivent être comptabilisés comme des dérivés séparés lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque le contrat hybride n'est pas reporté à la juste valeur.

Échange de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.

Évalué au marché – une procédure par laquelle les instruments financiers sont évalués ou constatés à leur juste valeur au cours du marché, ce qui peut être plus élevé ou moins élevé que le coût d'achat ou la valeur comptable.

Gestion du risque – ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Instrument financier dérivé – contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacent.

Juste valeur – montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Liquidité – disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.

Montant nominal – montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une telle date ou durant un tel laps de temps.

Swap – entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.



Siège social

423, rue Main
C.P. 816, Stn. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. (204) 983-0239
Télééc. (204) 983-3841
Site web : www.cwb.ca

Vancouver (Colombie-Britannique)

650, édifice Marine
355, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 2G8
Tél. (604) 666-2992
Télééc. (604) 666-0293

Ottawa (Ontario)

21, rue Florence
Ottawa (Ontario)
Canada K2P 0W6
Tél. (613) 236-3633 (ext 2373)
Télééc. (613) 236-5749

Beijing, Chine

Bureau 708, Tour B
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Beijing, Chine 100005
Tél. 011-86-10-6526-3908
Télééc. 011-86-10-6526-3907

Tokyo, Japon

Tomoecho Annexe 2, 4F
3-8-27 Toranomom
Minato-ku
Tokyo 105-0001
Tél. 011-81-3-5425-1055
Télééc. 011-81-3-5425-0036

